



Communautés

Européennes

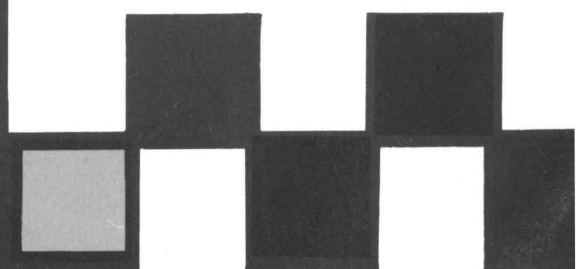
Commission

**Direction
générale
des affaires
économiques
et financières**

**La situation économique
de la Communauté**

3/4

1971



Rapport trimestriel

Commission des Communautés européennes
Direction générale des Affaires économiques et financières
Direction des Economies nationales et de la Conjoncture
Rue de la Loi 200, 1040 Bruxelles

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMISSION

La situation économique de la Communauté

SEPTEMBRE 1971

Le présent numéro reproduit le texte élaboré par la Commission des Communautés européennes pour le premier rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, que le Conseil des Communautés doit approuver à l'automne, conformément à l'article 4 de sa décision du 22 mars 1971, relative au renforcement de la coordination de la politique économique à court terme des Etats membres. Il contient également l'annexe de ce document, relative à l'évolution récente de la conjoncture et aux perspectives à court terme. Les divers chapitres de cette annexe sont complétés, comme de coutume dans les rapports trimestriels sur la situation économique de la Communauté, par un relevé des principales mesures de politique économique prises au niveau de la Communauté et dans chacun des pays membres, ainsi que par des tableaux statistiques.

Bruxelles, le 14 septembre 1971

Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté

*(établi conformément à l'article 4 de la décision du 22 mars 1971 du Conseil
des Communautés européennes, relative au renforcement de la coordination
des politiques économiques à court terme des Etats membres)*

(Proposition de la Commission au Conseil)

Doc (71) 1110
14 Sept 1971

Table des matières

	<i>Pages</i>
Avant-propos	5
I. La situation actuelle et les perspectives	6
A. La situation actuelle	6
1. La crise monétaire internationale	6
2. La situation économique intérieure de la Communauté	7
B. Les perspectives	9
II. Les orientations de la politique économique	11
A. Les orientations générales pour la politique économique à court terme	11
B. Les orientations par pays	11
C. La politique des structures au niveau communautaire	14
D. L'adaptation des instruments de la politique économique	15
Conclusion	16
Annexe :	
L'évolution récente de la conjoncture et les perspectives à court terme	17
I. Vue d'ensemble	19
A. La situation économique de la Communauté à l'été de 1971	19
1. La conjoncture mondiale	19
2. La crise monétaire internationale	19
3. La conjoncture dans la Communauté	20
B. Les perspectives pour les prochains mois	24
1. Les perspectives pour la conjoncture mondiale	24
2. La conjoncture prévisible dans la Communauté	25
II. La situation et les perspectives dans les pays membres	33
A. <i>Allemagne</i>	33
1. La situation à l'été de 1971	33
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	34
B. <i>France</i>	43
1. La situation à l'été de 1971	43
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	43
C. <i>Italie</i>	53
1. La situation à l'été de 1971	53
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	53
D. <i>Pays-Bas</i>	63
1. La situation à l'été de 1971	63
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	63
E. <i>Union économique belgo-luxembourgeoise</i>	73
Belgique	73
1. La situation à l'été de 1971	73
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	73
Luxembourg	81
1. La situation à l'été de 1971	81
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971	82

AVANT-PROPOS

Dans le cadre des travaux en vue de la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire, et en particulier en application de l'article 4 de sa décision du 22 mars 1971, relative au renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres, le Conseil des Communautés européennes arrête, en automne, sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, un rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport doit permettre de fixer les orientations de politique économique à suivre par chaque Etat membre pour l'année suivante. Dès son adoption par le Conseil, les gouvernements le portent à la connaissance de leurs parlements nationaux, afin qu'il puisse en être tenu compte lors de la discussion des budgets.

Le présent document constitue le premier rapport annuel établi selon cette procédure ⁽¹⁾. Ce rapport propose des orientations pour la Communauté qui concernent la politique économique à court terme et plus particulièrement la politique budgétaire, la politique structurelle et l'adaptation des instruments de la politique économique et monétaire.

Ces orientations sont susceptibles d'être adaptées aux exigences de l'évolution économique lors de l'examen auquel le Conseil procédera au début du premier trimestre de 1972, en application de l'article 2 de la décision du 22 mars 1971.

⁽¹⁾ Une annexe contient une analyse plus détaillée de la situation économique et des perspectives pour les prochains mois, analyse qui a servi de point de départ aux considérations développées dans le rapport.

I. LA SITUATION ACTUELLE ET LES PERSPECTIVES

A. La situation actuelle

Incertitude sur le plan monétaire, d'une part, ralentissement de la croissance économique et persistance de fortes pressions sur les coûts et les prix, d'autre part, tels sont, en cet automne de 1971, les principaux sujets de préoccupation avec lesquels la politique économique de la Communauté se trouve confrontée.

1. La crise monétaire internationale

La crise survenue dans les relations monétaires internationales affecte sérieusement la vie économique des Etats membres, d'autant plus que les perturbations qu'elle a introduites dans les relations de change entre ces Etats pèsent lourdement sur le processus d'intégration économique et monétaire.

A la base de cette crise se trouve l'accélération survenue dans l'accroissement du déficit de la balance globale des paiements des Etats-Unis. Cet accroissement était dû en partie à une détérioration rapide du solde des marchandises et services de ce pays, mais principalement à des mouvements spéculatifs se traduisant par des exportations massives de capitaux américains et des mouvements de fonds internationaux vers les places européennes.

Afin de prévenir des entrées additionnelles de fonds dans des économies aux prises avec des pressions inflationnistes notables, l'Allemagne et les Pays-Bas ont suspendu, le 5 mai, les interventions aux cours limites imposés par la réglementation internationale et ont ainsi permis aux cours de change de leurs monnaies d'amorcer un processus de « fluctuation » qui, dans la première quinzaine du mois d'août, avait porté l'appréciation de ces monnaies à des niveaux respectivement voisins de 8 % et de 5 %. D'autres pays de la Communauté (la France et l'U.E.B.L.) ont modifié, en l'adaptant à la si-

tuation, la réglementation des changes. Enfin, d'autres pays européens (l'Autriche et la Suisse) ont réévalué leurs monnaies.

L'ensemble des mesures prises ou annoncées par les Etats-Unis le 15 août a plongé tous les pays participant au système monétaire international dans une situation de crise encore plus aiguë. Les relations de change entre les pays industrialisés ont été profondément perturbées. Les pays de la Communauté ont donc été amenés à appliquer des régimes de change largement divergents. Tandis que l'Allemagne maintenait le système mis en œuvre le 9 mai, les pays du Benelux ont décidé de laisser flotter leurs monnaies en commun, tout en maintenant des réglementations différentes pour les mouvements de capitaux. L'Italie laisse fluctuer sa monnaie dans des limites assez étroites; la France, à l'instar de l'U.E.B.L., a créé un double marché des changes dans lequel les opérations commerciales et connexes sont réglées à la parité. Les pays du monde occidental sont confrontés avec la perspective de bouleversements considérables dans leurs relations économiques internationales, notamment en raison des mesures protectionnistes prises aux Etats-Unis. Compte tenu de l'importance des échanges extérieurs de ces pays, le niveau de l'emploi et le rythme de croissance de l'économie risquent de s'en ressentir.

Ces perturbations monétaires et les entraves au commerce mondial se manifestent à un moment où la balance des paiements courants de la Communauté prise dans son ensemble est légèrement déficitaire, alors qu'au cours des dernières années elle se soldait par des excédents substantiels (4,5 milliards de dollars en 1968, 2,2 milliards en 1969, 1,5 milliard en 1970).

Au premier semestre de 1971, l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont enregistré un déficit dans leurs balances de paiements courants.

Balance commerciale et balance des paiements courants

Mio U.C. (1)

	1968 (2)	1969 (1)	1970	1971 janv.-juin
1. Balance commerciale				
Allemagne	+ 5 680	+ 5 158	+ 4 281 (3)	+ 1 881 (3)
France	+ 68	- 859	+ 485 (3) (- 1 176) (2)	(- 429) (2)
Italie	+ 1 047	+ 584	- 2 180 (3)	- 1 000 (3)
Pays-Bas	- 323	- 407	- 644 (3)	- 231 (3)
U.E.B.L.	- 26	+ 192	+ 780 (3)	+ 366 (3)
Communauté	+ 6 446	+ 4 668	+ 2 722 (+ 1 061)	(+ 587)
2. Balance courante				
Allemagne	+ 2 838	+ 1 604	+ 681 (3)	- 22 (3)
France	- 1 059	- 1 798	+ 235 (3)	.
Italie	+ 2 627	+ 2 368	- 96 (3)	- 178 (3)
Pays-Bas	+ 73	- 18	- 131 (3)	- 88 (3)
U.E.B.L.	+ 36	+ 84	+ 744 (3)	+ 398 (3)
Communauté	+ 4 515	+ 2 240	+ 1 433	

(1) 1 U.C. = 1 unité de compte = 0,888671 g. d'or fin.

(2) Sur la base des transactions.

(3) Sur la base des règlements financiers.

Source : statistiques nationales et Office statistique des Communautés européennes.

2. La situation économique intérieure de la Communauté

L'insécurité accrue sur le plan monétaire a coïncidé avec un certain ralentissement du rythme de l'activité économique dans la Communauté.

Les exportations vers les pays non membres n'ont guère progressé en volume, au deuxième trimestre de 1971, malgré la reprise conjoncturelle survenue aux Etats-Unis et dans d'autres

pays industriels importants, tels que le Royaume-Uni et le Canada.

Sur le plan interne, l'activité d'investissement s'est affaiblie dans la plupart des pays membres, de sorte que, malgré l'allure soutenue de la consommation, la production globale n'a plus marqué de progrès au cours du printemps, tout en restant à un niveau plus élevé qu'à la fin de 1970. De ce fait, les capacités de production

n'ont plus été utilisées à un degré aussi élevé qu'auparavant.

Dans le cas de l'Italie, la conjoncture reste faible. A la différence de l'année dernière, cette

faiblesse ne s'explique plus seulement par des entraves affectant les facteurs de production, mais aussi par un ralentissement de la demande intérieure.

Production industrielle

(variation en %, par rapport au trimestre précédent, de l'indice corrigé des fluctuations saisonnières)

	1970				1971	
	I	II	III	IV	I	II
Communauté	+ 5,2	- 0,5	- 0,5	+ 0,4	+ 4,0	- 2,5 ⁽¹⁾
Allemagne	+ 2,5	- 0,3	- 1,2	0	+ 4,5	- 0,5
France	+ 4,8	- 5,6	+ 3,9	+ 1,4	+ 3,7	- 4
Italie	+ 18,7	- 3,0	0	+ 0,3	+ 0,5	- 8
Pays-Bas	+ 4,5	- 2,4	+ 0,9	+ 4,0	+ 4,2	0
Belgique	- 2,4	+ 6,4	0	+ 1,0	+ 6,4	+ 2
Luxembourg	- 0,1	+ 0,1	- 3,0	- 5,1	+ 1,0	+ 3

⁽¹⁾ Estimations.

Source : O.S.C.E.

Prix à la consommation

(variation en % au cours du trimestre)

	1970				1971	
	I	II	III	IV	I	II
Allemagne	+ 1,9	+ 0,8	- 0,1	+ 1,3	+ 2,5	+ 1,2
France	+ 1,7 ⁽¹⁾	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,6
Italie	+ 1,9	+ 1,3	+ 1,2	+ 0,8	+ 1,5	+ 1,0
Pays-Bas	+ 2,4	+ 0,9	+ 2,0	+ 0,4	+ 3,2	+ 1,9
Belgique	+ 1,3	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,6	+ 1,8	+ 1,0
Luxembourg	+ 1,2	+ 1,2	+ 0,4	+ 1,1	+ 1,7	+ 1,0

⁽¹⁾ Ancien indice.

En dépit de l'atténuation des tensions entre l'offre et la demande, la hausse des coûts et des prix est demeurée très vive; dans certains pays, elle s'est même accélérée, les majorations de salaires étant demeurées importantes — atteignant parfois d'une année à l'autre près de 15 % — face à des progrès ralentis de la productivité.

Si, du point de vue monétaire, la Communauté a encore dû faire face à de fortes impulsions inflationnistes, les déséquilibres sectoriels entre l'offre et la demande et la poussée des coûts ont eu principalement des causes internes.

B. Les perspectives

Les perspectives économiques sont devenues particulièrement incertaines en raison des perturbations monétaires et de l'adoption de mesures protectionnistes par les Etats-Unis. Il faut craindre que la reprise du commerce mondial n'en soit sérieusement affectée. En outre, les exportations de la Communauté vers les pays tiers se trouveront fortement freinées, aussi bien par l'appréciation des monnaies de la plupart des pays membres que par l'incidence défavorable découlant des mesures commerciales prises par les Etats-Unis. Alors que la reprise économique amorcée notamment aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni laissait prévoir une expansion accélérée des ventes extérieures de la Communauté, il faut s'attendre maintenant à un plafonnement de la demande extérieure.

De même, les perspectives d'expansion de la demande dans la Communauté paraissent moins assurées, pour des raisons qui tiennent à l'évolution des investissements autant que de la consommation.

D'une part, l'insécurité monétaire, les entraves nouvelles imposées aux échanges commerciaux et aux mouvements de capitaux, le développement plus lent des affaires, la pression continue des coûts de production sur les marges d'auto-financement, la baisse des taux d'utilisation des capacités font présumer, pour 1972, un climat moins favorable des investissements des entreprises; l'évolution des commandes de biens d'équipement et les résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise l'annoncent déjà. D'autre part, si la progression du revenu des ménages sera sans aucun doute sensible en 1972, son rythme est susceptible de se ralentir en cours d'année, du fait surtout d'une moindre progression des gains salariaux jointe à une diminution de la durée effective du travail.

La Communauté se trouve ainsi confrontée avec la situation la plus difficile qui ait surgi depuis sa création; non seulement elle se trouve engagée dans un processus de difficile adaptation après les excès de la haute conjoncture des années 1969 et 1970, mais encore elle devra rétablir ses équilibres fondamentaux dans un climat d'extrême incertitude des relations monétaires et commerciales sur le plan international.

Le retour des économies des pays membres à une croissance équilibrée, conforme aux orientations inscrites dans le troisième programme de politique économique à moyen terme, pose en outre des problèmes délicats du point de vue de la coordination des politiques conjoncturelles.

En premier lieu, la Communauté, considérée dans son ensemble, courrait de grands risques pour sa cohésion et sa prospérité économique et sociale si les graves problèmes qui se posent dans le contexte extérieur étaient traités en ordre dispersé et sans stratégie communautaire.

Le maintien de régimes de change différents d'un pays membre à l'autre constituerait, à cet égard, un net recul par rapport à l'acquis de l'intégration économique, et mettrait la Communauté dans un état d'infériorité à l'égard de ses principaux partenaires internationaux. La jugulation de l'inflation des coûts, tout autant que l'institution d'un système de change « individualisant » la Communauté sur le plan des relations monétaires, apparaissent désormais comme une impérieuse nécessité.

En second lieu, les processus de stabilisation engagés dans les divers Etats membres comportent des risques de déséquilibre, voire de perturbation, à l'intérieur de la Communauté, dont il convient de mesurer la portée afin de

pouvoir les éliminer lorsqu'il en est encore temps.

Les forces de ralentissement de l'expansion n'auront pas la même ampleur dans tous les Etats membres. De même, d'ici la fin de 1972, la hausse des prix et des coûts risque d'être plus vive dans certains d'entre eux que dans les autres. La difficulté de mettre en œuvre une politique coordonnée au niveau communautaire réside non seulement dans de telles différences de situation, mais elle tient aussi, comme le montre l'expérience, aux réactions divergentes que les autorités et les agents économiques des Etats membres pourraient avoir devant une conjoncture posant à court terme des problèmes de priorité entre plein emploi et stabilité. A cet égard, il faut souligner que l'autonomie des politiques nationales se trouve de plus en plus limitée par l'interdépendance croissante des économies des Etats membres. Tout effort pour revenir à une autonomie complète ne manquerait pas d'affecter les intérêts de chacun des pays membres.

Les perspectives ainsi indiquées sont une source d'appréhension pour l'avenir économique de la Communauté et de chacun des pays membres. Le retour à la stabilité reste l'objectif primordial, mais le choix des mesures, leur dosage et leur modulation dans le temps devront être guidés par l'impérieuse nécessité d'assurer les

conditions de la croissance à moyen terme; si elles doivent tenir compte de l'incertitude résultant du désordre monétaire actuel sur le plan mondial, elles doivent aussi contribuer en même temps au rétablissement d'un nouvel ordre international. La mise en place de l'union économique et monétaire, qui constitue la toile de fond des mesures de politique économique à prendre, sera aussi l'un des éléments de la reconstruction du système monétaire international, surtout si l'on tient compte des responsabilités de la Communauté en tant que première puissance commerciale du monde.

C'est à la lumière de ces objectifs qu'il convient d'envisager trois types d'actions :

- une régulation de la demande propre à freiner la hausse des prix et des coûts, assortie de la mise en place d'un dispositif comportant des mesures susceptibles d'être appliquées rapidement en cas de modification profonde de la conjoncture;
- la mise en œuvre prioritaire de certaines actions structurelles, afin d'éviter qu'une accélération ultérieure de l'activité ne soit rapidement entravée par des goulots d'étranglement générateurs de tensions;
- l'adaptation des instruments de politique économique et monétaire aux nouvelles tâches qu'impose le renforcement de la coordination à l'intérieur de la Communauté.

II. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

A. Les orientations générales pour la politique économique à court terme

Il serait dangereux pour les économies des pays membres qu'elles se maintiennent sur la lancée actuelle des prix et des rémunérations.

Aussi est-il particulièrement souhaitable que la hausse des prix puisse être progressivement ramenée à un taux annuel de l'ordre de 3 à 3½ % au dernier trimestre de 1972 et qu'au plus tard à la même époque l'augmentation des rémunérations (y compris les avantages complémentaires) soit revenue à un taux annuel de l'ordre de 6 à 7 %. Pour que de tels résultats puissent être atteints d'ici la fin de 1972 sans dommage pour le rythme de croissance, la politique économique et sociale de tous les pays membres doit pouvoir bénéficier de l'appui des partenaires sociaux.

Dans tous les pays industrialisés, le rythme de l'inflation et les appréhensions qu'il engendre donnent un regain d'intérêt à la « politique des revenus ». Au-delà des divergences que suscitent la conception et les moyens d'une telle politique, ce qui importe est que les partenaires sociaux prennent conscience de la nécessité d'une évolution moins rapide des prix et des revenus et consentent à modérer leurs actions ou leurs revendications, afin d'éviter que les gains rapides permis par une conjoncture inflationniste ne soient ultérieurement trop fortement affectés lors de l'inéluctable assainissement de la situation économique. Afin qu'une évolution régulière et continue du pouvoir d'achat puisse être sauvegardée, il appartient aux partenaires sociaux, selon les procédures déjà appliquées

ou qui pourraient être mises en œuvre dans chaque pays membre, de contribuer à une évolution plus ordonnée des prix et des rémunérations.

Pour leur part, les autorités des Etats membres ont des responsabilités propres. Elles doivent s'attacher à freiner encore, au cours des prochains mois, l'accroissement des disponibilités monétaires et quasi monétaires, en particulier dans les pays où cet accroissement a été très important en 1970 et au cours du premier semestre de 1971. Cet objectif est à atteindre par une régulation stricte de la liquidité bancaire, par une meilleure maîtrise des afflux de capitaux et, pour autant que de besoin, par la neutralisation de leurs effets expansionnistes sur la liquidité interne.

La politique budgétaire devrait viser, dans l'ensemble, à limiter l'expansion des dépenses à un taux voisin de l'augmentation prévisible du produit national brut en valeur. A l'intérieur de cette enveloppe, un effort devrait être fait pour conserver une place suffisante aux dépenses d'infrastructure. Il convient, en effet, de remédier à la distorsion qui s'est créée au cours des dernières années entre le développement très rapide de la consommation individuelle et l'expansion trop lente des équipements collectifs.

Enfin, la stimulation de l'épargne et l'encouragement des placements financiers à long terme demeurent indispensables à la réalisation d'une croissance mieux équilibrée.

B. Les orientations par pays

En *Allemagne*, une meilleure maîtrise de l'évolution des prix et des coûts doit demeurer au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics.

Sans doute la réévaluation de fait du mark, intervenue depuis mai, est-elle de nature à mo-

dérer l'expansion de la demande extérieure; mais une politique appropriée de régulation de la demande intérieure doit permettre d'éviter qu'une pression trop forte sur les coûts et les prix ne finisse par avoir des répercussions profondes sur les investissements des entreprises et, par suite, sur l'ensemble de l'activité écono-

mique. Une telle politique peut être appliquée avec d'autant moins de risques que les autorités disposent, tant dans le domaine monétaire que dans celui du budget, d'une marge de manœuvre considérable (4,5 milliards de marks de réserves budgétaires dans le fonds de péréquation conjoncturelle, prévisibles pour la fin de 1971, et 5,8 milliards de marks bloqués auprès de la Bundesbank au titre de la surcharge fiscale sur le revenu), qui leur permet, en cas de besoin, d'infléchir rapidement l'orientation générale de leur politique.

Une politique de crédit prudente s'imposera encore pour les prochains mois. Elle suppose un recours actif aux instruments de contrôle de la liquidité bancaire, ainsi qu'une régulation des flux financiers avec l'étranger. A cet égard, il faut souligner le caractère positif de la mise en place, depuis le mois de mai 1971, d'un dispositif de défense contre l'afflux excessif de capitaux et leur monétisation dans l'économie allemande, constitué notamment par le relèvement du coefficient de réserves obligatoires des banques, l'imposition de réserves minima supplémentaires sur l'accroissement des engagements des banques vis-à-vis de l'étranger, l'introduction d'une autorisation pour la rémunération des dépôts constitués par des non-résidents et pour l'acquisition par ceux-ci de titres de placement; par ailleurs, l'adoption d'un projet de loi visant à la constitution d'un dépôt non rémunéré auprès de la Bundesbank, pour les emprunts contractés par les entreprises à l'étranger, dotera les autorités monétaires d'un instrument utile et nécessaire.

Dans le domaine budgétaire, le retour à une plus grande stabilité requiert que les dépenses de caisse du Bund et des Länder, considérées globalement, n'augmentent pas de plus de 7 ½ à 8 ½ % en 1972 par rapport aux résultats de 1971 et que le solde net à financer de l'ensemble du budget du Bund et des Länder soit de l'ordre de 6 milliards de marks.

Au cas où un ralentissement prononcé de la conjoncture viendrait à se manifester dans le courant de l'année 1972, le Gouvernement aurait la faculté de mobiliser les moyens gelés dans le fonds de péréquation conjoncturelle. Par ailleurs, si la hausse des prix et des coûts se ralentissait nettement, il serait possible de procéder à une restitution échelonnée du supplément conjoncturel frappant l'impôt sur les revenus et les sociétés.

En France, si la poursuite d'une croissance satisfaisante de la production paraît raisonnablement assurée, le problème du maintien des équilibres en valeur continuera de se poser en 1972. La réévaluation de fait — parfois substantielle — des monnaies de certains partenaires commerciaux importants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, exercera, dans un premier temps en tout cas, une influence inflationniste sur l'économie française, qui demande un surcroît de prudence, sinon de rigueur.

Le retour à une plus grande stabilité, sans que l'expansion économique ne soit compromise à plus long terme, suppose notamment une réorientation de la demande intérieure en faveur des investissements publics et privés, allant de pair avec une expansion moins vive des dépenses de consommation.

Dans ce contexte, la politique du crédit doit viser à ralentir l'expansion des disponibilités monétaires, particulièrement vive depuis l'automne de 1970 : ceci implique notamment une régulation et une neutralisation appropriées de l'afflux de capitaux à court terme et un usage intensif du dispositif de contrôle de la liquidité bancaire.

Dans le domaine budgétaire, une gestion rigoureuse continue de s'imposer. L'accroissement des dépenses de l'Etat ne devrait pas excéder 9 %. Il conviendrait en outre de réaliser, en 1972, un léger excédent de caisse, de l'ordre de 2 milliards de francs, au titre du budget de l'Etat : il permettrait de compenser la détérioration probable de la situation financière des autres administrations et d'obtenir ainsi, en 1972, un solde financier positif pour l'ensemble des administrations.

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement, et notamment des subventions, il conviendra, pour obtenir une progression satisfaisante des investissements collectifs, de surveiller de près l'évolution des dépenses courantes; c'est dans cette optique qu'il convient d'apprécier les efforts engagés dans le sens d'une politique de vérité des prix, notamment dans le domaine des tarifs des services publics.

En matière de recettes, il conviendrait d'accroître les ressources et de retarder la mise en vigueur des allègements fiscaux envisagés depuis quelque temps déjà.

Le ralentissement de la hausse des coûts et des prix, qui ne manquerait pas d'ailleurs de valoriser les taux d'intérêt actuels, pourrait être favorisé par la mise en place de nouvelles incitations à l'épargne à moyen et à long terme.

La nécessité de mettre un terme aux tensions inflationnistes incite, au-delà des interventions proprement conjoncturelles, à renforcer l'action des pouvoirs publics pour atténuer certains goulets d'étranglement, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et du logement, et à améliorer les conditions de concurrence dans les secteurs dits abrités. Une action en faveur de l'amélioration des circuits financiers par la réduction des cloisonnements paraît également souhaitable.

En *Italie*, l'évolution de l'activité économique contraste avec celle des autres pays membres, au point qu'il convient, dans ce pays, de donner la priorité à un relèvement sensible du niveau de la production. Sans doute le succès d'une telle action dépend-il essentiellement de l'amélioration du climat social; mais il requiert aussi une orientation stimulatrice de la politique économique, tout en évitant autant que possible d'alimenter les tendances inflationnistes. Ce dernier aspect retient d'autant plus l'attention que l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée crée des conditions particulières impliquant des glissements importants dans la structure des prix.

Une régulation prudente de la masse des disponibilités monétaires, dont l'expansion a été particulièrement rapide au cours des dix-huit derniers mois, est souhaitable. A mesure que s'affirmerait la reprise conjoncturelle, il conviendrait de maintenir l'expansion du crédit dans des limites qui permettent à la croissance de la demande nominale de rester en harmonie avec celle des capacités de production.

L'instrument budgétaire devra fournir, à titre principal, les impulsions nécessaires pour une accélération de l'activité économique. Une augmentation de 11 à 12 % des dépenses effectives par rapport au niveau de 1971 est à recommander; pareil accroissement, compte tenu de l'évolution prévisible des ressources, porterait le déficit à financer de l'Etat à quelque 2.500 milliards de lires en 1972. L'accent devrait être mis sur les dépenses de nature à stimuler les investissements, et notamment, dans le secteur particulièrement déprimé de la construction, par des incitations à l'épargne-logement et l'octroi

de primes à la construction. Une grande prudence serait indiquée à l'égard des dépenses favorisant directement la consommation des ménages. D'une manière générale, les impulsions budgétaires et le financement monétaire du solde devraient d'ailleurs se réduire progressivement, à mesure qu'un niveau satisfaisant d'activité serait à nouveau atteint.

Des contacts suivis avec les représentants des divers groupes sociaux seront utiles, surtout lors de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, pour éviter le déclenchement de mouvements en spirale des prix et des salaires. Dans le cadre de la réforme fiscale, un allègement de la part des impôts indirects pourra contribuer à la fois à la stabilisation de l'économie et à une répartition plus équitable du revenu national.

La résorption des tensions sociales et la relance de l'activité économique par l'action indirecte des pouvoirs publics requièrent que des progrès soient réalisés pour combler le retard enregistré en matière d'équipements collectifs. L'ampleur des difficultés à surmonter dans certaines régions entraîne la nécessité d'une accentuation des efforts déployés par les autorités italiennes et par les instances communautaires, et d'un recours cohérent à des interventions portant sur l'implantation du capital, la résorption du chômage et du sous-emploi, l'adaptation professionnelle et la création d'infrastructures.

Aux *Pays-Bas*, la restauration des équilibres fondamentaux nécessite une action vigoureuse de limitation de la demande intérieure, notamment pour sauvegarder les possibilités de croissance à plus longue échéance. Les mesures prises en novembre 1970 en vue de modérer l'évolution des salaires et des prix ont été levées en août 1971. Compte tenu de la persistance de la hausse des prix (5,2 % de décembre à juin 1971) il est indiqué, pour les prochains mois, de maintenir à la politique monétaire son orientation restrictive; son efficacité devrait être renforcée par le maintien, et éventuellement l'adaptation, du dispositif de lutte contre un afflux excessif de capitaux. Depuis le début de septembre, l'acquisition nette, par des non-résidents, d'obligations émises aux Pays-Bas a été interdite.

La politique budgétaire devrait demeurer stricte et réaliser des économies sévères. Il conviendrait de modérer sensiblement l'accroissement des dépenses de l'Etat, qui devrait rester inférieur à 10 %.

Une forte réduction du solde net à financer, jusqu'à un niveau avoisinant 1,5 milliard de florins, serait indiquée. En cas de besoin, il faudrait accepter temporairement un alourdissement de la pression fiscale en utilisant l'instrument de la surtaxe conjoncturelle prélevée en particulier sur les revenus.

La politique d'austérité budgétaire devrait être cependant conçue de telle sorte que ne soit trop fortement affectée la mise en œuvre des mesures à caractère structurel relatives à l'implantation régionale des investissements et à la formation professionnelle, en vue notamment de desserrer, au profit d'autres régions moins développées, les goulots d'étranglement existant dans l'Ouest du pays.

En *Belgique*, la modération de l'évolution des prix demeure la problématique essentielle de la politique économique, d'autant plus que l'extension de la réglementation des prix, à l'occasion de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, a retardé nombre d'adaptations.

La réalisation de cet objectif, sans risque majeur pour l'emploi ou la croissance, paraît possible, à condition que soit appliquée une politique de stricte limitation de l'expansion de la demande intérieure.

Tout en poursuivant une politique monétaire prudente, appuyée sur un dispositif renforcé de contrôle de la liquidité, les autorités devraient viser à une réduction considérable des vives impulsions émanant des finances publiques.

Compte tenu des mesures prises en matière de programmation sociale entrées en vigueur au milieu de 1971, et de celles qui sont prévues pour 1972, une telle politique implique un freinage délibéré de certaines dépenses de consommation et impose la prudence en ce qui

concerne les engagements en matière d'investissements des administrations publiques. Même dans ces conditions, les dépenses de l'Etat risquent de s'accroître encore fortement (de 10 à 11 %), de sorte que la réduction des impulsions émanant des finances publiques suppose un certain alourdissement de la charge fiscale directe. La limitation du solde à financer au titre du budget de l'Etat à 55 milliards de francs belges paraît d'autant plus opportune qu'une diminution du déficit s'impose dans une perspective à moyen terme.

La politique de structure devra s'attacher à promouvoir un développement davantage orienté vers des productions à contenu élevé de valeur ajoutée, et mieux équilibré sur le plan régional, notamment en concentrant les interventions publiques dans les régions réellement défavorisées. Bien qu'au *Luxembourg* le succès des efforts de stabilisation dépende dans une large mesure de l'assainissement de la situation économique dans les autres pays, les autorités responsables de la politique économique devraient s'efforcer d'atteindre progressivement, en 1972, une stabilité satisfaisante des coûts et des prix. Une gestion prudente des finances publiques et, en particulier, l'étalement dans le temps de certaines dépenses d'investissement des administrations, apparaît souhaitable, afin de limiter le solde à financer du budget de l'Etat à environ 1,5 milliard de francs.

La période d'accalmie relative survenue dans certains secteurs de l'économie, et qui va d'ailleurs de pair avec le maintien du plein emploi, pourrait être mise à profit pour intensifier les efforts visant à accroître l'élasticité de l'appareil de production dans un pays où les pénuries de main-d'œuvre et une diversification limitée des activités économiques constituent un frein non négligeable à l'expansion.

C. La politique des structures au niveau communautaire

La lutte contre l'inflation doit être soutenue par des actions dans le domaine des structures, ainsi que le recommande le troisième programme de politique économique à moyen terme. Ces actions doivent comprendre une intensification de la concurrence et la mise en œuvre de mesures spécifiques permettant une meilleure adaptation au progrès économique et social.

D'une part, il s'agit de faire en sorte, pour les instances communautaires, que la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Marché commun et la pression qu'elle exerce sur les prix ne soient pas entravées par des ententes ou par des pratiques abusives d'entreprises jouissant d'une position dominante; dans ce contexte, il faudra veiller également à ce que la concu-

rence ne soit pas sérieusement mise en cause par des processus de concentration exagérée dans certains secteurs. D'autre part, des actions doivent être entreprises pour mettre davantage les forces spontanées de la croissance au service des finalités sociales et pour remédier à certains aspects structurels du chômage. Trois directions principales doivent être retenues, à la fois sur le plan national et au niveau communautaire.

En matière d'emploi, l'objectif consistant à résoudre graduellement le conflit entre sécurité de l'emploi et mobilité professionnelle requiert une action tendant à assurer une protection accrue des travailleurs contre les risques de réduction ou de perte temporaire de leurs revenus, notamment pendant les périodes de réadaptation professionnelle. En vue d'écarter les craintes de chaque pays quant aux conséquences de telles mesures sur sa position concurrentielle, il conviendrait d'étudier la possibilité que les pays membres prennent en cette matière un engagement précis et synchronisé.

Dans le domaine de la politique régionale, il est urgent d'accomplir un effort communautaire

plus intense en faveur des régions en retard de développement, notamment à la périphérie de la Communauté. La Commission a adressé au Conseil des propositions concernant l'engagement, en faveur des régions agricoles les plus défavorisées, d'actions structurelles financées dans une large mesure par le FEOGA; le recours au Fonds social rénové pourrait d'ailleurs appuyer une telle action pour l'adaptation de la main-d'œuvre des régions concernées. D'autres types de mesures devront également intervenir — notamment pour l'incitation des capitaux et des entreprises à l'investissement dans certaines régions prioritaires — si l'on veut que se manifeste la responsabilité solidaire de la Communauté à leur égard.

Enfin, la protection et l'amélioration de l'environnement constituent des sujets auxquels la Communauté doit porter une attention spéciale, en raison de l'acuité des problèmes qui se posent en ces matières et de leurs incidences sur la politique économique et sociale de la Communauté. Le Conseil vient d'être saisi par la Commission d'une première communication sur ce sujet.

D. L'adaptation des instruments de la politique économique

Les actions qui viennent d'être indiquées ne pourront être menées à bien que si des efforts soutenus sont déployés en 1972 pour adapter les instruments de la politique conjoncturelle aux nouvelles tâches qu'impose le renforcement de la coordination des politiques économiques dans le cadre de la création, par étapes, d'une union économique et monétaire.

A cet égard, un impératif prioritaire est de conférer une plus grande souplesse aux instruments de la politique conjoncturelle, et surtout à la politique budgétaire. A cet effet, les Etats membres qui ne disposent pas de cette faculté devraient se doter des moyens juridiques et institutionnels de mettre en œuvre rapidement des mesures de modulation tant de la fiscalité que de la dépense. C'est là une condition importante pour que les pouvoirs publics soient en mesure d'appliquer une politique de modération des

prix et des coûts sans prendre le risque, compte tenu des délais de réaction inévitables, de ralentir pendant une période trop longue la croissance économique.

Dans le domaine des relations monétaires internationales, il convient d'envisager un ensemble d'actions permettant de sortir de la situation actuelle tout en renforçant la solidarité monétaire dans la Communauté. Il s'agirait concrètement de la mise au point d'un dispositif permettant de régulariser les flux financiers internationaux et d'en neutraliser, en cas de besoin, les effets sur la liquidité interne, ainsi que de l'instauration d'une flexibilité limitée des cours de change à l'égard des monnaies des pays tiers, les relations de change entre les Etats membres demeurant, pour leur part, fixes. Ces actions devraient avoir pour corollaires des prises de position communes devant les instances monétaires internationales.

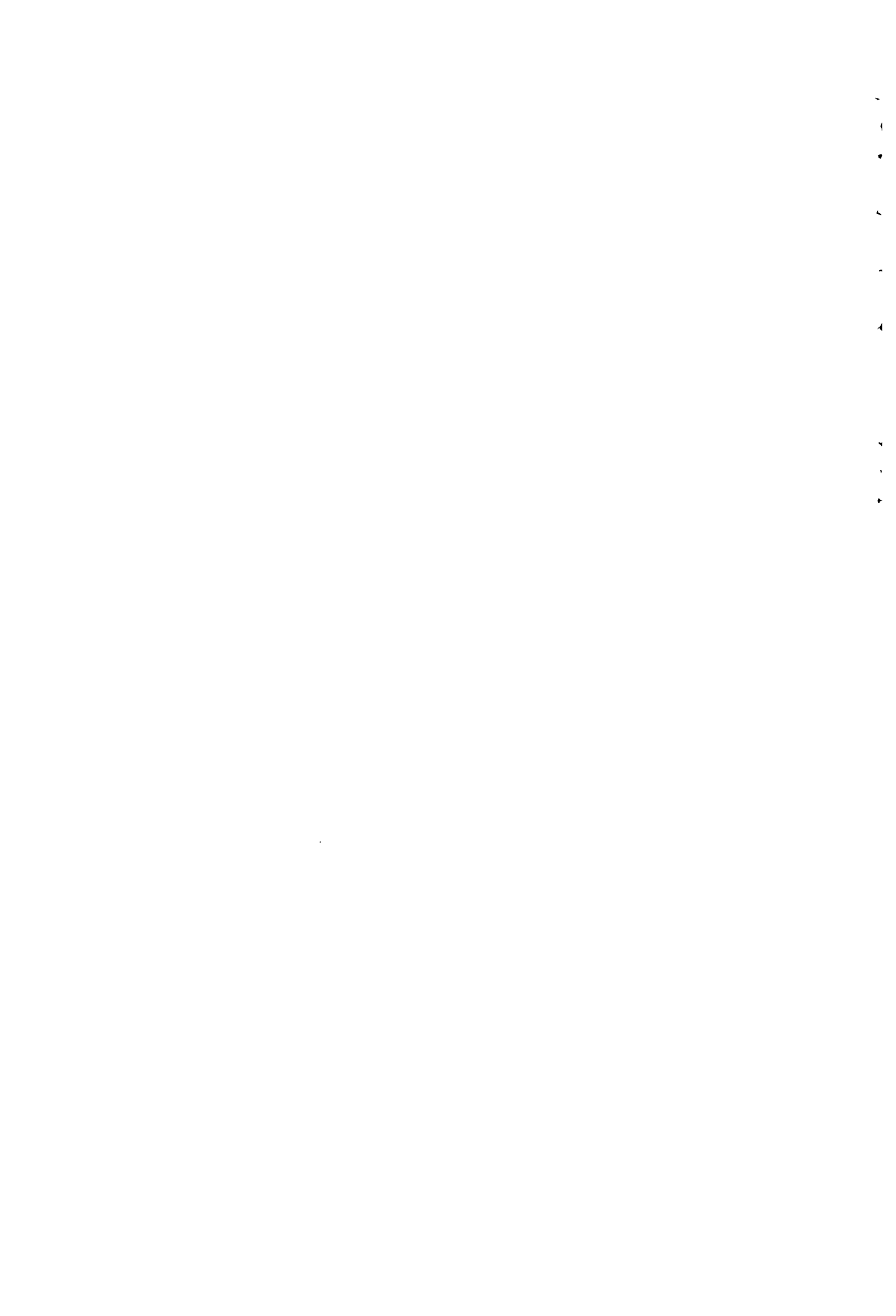
CONCLUSION

En dépit des difficultés qui pèsent à l'heure actuelle sur les relations monétaires entre les pays de la Communauté et qui affectent la réalisation du plan d'union économique et monétaire, le Conseil a tenu à se conformer à l'obligation inscrite dans sa décision du 22 mars 1971 d'adopter un rapport annuel définissant les orientations principales de la politique économique à suivre en 1972, afin de marquer sa vo-

lonté de poursuivre la réalisation de l'objectif que la Communauté s'est assigné.

Une action coordonnée des Etats membres en vue d'assurer les conditions de la stabilité et la sauvegarde de l'expansion dans la Communauté demeure, en effet, indispensable à la construction progressive de l'Union économique et monétaire aussi bien qu'au rétablissement de l'ordre économique et monétaire international.

**L'EVOLUTION RECENTE DE LA CONJONCTURE
ET LES PERSPECTIVES A COURT TERME**



I. VUE D'ENSEMBLE

A. La situation économique de la Communauté à l'été de 1971

Au cours des derniers mois, l'activité économique de la Communauté s'est révélée un peu moins dynamique, sans que la hausse des coûts et des prix se soit pour autant atténuée.

1. La conjoncture mondiale

La reprise de la conjoncture mondiale observée au début de 1971 s'est poursuivie, mais sans prendre beaucoup d'ampleur.

Aux Etats-Unis, l'expansion de l'activité économique s'est modérée après l'action de rattrapage entreprise dans l'industrie automobile au début de 1971. Le taux de croissance du produit national brut en termes réels est tombé de 2,0 % au premier trimestre de 1971 à 0,9 % au second, malgré les vives impulsions émanant notamment de la politique budgétaire et qui se reflètent dans un fort accroissement du déficit du budget fédéral. Le taux de chômage est demeuré élevé (5,6 % de la population active en juin 1971). Le climat des prix s'est un peu amélioré, comme le montre l'indice des prix du produit national brut, qui est passé du taux annuel de 5,3 % au premier trimestre à 4,2 % au second. Au cours de ce second trimestre de 1971 s'est ajoutée, à des sorties de capitaux exceptionnellement importantes, l'incidence d'un déficit élevé de la balance commerciale, qui a dépassé un milliard de dollars entre avril et juillet. D'après des estimations de source privée, le déficit de la balance globale des paiements des Etats-Unis aurait atteint, au premier semestre de 1971, sur la base des règlements officiels, le niveau record de 12,4 milliards de dollars. Cette évolution inquiétante a amené les autorités à suspendre intégralement la convertibilité du dollar en or, à adopter des mesures commerciales protectionnistes et à créer de nouvelles incitations à l'activité économique afin d'accélérer la reprise, jugée insuffisante, de l'expansion.

Au Royaume-Uni, après une baisse de 2,8 % au premier trimestre, le produit intérieur brut en termes réels semble avoir marqué quelque progrès le trimestre suivant. En dépit d'un certain ralentissement, la hausse des salaires est demeurée vive et s'est traduite par une augmentation accélérée des prix de gros et de détail. Le chômage, déjà élevé, a eu tendance à s'accroître encore. La balance commerciale s'est améliorée sensiblement pendant le premier semestre, du fait d'une expansion plus vive des exportations et d'un ralentissement des importations.

Dans les autres pays industrialisés clients de la Communauté, l'évolution de la conjoncture s'est révélée assez divergente. La croissance économique est restée faible dans les pays scandinaves, à l'exception de la Norvège. En Suisse et en Autriche, l'expansion s'est poursuivie à un rythme rapide; dans le premier de ces pays, les tensions inflationnistes étaient toujours particulièrement fortes. Au Canada, la reprise s'est consolidée. Au Japon, un redressement s'est amorcé, sous l'influence de la demande extérieure et du mouvement de reconstitution des stocks.

2. La crise monétaire internationale

La crise survenue en mai dans les relations monétaires internationales et qui s'est aggravée considérablement après l'annonce, le 15 août, des mesures prises par les Etats-Unis, a introduit de graves perturbations dans les relations de change entre les Etats membres de la Communauté.

A l'origine de cette crise se trouve l'accroissement accéléré du déficit de la balance globale des paiements des Etats-Unis, dû principalement à des mouvements spéculatifs qui se sont traduits par des exportations massives de capitaux américains et par un afflux de fonds internationaux vers les places européennes.

Balance des paiements des Etats-Unis

(en milliards de \$)

	1968	1969	1970	1971 (¹)	1 ^{er} trim. 1971 (²)
Biens, services et transferts unilatéraux	+ 1,3	+ 0,7	+ 2,2	+ 2,8	+ 0,7
Mouvements de capitaux à long terme	- 3	- 4,2	- 5,4	- 9,8	- 2,4
Mouvements de capitaux à court terme	+ 3,4	+ 6,2	- 7,5	- 15,8	- 4,0
Total	+ 1,7	+ 2,7	- 10,7	- 22,8	- 5,7

(¹) Projection sur la base des données désaisonnalisées du 1^{er} trimestre.

(²) Données désaisonnalisées.

Afin de prévenir des entrées additionnelles de fonds dans des économies soumises à des pressions inflationnistes notables, l'Allemagne et les Pays-Bas ont suspendu, le 5 mai, les interventions aux cours limites imposés par la réglementation internationale. Ils ont ainsi permis aux cours de change de leurs monnaies d'amorcer un processus de fluctuation qui, dans la première quinzaine du mois d'août, avait porté la hausse de ces monnaies à des niveaux respectivement voisins de 8 % et de 5 %. D'autres pays de la Communauté (la France et l'U.E.B.L.) ont modifié, en l'adaptant à la situation, la réglementation des changes. Enfin, certains pays européens (l'Autriche et la Suisse) ont réévalué leur monnaie.

L'ensemble des mesures prises ou amorcées, le 15 août, par les Etats-Unis a plongé tous les pays participant au système monétaire international dans une situation de crise encore plus aiguë. Les relations de change entre les pays industrialisés ont été perturbées. Les pays de la Communauté appliquent actuellement des régimes de change largement divergents. Tandis que l'Allemagne a maintenu le système mis en œuvre le 9 mai (parité inchangée et suspension temporaire des limites de fluctuation), les pays du Benelux ont décidé de laisser fluctuer leurs monnaies en commun, tout en conservant des réglementations différentes pour les mouvements de capitaux. L'Italie laisse fluctuer sa monnaie dans des limites assez étroites; la

France a créé un double marché des changes, dans lequel les opérations commerciales et connexes sont réglées à la parité et les autres à des cours fluctuants.

Depuis la réouverture des marchés des changes, le 23 août, le cours du mark a monté de 7 à 8 % par rapport aux taux de change pratiqués avant le 9 mai 1971, et a ainsi rejoint le taux atteint avant la crise du 15 août. La hausse du florin ne s'est guère accentuée, l'écart par rapport au mark ayant tendance à se maintenir aux environs de 3 %. Les francs belge et luxembourgeois ont marqué une augmentation de près de 3 % et se maintiennent de manière assez constante à leur cours plancher vis-à-vis du florin, soit 1,5 % de moins que celui-ci, les cours sur le marché libre n'étant guère différents de ceux du marché réglementé. Le taux de hausse de la lire se situe entre 1,5 % et 2 %. Le franc français, sur le marché réglementé, évolue aux environs de la limite supérieure d'intervention, tandis que sur le marché financier un écart plus important par rapport à la parité a été observé.

3. La conjoncture dans la Communauté

Jusqu'au milieu de 1971, la reprise de la conjoncture mondiale ne semble avoir eu qu'une incidence modérée sur les exportations vers les pays non membres. En effet, au cours des deux

premiers trimestres, les ventes de la Communauté à l'étranger ont encore progressé en valeur, mais à un rythme notablement moins rapide qu'à la fin de 1970. Compte tenu de la hausse persistante des prix, les progrès ont été très modérés en volume.

Par ailleurs, la demande intérieure s'est développée à un rythme légèrement ralenti. Tel a été, en particulier, le cas de la formation brute de capital fixe. La propension à investir des entreprises se trouve, en effet, affectée par les perspectives moins favorables d'expansion économique, par la réduction des possibilités d'autofinancement et par une baisse légère des taux d'utilisation des capacités.

Les dépenses consacrées à la construction de logements sont restées assez faibles en Italie et dans l'U.E.B.L. Par contre, elles ont augmenté à un rythme soutenu aux Pays-Bas et en Allemagne, où la demande de nouveaux logements a marqué une reprise au premier semestre, à en juger d'après le nombre des autorisations de bâtir. L'évolution a été analogue en France, grâce notamment aux mesures d'assouplissement de la politique du crédit et au déblocage de crédits budgétaires.

Les investissements des administrations publiques se sont encore développés sensiblement

dans plusieurs pays membres, en particulier en Italie, où les autorités ont accru les dépenses de travaux publics pour soutenir l'activité dans la construction.

Les dépenses de consommation des ménages, stimulées notamment par des majorations de salaires toujours importantes, ont marqué une progression rapide au cours des derniers mois, sauf en Italie, où les arrêts de travail ont ralenti l'expansion des revenus tandis que la propension à l'épargne avait nettement tendance à se renforcer.

Le produit intérieur brut de la Communauté n'a plus marqué de progrès notables depuis le printemps. Après la forte accélération observée au premier trimestre, la production industrielle de la Communauté, abstraction faite des variations saisonnières, a légèrement fléchi tout en se maintenant à un niveau élevé. Il faut cependant observer qu'en Italie et en France des arrêts de travail ont freiné la production dans certains secteurs. Dans la plupart des pays membres, la détente sur le marché de l'emploi s'est poursuivie.

Après une expansion encore sensible au début de 1971, il semble que, depuis le printemps, les importations de la Communauté en provenance des pays non membres, en chiffres désai-

La production industrielle de la Communauté (1)

Variation en % par rapport à la même période de l'année précédente (2)

	1969	1970	1970				1971	
			1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1e trim.	2e trim.
Communauté	+ 11,9	+ 6,3	+ 9,3	+ 6,2	+ 4,8	+ 4,8	+ 3,0	+ 1,4
dont:								
Allemagne	+ 14,1	+ 5,7	+ 8,3	+ 8,1	+ 5,6	+ 1,3	+ 5,8	+ 1,3
France	+ 14,1	+ 5,6	+ 8,5	+ 4,7	+ 4,1	+ 4,5	+ 3,1	+ 2,1
Italie	+ 2,1	+ 6,7	+ 5,6	+ 1,5	+ 4,1	+ 16,6	- 1,9	- 4,8
Pays-Bas	+ 12,9	+ 10,5	+ 14,9	+ 10,7	+ 9,5	+ 7,3	+ 6,8	+ 7,1
Belgique	+ 10,6	+ 5,5	+ 4,2	+ 7,9	+ 4,2	+ 5,7	+ 11,8	+ 5 (3)
Luxembourg	+ 13,5	+ 0,4	+ 6,6	+ 5,1	- 1,7	- 9,0	- 8,0	- 2,0

(1) A l'exclusion de la construction et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs.

(2) Calculs effectués sur la base des indices bruts de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) Estimations

Exchanges extérieurs de la Communauté

Taux de croissance en % par rapport au trimestre précédent ⁽¹⁾

	1970				1971
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
Importations en provenance des pays non membres	+ 8,0	+ 7,9	- 1,0	+ 3,3	+ 2,0
Exportations vers les pays non membres	+ 3,6	+ 7,7	+ 0,3	+ 3,7	+ 1,6
Echanges intracommunautaires (sur la base des importations)	+ 3,4	+ 8,5	+ 1,8	+ 2,3	+ 2,8

⁽¹⁾ Sur la base des chiffres désaisonnalisés.

sonnalisés, aient progressé à une allure très modérée. En volume, elles ont même plus ou moins plafonné, compte tenu de l'incidence du raffermissement des cours de certaines matières premières et de la forte hausse des prix du pétrole.

Par contre, le développement des échanges intracommunautaires s'est accéléré au cours du premier semestre, sous l'impulsion de la vive demande de biens de consommation; il pourrait toutefois s'être ralenti durant les mois d'été.

Prix à la consommation

Variation en % au cours du trimestre

	1970				1971	
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.
Allemagne	+ 1,9	+ 0,8	- 0,1	+ 1,3	+ 2,5	+ 1,2
France	+ 1,7 ⁽¹⁾	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,6
Italie	+ 1,9	+ 1,3	+ 1,2	+ 0,8	+ 1,5	+ 1,0
Pays-Bas	+ 2,4	+ 0,9	+ 2,0	+ 0,4	+ 3,2	+ 1,9
Belgique	+ 1,3	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,6	+ 1,8	+ 1,0
Luxembourg	+ 1,2	+ 1,2	+ 0,4	+ 1,1	+ 1,7	+ 1,0

⁽¹⁾ Ancien indice

La balance commerciale (cif-fob sur la base des transactions) de la Communauté considérée dans son ensemble s'est soldée par un déficit; la balance des paiements courants, elle aussi, doit avoir laissé un léger déficit, alors qu'elle avait accusé de substantiels excédents au cours des dernières années.

En dépit de l'atténuation des tensions entre l'offre et la demande, la hausse des prix et des coûts est restée vive, les majorations de salaires étant demeurées importantes face à des progrès ralentis de la productivité.

Après la détente qui s'est tout d'abord manifestée sur les marchés monétaires de la Communauté, un renversement de la tendance s'est

amorcé dès avant le milieu de l'année. Depuis la fin du mois de mai, les taux d'intérêt à court terme ont nettement augmenté. L'afflux de capitaux à court terme, qui avait surtout été observé en Allemagne, a fait place à un reflux au mois de juin. Il est vrai qu'en juillet et au début du mois d'août les avoirs extérieurs des autorités monétaires de la Communauté se sont de nouveau légèrement accrus. Mais les taux d'intérêt sont malgré tout demeurés élevés, du fait notamment de la politique monétaire restrictive. Dans plusieurs pays de la Communauté, la gestion des budgets publics a également exercé un effet de contraction sur les liquidités. Dans la plupart des pays membres, l'expansion du crédit bancaire à court terme a d'ailleurs été très faible.

Emplois et ressources de biens et services

	1969 (1)	1970 (2) (4)		1971 (3) (4)	
	Aux prix courants, Mrd U.C. (5)	Variation en % par rapport à l'année précédente			
		Volume	Valeur	Volume	Valeur
Formation brute de capital fixe	102,1	+ 8	+18½	+ 4	+10
Consommation des administrations	60,0	+ 3½	+11	+ 4	+13½
Consommation des ménages	252,7	+ 6½	+11	+ 5½	+11
Produit brut	429,8	+ 5½	+12	+ 4	+10
Solde extérieur, en milliards d'U.C. (5)	5,3	+ 4,2		+ 3,3	

(1) Office statistique des Communautés européennes, Statistiques générales 1971 - n° 6.

(2) Estimations.

(3) Prévisions.

(4) L'agrégation au niveau de la Communauté a été effectuée sur la base des parités officielles de 1970.

(5) 1 U.C. = 1 unité de compte = 0,888671 g d'or fin.

Remarques générales :

- La différence entre les données relatives aux ressources et celles qui concernent les emplois est imputable aux variations de stocks et au mode de comptabilisation particulier du solde extérieur.
- Les estimations et les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

B. Les perspectives pour les prochaines mois

1. Les perspectives pour la conjoncture mondiale

La reprise de la conjoncture mondiale, qui s'était amorcée depuis la fin de 1970, sera ralentie au cours des derniers mois de 1971 par les perturbations qui affectent le système monétaire international et par les mesures protectionnistes adoptées par les Etats-Unis. Par ailleurs, la poursuite de la lutte contre les tendances inflationnistes qui persistent dans nombre de pays industrialisés contribuera à y modérer la croissance économique et le rythme des importations.

Aux Etats-Unis, la réévaluation de fait des monnaies de la plupart des autres pays industriels, qui découle de la suspension de la convertibilité du dollar en or, l'imposition d'une taxe spéciale de 10 % frappant une grande partie des importations, le traitement fiscal préférentiel appliqué aux exportations et la discrimination en faveur des biens d'équipement produits aux Etats-Unis (ces deux dernières mesures doivent encore être approuvées par le Congrès) tendront à freiner les importations et à stimuler la production, tout en exerçant sur les prix une certaine pression à la hausse. L'incidence sur l'économie interne sera cependant limitée, compte tenu du poids relativement faible que représentent les échanges extérieurs des Etats-Unis par rapport au produit national brut. Parmi les mesures internes, l'institution d'un crédit d'impôt de 10 % à l'achat de machines et d'équipements neufs devrait influencer favorablement sur le climat des investissements. Par contre, les autres mesures budgétaires et fiscales visant à abolir le droit d'accise sur les automobiles, à réduire certaines dépenses budgétaires, à avancer au 1^{er} janvier 1972 l'application du dégrèvement fiscal sur les revenus prévu initialement pour le 1^{er} janvier 1973, ne devraient avoir, au total, qu'une incidence assez modérée.

Les délais dans lesquels l'économie des Etats-Unis est susceptible de réagir varient d'une mesure à l'autre; certaines dispositions doivent encore être approuvées par le Congrès et n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 1972. On peut cependant estimer que les importations subiront assez rapidement l'effet de la

surtaxe de 10 % et que la reprise de l'activité économique se trouvera quelque peu accélérée.

Au Royaume-Uni, l'expansion économique devrait se maintenir voire s'accélérer d'ici la fin de l'année, compte tenu notamment des mesures de relance que le Gouvernement a prises à la mi-juillet. La consommation privée, en particulier, devrait être stimulée par la majoration des prestations sociales et l'abaissement des impôts directs et indirects.

En revanche, il ne faut pas s'attendre que les investissements réagissent déjà, d'ici la fin de l'année, aux nouvelles incitations qui viennent d'être créées, sauf dans le secteur de la construction de logements, où l'expansion demeurera sans doute importante. La balance commerciale pourrait marquer une certaine détérioration, étant donné le recours croissant à l'offre étrangère entraîné par une évolution plus rapide de la demande intérieure et par la forte hausse des prix intérieurs.

Dans les autres pays de l'A.E.L.E., les tendances d'évolution resteront très divergentes. En Suède et au Danemark, les perspectives à court terme de l'économie demeurent placées sous le signe d'une faible expansion. En Suisse, un ralentissement pourrait progressivement se faire jour, à la suite des mesures conjoncturelles qui ont accompagné la réévaluation de la monnaie. En Autriche, malgré une certaine tendance au ralentissement, la conjoncture pourrait rester assez dynamique. Au Canada, le redressement devrait se poursuivre au cours des prochains mois, en dépit de la forte incidence exercée sur les exportations canadiennes par les mesures prises aux Etats-Unis. Au Japon, la reprise de l'économie pourrait être retardée par la réévaluation de fait du yen et par la surtaxe frappant les importations américaines.

Au total, les exportations de la Communauté seront déjà soumises, dans une certaine mesure, aux incidences de la réévaluation de fait de la plupart des monnaies européennes et du yen, ainsi qu'aux répercussions des mesures protectionnistes américaines, dont l'impact principal devrait cependant n'être ressenti qu'en 1972. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'escamoter, pour le second semestre de 1971, l'ac-

célération initialement prévue des exportations de la Communauté.

2. La conjoncture prévisible dans la Communauté

Tandis que le rythme de croissance des ventes à l'étranger se stabiliserait ainsi à un niveau relativement bas, le développement de la demande intérieure sera sans doute moins dynamique qu'au premier semestre de 1971.

En effet, dans la plupart des pays membres, l'expansion des dépenses d'investissement des entreprises devrait se ralentir à mesure que s'achèveront les programmes en cours d'exécution. Il est même probable que les entreprises auront tendance à différer certains nouveaux investissements, en égard notamment aux perspectives moins sûres de développement des exportations. En revanche, les dépenses d'investissement en construction pourraient marquer une progression assez rapide, notamment sous l'impulsion d'une demande plus vive de nouveaux logements. L'évolution des autorisations de bâtir laisse en effet prévoir dans ce secteur, surtout en Allemagne et en France, une reprise des dépenses d'investissement effectives, qui devrait plus que compenser l'incidence du ralentissement attendu pour les bâtiments industriels et commerciaux.

La consommation des ménages augmentera sans doute dans une mesure sensible, mais un certain affaiblissement pourrait être observé au niveau de la Communauté, du fait notamment d'un accroissement moins rapide de la masse salariale dans plusieurs pays membres.

Le développement de l'emploi sera plus modéré, le nombre d'heures supplémentaires diminuera et la hausse des taux de salaires pourrait s'atténuer.

La croissance de la production intérieure de la Communauté sera vraisemblablement assez limitée au second semestre de 1971 et au début de 1972; le ralentissement devrait surtout se poursuivre dans le secteur industriel, en particulier dans certaines industries productrices de biens d'équipement. Les tendances à la détente persisteront ainsi sur le marché de l'emploi de la plupart des pays membres. Malgré la pression moins vive de la demande intérieure dans la Communauté, l'expansion des échanges intra-

communautaires, ainsi que des importations en provenance des pays non membres, demeurera sensible. Compte tenu de l'évolution prévisible des exportations, il faut s'attendre à voir persister la tendance à la détérioration de la balance commerciale.

Le maintien d'une forte demande de consommation, la hausse des coûts unitaires, ainsi que la révision prévisible de tarifs de services publics, continueront d'exercer des pressions sur le niveau des prix à la consommation.

Principales mesures de politique économique

— Au terme de sa session du 19 août 1971, le Conseil des Communautés européennes est convenu de ce qui suit :

« Le Conseil des Communautés européennes a examiné aujourd'hui les mesures adoptées par les Autorités américaines en vue de parvenir au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Les Ministres considèrent que la suspension de la convertibilité du dollar et l'introduction de la surtaxe de 10 % sur les importations affectent profondément l'ordre monétaire et les échanges commerciaux internationaux. Ces mesures montrent clairement qu'il est nécessaire, pour assurer la liberté des échanges commerciaux et des paiements internationaux, de procéder à une réforme du système monétaire international comportant le réaménagement des parités qui apparaîtrait nécessaire. Dans ce but, les Etats membres prendront une initiative commune au sein des instances internationales appropriées, en particulier au Fonds monétaire international, institution dont ils soulignent le rôle essentiel.

Le Conseil, conscient de la nécessité de rouvrir lundi prochain les marchés des changes des pays membres, a marqué son accord sur l'opportunité d'adopter des mesures destinées à y maintenir des conditions ordonnées de fonctionnement dans l'attente d'une réforme du système monétaire international. Un contact étroit a été établi avec les Autorités du Royaume-Uni.

Le Conseil convient que les cours du dollar des Etats-Unis s'établissent librement dans certains pays de la Communauté sur un marché unique des changes et sont fixés dans d'autres pays sur un double marché des changes.

Enfin le Conseil a décidé de charger le Comité des Gouverneurs des Banques centrales et le Comité monétaire de suivre l'évolution des marchés des changes dans les pays de la Communauté, afin de présenter à bref délai des propositions concernant les instruments et les techniques d'intervention destinés à favoriser une réduction progressive des marges de fluctuation des monnaies communautaires entre elles, de nature à améliorer le fonctionnement du marché commun agricole et qui est indispensable pour activer le processus de formation de l'union économique et monétaire. »

— Le 13 septembre, « le Conseil des Communautés européennes a procédé à un nouvel examen des problèmes qui se posent au lendemain des mesures prises le 15 août 1971 par le Gouvernement des Etats-Unis.

Il estime que le problème fondamental est celui de la reconstruction d'un ordre économique et monétaire international, à partir des institutions qui l'ont jusqu'ici géré (F.M.I. et G.A.T.T.) et en tenant compte des besoins des pays en voie de développement.

Le Conseil estime nécessaire que les pays de la Communauté adoptent à cet égard une position commune, en liaison étroite avec les pays candidats à l'adhésion.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des travaux du Comité monétaire et du Comité des Gouverneurs des Banques centrales, ainsi que de la communication de la Commission au Conseil en date du 9 septembre 1971, est convenu qu'une position de la Communauté au sein du Groupe des Dix et du F.M.I. devrait reposer sur les principes suivants :

a) Les réformes à apporter au système monétaire international devront respecter le principe des parités fixes, qui doivent être modifiées dès qu'il est constaté qu'elles ne sont plus réalistes. Un tel système est nécessaire à la sécurité des transactions et à l'expansion des échanges, auxquelles la Communauté, premier ensemble commercial du monde, est particulièrement intéressée. Un équilibre satisfaisant dans les relations internationales de paiements fondées sur les principes ci-dessus définis ne sera établi que si un réaligement différencié intervient dans les rapports de parité entre les monnaies des pays industrialisés. Un tel réaligement devrait

inclure les monnaies de tous les pays concernés, y compris le dollar; il devrait s'effectuer dans des conditions telles que la répartition des charges de l'ajustement tienne compte des situations économiques relatives de ces pays et de leur évolution prévisible.

b) Le bon fonctionnement d'un système monétaire international ainsi réformé exige que des mesures soient mises en œuvre à l'égard des mouvements internationaux de capitaux. Celles-ci pourraient comporter un élargissement limité des marges de fluctuation des changes, afin de pallier les effets des différences de taux d'intérêt, ainsi que des mesures appropriées pour décourager les mouvements déstabilisateurs de capitaux à court terme.

c) Les liquidités internationales continueront d'être constituées par l'or et, pour une part croissante, par des instruments de réserve collectivement créés et gérés sur le plan international; ceci implique l'adaptation et le développement du système des droits de tirage spéciaux, en liaison avec une décroissance graduelle des monnaies nationales en tant qu'instrument de réserve.

d) Le nouvel équilibre des paiements internationaux ne pourra être maintenu que si, à l'avenir, tous les pays ou groupements organisés de pays respectent sans exception les obligations et contraintes du processus d'ajustement de la balance des paiements et mettent en œuvre les politiques internes appropriées.

e) Dans le cadre du système monétaire international réformé, l'autorité et les possibilités d'action du F.M.I. devront être renforcées dans tous les domaines où s'exercent ses compétences; les Etats membres de la Communauté devront s'efforcer d'adopter des positions communes au sein de cette institution.

Constatant que les opérations du F.M.I. sont rendues plus difficiles par les récents événements, le Conseil a estimé indispensable que l'activité de cette institution puisse se poursuivre normalement grâce à des arrangements internes relatifs aux transactions dans les principales monnaies utilisées par le Fonds. La poursuite de cette activité intéresse non seulement les pays industrialisés, mais plus encore les pays en voie de développement; elle serait en outre indispensable au bon fonctionnement d'un régime de changes spécifique à la Communauté.

Le Conseil a également examiné l'évolution des marchés des changes dans les pays de la Communauté.

Il a constaté que le fonctionnement de ces marchés n'avait pas été perturbé jusqu'ici de façon grave et il a pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est établie entre les Banques centrales de la Communauté et qu'il souhaite voir se poursuivre.

Reconnaissant que les difficultés monétaires actuelles, si elles venaient à se prolonger trop longtemps, comporteraient des dangers indiscutables pour le bon fonctionnement de la Communauté, et notamment pour la politique agricole commune, le Conseil a demandé à la Commission de lui présenter un rapport spécial sur les conséquences de la situation actuelle sur le

fonctionnement du marché commun agricole, et a confirmé le mandat confié le 19 août 1971 au Comité monétaire et au Comité des Gouverneurs des Banques centrales de rechercher, dans les meilleurs délais, les méthodes permettant une stabilisation des relations de change entre les pays de la Communauté.

Le Conseil souligne la gravité de la décision américaine instaurant une surtaxe de 10 % et des allègements fiscaux en faveur des investissements internes et des exportations. Ces mesures empêchent la formation de taux de change réalistes; elles font obstacle au réajustement des parités. En outre, elles peuvent susciter de graves perturbations dans les échanges internationaux. Le Conseil demande donc la suppression de ces mesures. »

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

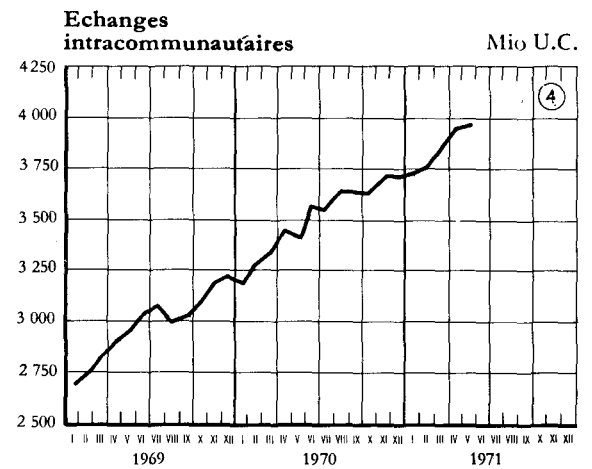
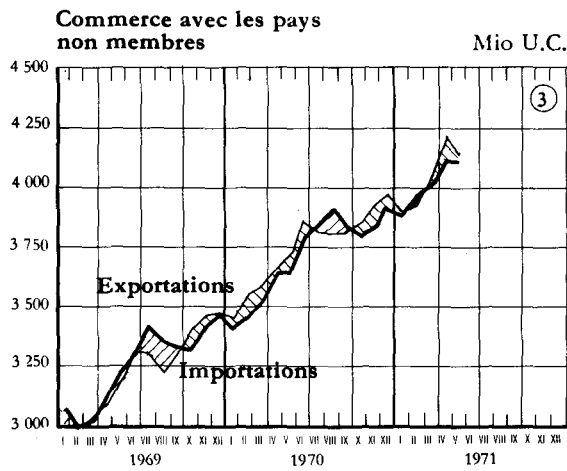
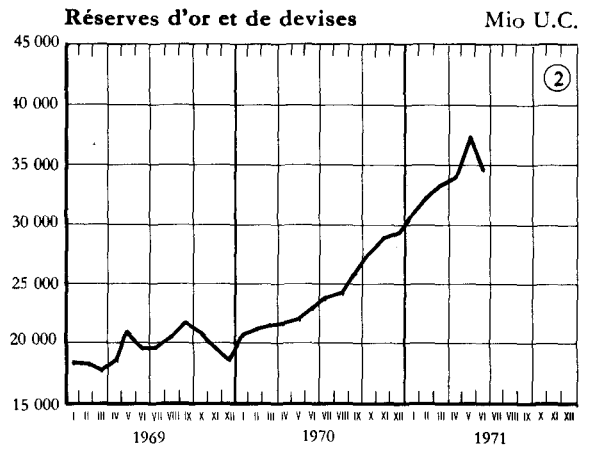
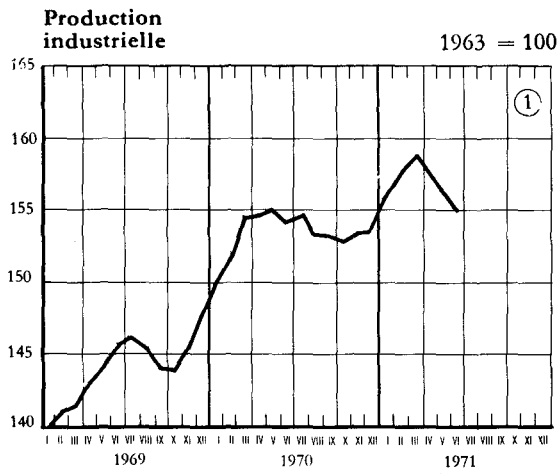


TABLEAU 1 : Données de base pour 1970

	Communauté	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
Superficie totale (en milliers de km ²)	1 167,5	248,5	551,2	301,2	33,5	30,5	2,6
Population totale (en milliers)	188 147	61 547	50 705	53 486	13 032	9 676	(339,8)
Densité par km ²	161	248	92	178	389	317	(131,4)
Population active occupée	74 196	27 204	20 473	18 956	4 678	3 772 ⁽¹⁾	(143,6)
Répartition en % de la population active civile occupée par grands secteurs d'activité							
— Agriculture	13	8,8	14,2	19,4	7,3	5,1 ⁽¹⁾	(10,9)
— Industrie	44	48,7	40,6	43,3	41,2	42,5 ⁽¹⁾	(46,3)
— Services	44	42,5	45,2	37,3	51,5	52,4 ⁽¹⁾	(42,8)
Répartition en % du produit intérieur brut :							
— Agriculture	.	4,1 ⁽¹⁾	6,0	10,3	6,2	4,5	(4,1)
— Industrie	.	51,7 ⁽¹⁾	48,2	40,5	42,0	42,6	(56,9)
— Services	.	44,2 ⁽¹⁾	45,8	49,2	51,8	52,9	(39,0)
Répartition des principaux agrégats en % du produit intérieur brut :							
— Consommation privée	.	55,7	58,8	63,9	56,8	60,4	(55,4) ⁽¹⁾
— Consommation publique	.	15,7	12,1	12,7	16,1	14,0	(10,9) ⁽¹⁾
— Formation brute de capital fixe	.	26,5	25,8	21,2	26,3	22,1	(25,5) ⁽¹⁾
— Exportations totales	.	23,2	16,0	20,2	48,3	44,4	78,6 ⁽²⁾
— Importations totales	.	21,6	15,8	19,6	49,6	42,1	73,2 ⁽²⁾

(1) 1969 (2) 1968

TABLEAU 2 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	Variation en volume par rapport à l'année précédente (en %)					Indice en volume 1963 = 100
	1966	1967	1968	1969	1970	1969
Produit brut	+ 4,3	+ 3,2	+ 6,0	+ 7,3	+ 5,4	144
Production industrielle	+ 5,0	+ 1,3	+ 8,9	+ 11,9	+ 6,3	154
Importations de marchandises	+ 7,1	+ 0,8	+ 11,6	+ 12,6	+ 21,1	184
Consommation privée	+ 4,7	+ 3,7	+ 4,9	+ 7,0	+ 6,4	143
Formation brute de capital fixe	+ 4,5	+ 1,0	+ 7,4	+ 9,6	+ 8,2	152
Exportations de marchandises	+ 8,3	+ 7,6	+ 13,5	+ 7,5	+ 9,3	188
Echanges intracommunautaires de marchandises (base importations)	+ 11,0	+ 5,7	+ 19,5	+ 22,5	+ 12,4	245
Produit brut par tête	+ 3,4	+ 2,6	+ 5,4	+ 6,4	+ 4,5	135

Communauté

TABLEAU 3: Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	137	142	146	150	151	152	135	115	146	150	158	154
	1970	149	156	160	160	163	157	142	118	155	160	165	160
	1971	156	161	162	163	162	161						
Importations de marchandises en provenance des pays non membres (c.a.f. : Mio u.c.)	1969	3 175	2 793	3 105	3 283	3 321	3 376	3 259	2 858	3 365	3 637	3 407	3 636
	1970	3 664	3 397	3 608	3 959	3 735	4 000	3 780	3 376	3 812	3 892	4 099	4 280
	1971	3 676	3 913	4 405	4 000	3 983	4 375	3 984					
Exportations de marchandises vers les pays non membres (f.o.b.: Mio u.c.)	1969	2 886	2 745	3 261	3 306	3 295	3 296	3 584	2 801	3 225	3 729	3 425	3 658
	1970	3 235	3 349	3 749	3 828	3 589	3 949	3 984	3 322	3 703	4 099	3 853	4 432
	1971	3 550	3 881	4 471	4 025	4 124	4 258	4 485					
Solde de la balance commerciale (Mio u.c.)	1969	- 289	- 48	+ 156	+ 23	- 26	- 80	+ 325	- 57	- 140	+ 92	+ 18	+ 22
	1970	- 379	- 48	+ 141	- 131	- 146	- 51	+ 204	- 54	- 109	+ 207	- 246	+ 152
	1971	- 126	- 82	+ 66	- 65	+ 141	- 117	+ 451					
Echanges commerciaux entre les pays membres (Mio u.c.)	1969	2 696	2 727	3 057	3 043	3 013	3 101	3 157	2 415	3 089	3 554	3 144	3 242
	1970	3 140	3 284	3 604	3 782	3 247	3 861	3 655	2 949	3 719	3 900	3 847	3 830
	1971	3 369	3 786	4 459	3 967	3 951	4 160	4 063					

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET LES TABLEAUX

Sources: Communauté: Office statistique des Communautés européennes (O.S.C.E.).

Allemagne: O.S.C.E.; Statistisches Bundesamt.

France: O.S.C.E.

Italie: Relazione generale sulla situazione economica del Paese (1969).

Pays-Bas: O.S.C.E.; Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid; Centraal Bureau voor de Statistiek.

Belgique: O.S.C.E.; Ministère de l'Emploi et du Travail.

Luxembourg: O.S.C.E.

Conversion en unités de compte (1 u.c. = 0,888671 gramme d'or fin),

Graphique 1

— Moyennes mobiles sur trois mois des indices corrigés des variations saisonnières (non compris la construction ni l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs).

Graphique 2

— Réserves des autorités monétaires en or et en devises convertibles, avoirs en droits de tirage spéciaux et position de réserve auprès du F.M.I. Chiffres bruts, à fin de mois, à l'exclusion des engagements extérieurs.

Graphique 3

— Moyennes mobiles sur trois mois de la valeur, corrigée des variations saisonnières, des exportations (f.o.b.) vers les pays non membres et des importations (c.a.f.) en provenance de ceux-ci, d'après les statistiques douanières.

Graphique 4

— Moyennes mobiles sur trois mois de la valeur, corrigée des variations saisonnières, des échanges commerciaux entre les pays membres de la C.E.E., d'après les statistiques douanières d'importation.

Tableau 1

- Population totale au milieu de l'année; pour l'Allemagne, moyenne annuelle estimée; pour l'Italie, moyenne annuelle.
- Population active, résidente et occupée au milieu de l'année; pour l'Allemagne, moyenne annuelle estimée; pour l'Italie, moyenne annuelle à l'exclusion des personnes provisoirement émigrées.
- Part de l'agriculture, de l'industrie et des services au coût des facteurs.
- Part des principaux agrégats dans le produit intérieur brut aux prix du marché.
- Exportations et importations totales: biens, services et revenus de facteurs.

Tableau 2

- Production industrielle: indice de l'Office statistique des Communautés européennes, sans la construction ni l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs.
- Importations (c.a.f.) en provenance des pays non membres de la C.E.E., d'après les statistiques douanières. Exportations (f.o.b.) vers les pays non membres de la C.E.E., d'après les statistiques douanières.
- Echanges commerciaux entre les pays membres de la C.E.E., d'après les statistiques douanières d'importation.

Tableau 3

- Voir les remarques du tableau 2.



II. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DANS LES PAYS MEMBRES

A. Allemagne

1. La situation à l'été de 1971

Une accalmie conjoncturelle paraît s'être instaurée depuis le printemps, probablement en étroite corrélation avec les mesures internes de stabilisation prises au mois de mai. Les inscriptions de commandes plafonnent à un niveau élevé, les chefs d'entreprise ont de la situation du marché une vue moins optimiste et l'expansion conjoncturelle de la production et de l'emploi a pratiquement cessé. D'autre part, la poussée des prix et des salaires reste très vive, bien que les conventions collectives récemment conclues aient fait baisser le taux d'augmentation des salaires.

Depuis l'instauration du taux de change fluctuant, les exportations ont cessé de stimuler l'expansion économique. Abstraction faite des variations saisonnières, elles n'ont guère augmenté en valeur entre avril et juillet, et leur volume a même diminué. En ce qui concerne la demande intérieure, l'activité d'investissement des entreprises s'est modérée. Après une accélération momentanée des investissements d'équipement au premier trimestre, la tendance au ralentissement observée depuis le milieu de l'année dernière a de nouveau prévalu. Par contre, la croissance des investissements en construction est demeurée appréciable, notamment dans les secteurs du logement et des travaux publics.

La demande de consommation a gardé tout son dynamisme. D'une part, des impulsions assez vives ont émané de la consommation des administrations publiques. D'autre part, les ménages ont fortement accru leurs achats durant les mois d'été, surtout dans le secteur des services. Cette tendance a été favorisée par l'accroissement toujours considérable des revenus, en particulier des revenus salariaux, et par la suppression du supplément conjoncturel frappant l'imposition des salaires et des revenus. La hausse des salaires n'est cependant plus tout à fait aussi rapide qu'auparavant. Les salaires et traitements conventionnels, dans l'ensemble de l'économie, ont augmenté de 2,3 % au

deuxième trimestre, contre 4,5 % au premier; en juillet, ils dépassaient encore de 14 % le niveau enregistré un an plus tôt. Alors que, jusqu'à présent, les entreprises avaient surtout réagi au processus de détente par une réduction des heures supplémentaires, depuis avril le nombre des personnes occupées dans l'industrie est tombé au-dessous du niveau atteint à la même époque de l'an dernier. Les tendances à la détente se sont donc poursuivies sur le marché de l'emploi. Le nombre de chômeurs a légèrement augmenté, de sorte que le taux de chômage s'est élevé à 0,7 % en juillet, contre 0,5 % l'année précédente. Cependant en comptait encore, au début du mois d'août, trois offres d'emplois non satisfaites pour un chômeur.

L'expansion de l'offre s'est ralentie dans le courant de l'été. La production industrielle, corrigée des variations saisonnières, a même légèrement fléchi durant cette période, notamment par suite de la suppression des heures supplémentaires. Le recours à l'offre étrangère est resté relativement important, du fait surtout du niveau assez élevé des importations de biens d'équipement et de consommation.

La tendance des prix est restée nettement ascendante. Les prix à la consommation, en particulier, ont encore fortement augmenté; par contre, la poussée des prix des produits industriels s'est légèrement relâchée. En dépit d'un surplus encore relativement élevé des échanges extérieurs, la balance des paiements courants, par suite notamment de transferts importants, s'est soldée, pour les sept premiers mois, par un déficit de 469 millions de marks, alors qu'un excédent de 1 094 millions de marks avait été enregistré pour la même période de 1970.

L'afflux de capitaux étrangers ayant pris fin depuis l'instauration du taux de change fluctuant et la Bundesbank ayant, jusqu'à la mi-juillet, épongé quelque 12 milliards de marks de liquidités en vendant des devises et en relevant le taux de réserve obligatoire, le taux d'expansion de la masse monétaire, d'une année à l'autre,

Emplois et ressources de biens et services

	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽¹⁾		1970 ⁽¹⁾		1971 ⁽²⁾	
	Aux prix cou- rants, Mrd/DM	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁵⁾	Valeur
Exportations ⁽³⁾	123,8	+ 12,6	+ 14,5	+ 9,0	+ 11,9	+ 8	+ 10½
Formation brute de capital fixe	124,8	+ 12,1	+ 17,2	+ 10,7	+ 23,1	+ 4	+ 11
Consommation des administrations	84,4	+ 4,2	+ 11,7	+ 2,9	+ 12,8	+ 4½	+ 14½
Consommation des ménages	301,1	+ 8,0	+ 10,8	+ 7,3	+ 11,4	+ 5½	+ 10½
Produit national brut	538,9	+ 8,1	+ 11,9	+ 4,9	+ 12,6	+ 3½	+ 10
Importations ⁽³⁾	106,2	+ 16,7	+ 19,4	+ 16,1	+ 15,9	+ 10½	+ 12

⁽¹⁾ Statistisches Bundesamt, Wirtschaft und Statistik, Nr. 2/1971.

⁽²⁾ Prévisions.

⁽³⁾ Biens, services et revenus de facteurs.

⁽⁴⁾ Aux prix de 1962.

⁽⁵⁾ Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux ressources, d'une part, et celles qui concernent les emplois, d'autre part, est imputable aux variations de stocks.

(b) Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

est tombé de 16,6 % en mai à 11,4 % en juillet.

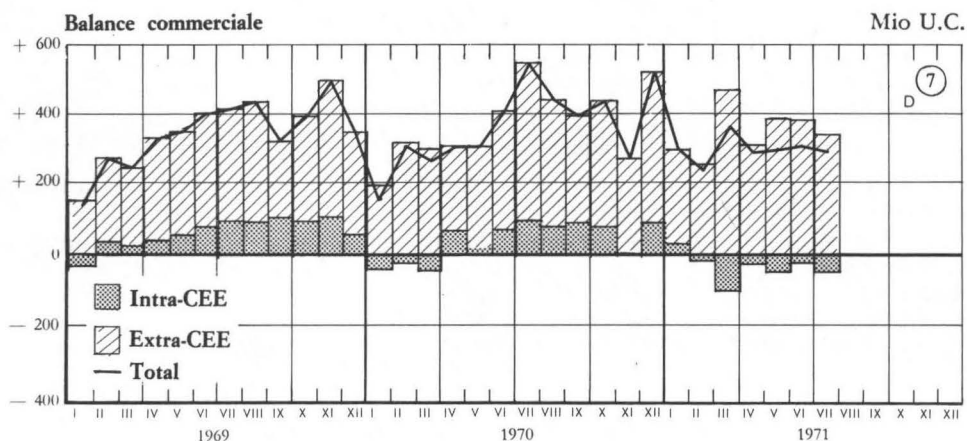
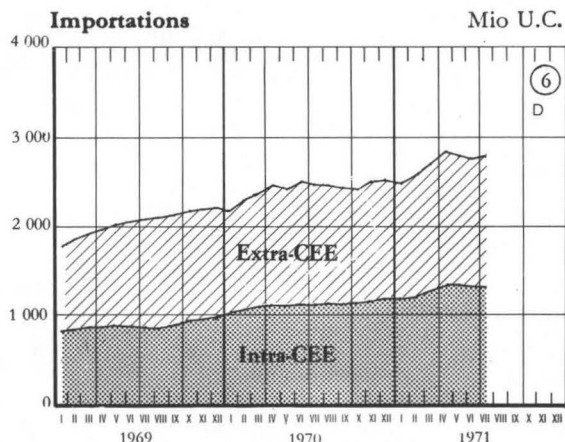
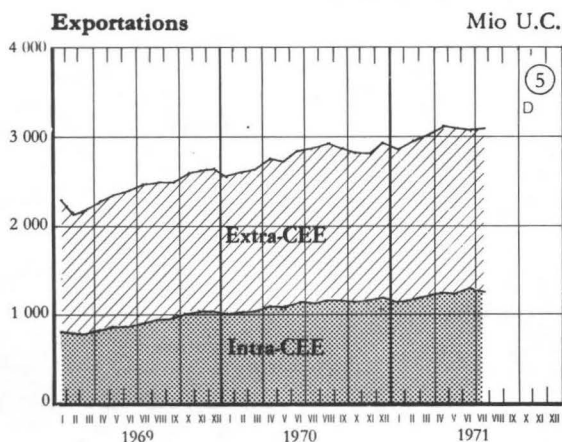
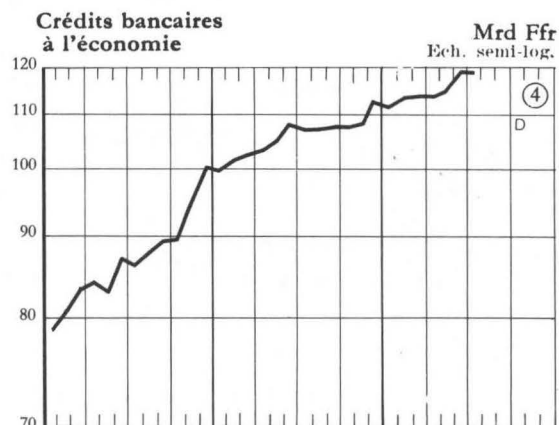
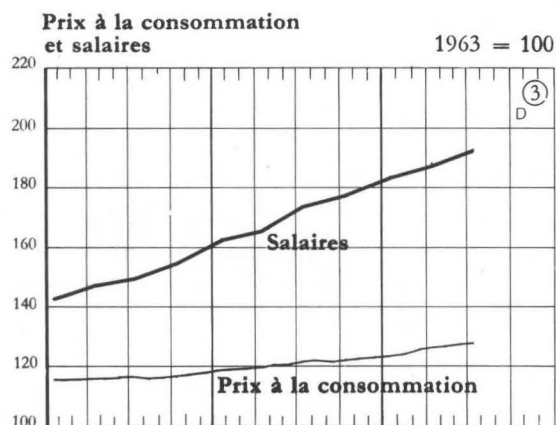
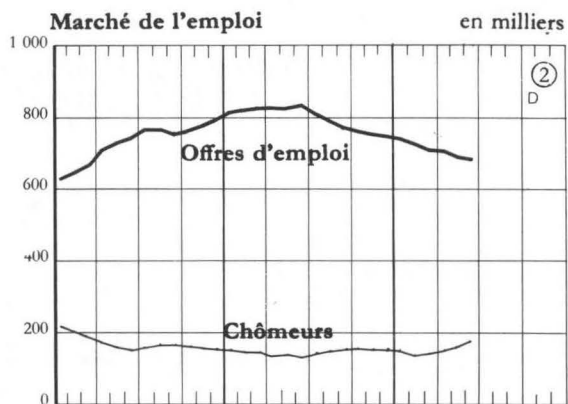
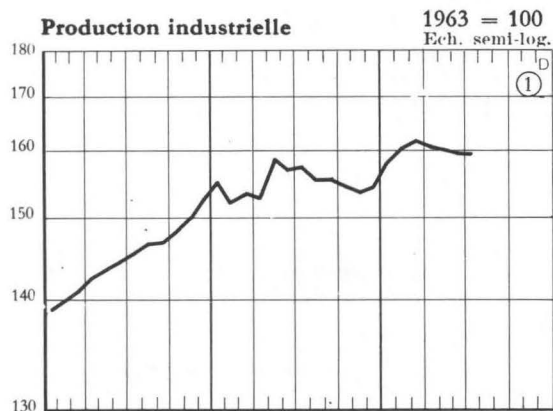
2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971

Les chances d'une stabilisation progressive de l'économie allemande se sont améliorées. Mais cette stabilisation suppose que soit temporairement maintenue la politique de modération du rythme d'expansion de la demande intérieure. Les dépenses de consommation, en particulier, pourraient encore s'accroître fortement au cours des prochains mois. En outre, malgré le blocage

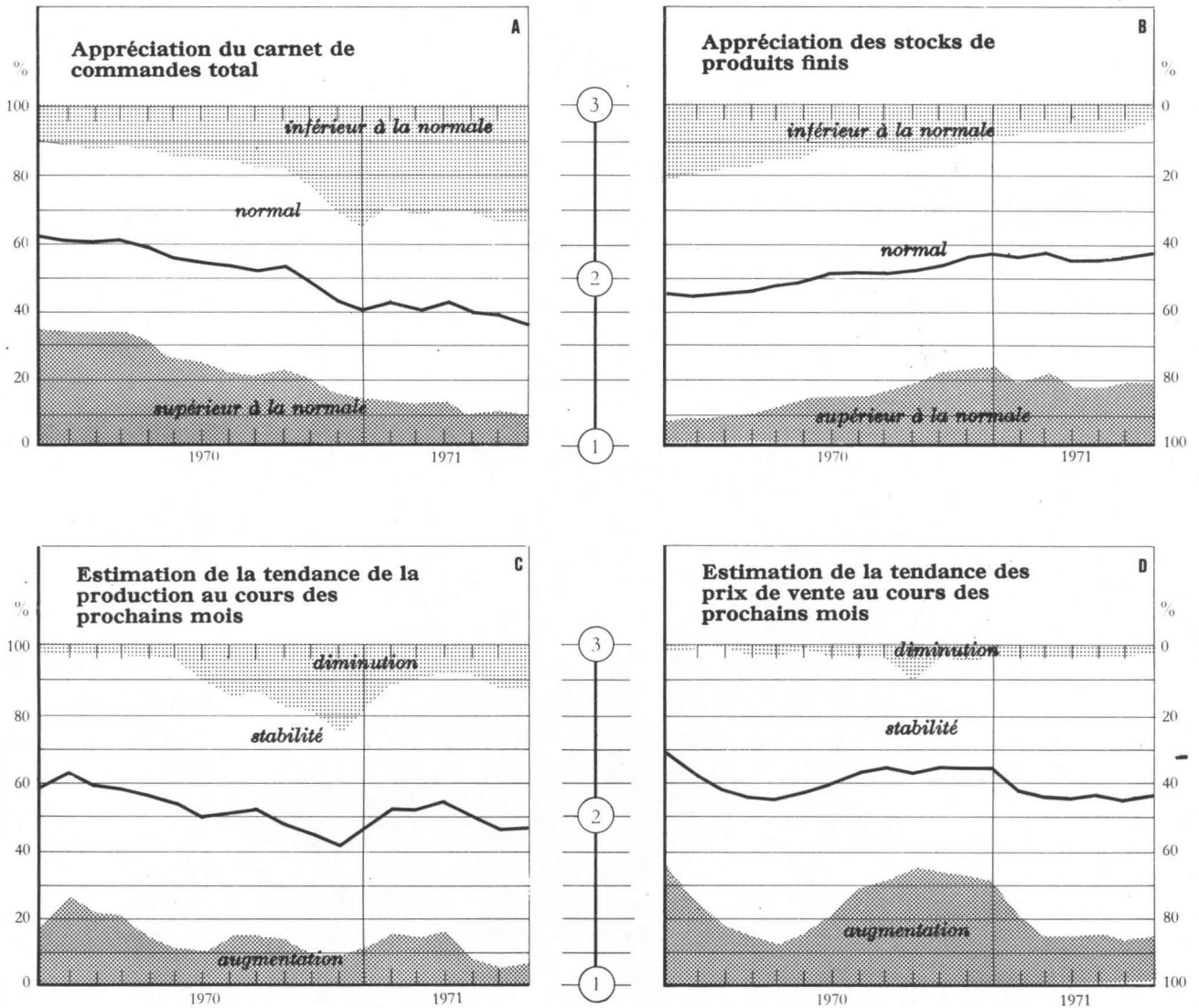
des crédits budgétaires, il faut toujours s'attendre à une augmentation appréciable des dépenses de consommation des administrations publiques. Mais un élément bien plus déterminant sera l'accroissement toujours considérable du revenu disponible des ménages. Par contre, le développement des investissements, qui avait pris une ampleur excessive au cours des dernières années, devrait continuer de se ralentir, comme en témoignent non seulement les résultats des enquêtes C.E.E. sur les investissements — qui ne permettent d'escompter, pour 1971, qu'une augmentation de 4 % des dépenses d'investissement dans l'industrie (contre 22 % en 1970) — mais aussi l'évolution hésitante des inscriptions de commandes intérieures

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Allemagne



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Allemagne (R.F.) par l'I.F.O.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

dans certaines des industries de biens d'investissement les plus représentatives. En outre, les mesures de freinage décidées en mai en ce qui concerne les projets de travaux publics pourraient, dès avant la fin de l'année et au cours des premiers mois de 1972, se répercuter sur les dépenses effectives d'investissement du secteur public. En revanche, la construction résidentielle continuera sans doute de prendre beaucoup d'extension, à en juger d'après le nombre d'autorisations de construire délivrées et d'après les contrats de financement qui ont été conclus.

Etant donné la situation actuelle des taux de change, il est difficile d'évaluer les impulsions qui émaneront de la demande étrangère. D'une part, l'augmentation des coûts intérieurs et le frein que constituent l'évolution des taux de change et les mesures protectionnistes prises aux Etats-Unis ont pour effet de ralentir le développement des exportations. D'autre part, la persistance du redressement de la conjoncture mondiale et les capacités rendues disponibles par l'atténuation de la pression de la demande intérieure pourraient entraîner une intensification des efforts déployés en matière d'exportation.

Ces perspectives d'évolution de la demande donnent à penser que la production intérieure ne devrait montrer qu'une expansion relativement modérée durant les prochains mois. Les tendances à la détente devraient donc persister sur le marché de l'emploi, mais elles ne se traduiraient qu'avec un certain retard dans l'évolution des prix. En particulier, la hausse des prix à la consommation pourrait demeurer appréciable. La balance des paiements courants, dont le déficit vis-à-vis des autres pays de la Communauté s'était considérablement accru dès l'année 1967, devrait, au total, continuer de se détériorer.

Principales mesures de politique économique

Juin :

— Le Gouvernement fédéral adopte, le 11 juin, les orientations et les principes de base d'une grande réforme fiscale. Celle-ci vise à simplifier la législation fiscale et les modes d'imposition,

et à les rendre plus clairs et plus conformes aux impératifs sociaux. Le déficit de financement d'environ 3,7 millions de marks qui en résultera devra être couvert par une augmentation du taux général de la taxe sur la valeur ajoutée; celui-ci sera porté de 11 à 12 %. Le rendement global de la fiscalité ne doit pas être augmenté en principe. La nouvelle législation doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1974.

— Le Parlement fédéral approuve, le 23 juin, la 14^{me} loi d'adaptation des pensions, qui, avec effet au 1^{er} janvier 1972, relève de 6,3 % les pensions liquidées par les organismes de sécurité sociale.

— Le Gouvernement fédéral approuve, le 30 juin, la loi dite « sur l'évasion fiscale » qui doit améliorer l'égalité devant l'impôt en matière de transactions avec l'étranger, ainsi que la position concurrentielle des entreprises qui investissent à l'étranger.

Juillet :

— Le Parlement fédéral approuve, le 19 juillet, une loi améliorant la législation sur les loyers et limitant la hausse de ceux-ci. Dans les clauses sociales du code civil sont introduits, à titre de critères de protection toute spéciale, le manque de logement de rechange approprié, ainsi que l'obligation pour le loueur de justifier la résiliation. Dans les régions à forte densité de population, où le manque de logements loués atteint au moins 2 %, une protection particulière contre la résiliation est prévue. Les dispositions répressives protégeant le locataire contre les loyers excessifs sont renforcées par une aggravation des pénalités prévues par le code pénal et par la législation économique.

— Le Gouvernement fédéral adopte, le 21 juillet, une décision de principe chargeant le Ministre fédéral de l'Economie et des Finances de préparer un projet de loi (loi Bardepot), aux termes duquel le crédit obtenu par les entreprises à l'étranger doit donner lieu à un dépôt non productif d'intérêt auprès de la Banque fédérale. La loi doit avoir effet rétroactif au 21 juillet 1971.

Août :

— A la suite de l'annonce des nouvelles mesures américaines de politique économique, les marchés des changes ont été fermés du 16 au

21 août inclus. Après leur réouverture, le régime du cours fluctuant du mark a été maintenu.

Septembre :

— Après le relèvement des tarifs des chemins de fer fédéraux, qui avait atteint jusque 20 % et avait pris effet au 1^{er} février 1970, certains tarifs postaux intérieurs sont également majorés à la date du 1^{er} septembre 1971.

— Le Gouvernement fédéral adopte, le 10 septembre 1971, le projet de budget fédéral pour 1972 et la programmation financière de l'Etat fédéral pour les années 1971 à 1975. Le projet de budget pour 1972, qui s'élève au total à 106,6 milliards de marks, dépasse de 8,4 % le

budget de 1971, lequel, en tenant compte de certaines modifications des modes de calcul, atteint 98,4 milliards de marks. Par rapport au résultat prévisible d'environ 97,3 milliards de marks, le projet de budget pour 1971 comporte une augmentation de 9,5 %. Le solde à financer, pour 1972, s'élève à quelque 5 milliards de marks. La progression annuelle des dépenses, pour la période 1971-1975, est fixée à 7,5 % en moyenne. En plus du budget de base, il a été prévu un budget « d'éventualité », d'un montant de 2,5 milliards de marks, pour le cas où se produirait, au cours de l'année 1972, un fléchissement de l'activité économique générale de nature à compromettre les objectifs énoncés à l'article 1^{er} de la loi sur la stabilité et la croissance économiques.

TABLEAU 1 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	1966	1967	1968	1969	1970	1970
	Variation en volume par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100
Produit national brut	+ 2,9	- 0,3	+ 7,2	+ 8,1	+ 4,9	141
Production industrielle	+ 2,5	- 2,4	+ 9,5	+ 10,4	+ 5,7	149
Importations totales	+ 2,6	- 1,3	+ 14,6	+ 16,7	+ 16,1	200
Consommation privée	+ 3,7	+ 0,6	+ 4,0	+ 8,0	+ 7,3	141
Consommation publique	+ 2,1	+ 3,3	- 0,1	+ 4,2	+ 2,9	118
Formation brute de capital fixe	+ 0,9	- 8,4	+ 8,0	+ 12,1	+ 10,7	145
Exportations totales	+ 10,7	+ 8,5	+ 13,0	+ 12,6	+ 9,0	198
Produit national brut par tête	+ 1,8	- 0,7	+ 6,6	+ 6,9	+ 3,7	134
Produit national brut par personne active occupée	+ 3,2	+ 2,7	+ 7,0	+ 6,2	+ 3,5	139
	Variation en valeur par rapport à l'année précédente (en %)					
Rémunération brute par salarié	+ 7,5	+ 3,4	+ 6,7	+ 9,6	+ 15,0	+ 178

TABLEAU 2 : Évolution des conditions de l'équilibre interne et externe de l'économie

	1966	1967	1968	1969	1970
Solde extérieur					
Mio. u.c.	+ 1 613	+ 4 063	+ 4 488	+ 3 906	+ 3 156
% du produit national brut	+ 1,3	+ 3,3	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,7
Taux de chômage	0,6	1,7	1,2	0,7	0,5
Prix de la consommation privée (variation par rapport à l'année précédente, en %)	+ 3,5	+ 1,7	+ 1,8	+ 2,5	+ 3,8

Allemagne

TABLEAU 3 : Commerce extérieur (évolution à prix courants)

	Variation par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100	Valeur absolue (Mio. u.c.)	% du total
	1966	1967	1968	1969	1970	1970	1970	1970
Exportations de marchandises								
Total	+ 12,5	+ 8,0	+ 14,3	+ 16,9	+ 17,7	234	34 195	100,0
Intra-C.E.E.	+ 16,0	+ 9,1	+ 16,7	+ 23,9	+ 18,7	252	13 738	40,2
Extra-C.E.E.	+ 10,6	+ 7,2	+ 12,9	+ 12,8	+ 17,0	223	20 456	59,8
Exportations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	- 2,0	+ 26,9	+ 21,8	+ 27,0	+ 27,6	370	1 066	3,1
Intra-C.E.E.	+ 6,6	+ 61,2	+ 32,8	+ 31,0	+ 16,6	522	579	1,7
Extra-C.E.E.	- 7,3	+ 2,6	+ 9,4	+ 21,6	+ 43,7	275	487	1,4
Exportations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 7,1	+ 1,3	+ 10,7	+ 4,2	+ 19,0	156	1 946	5,7
Intra-C.E.E.	+ 8,5	+ 1,5	+ 10,6	+ 5,4	+ 20,3	159	1 213	3,5
Extra-C.E.E.	+ 5,0	+ 0,4	+ 11,5	+ 2,4	+ 16,9	160	732	2,2
Exportations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 13,8	+ 6,6	+ 15,9	+ 17,5	+ 17,7	239	31 183	91,2
Intra-C.E.E.	+ 18,9	+ 4,7	+ 21,6	+ 25,8	+ 18,7	261	11 946	34,9
Extra-C.E.E.	+ 11,3	+ 7,6	+ 13,0	+ 13,0	+ 16,5	226	19 237	56,3
Importations de marchandises								
Total	+ 3,2	- 3,7	+ 16,1	+ 23,7	+ 19,6	229	29 816	100,0
Intra-C.E.E.	+ 4,2	- 1,0	+ 21,7	+ 30,0	+ 21,8	305	13 233	44,4
Extra-C.E.E.	+ 2,5	- 5,4	+ 12,5	+ 19,3	+ 17,9	191	16 583	55,6
Importations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 2,4	- 4,2	+ 3,7	+ 16,7	+ 14,3	179	4 954	16,6
Intra-C.E.E.	+ 6,8	+ 0,1	+ 11,9	+ 26,8	+ 12,6	239	2 303	7,7
Extra-C.E.E.	- 0,1	- 6,9	- 1,9	+ 9,0	+ 15,9	147	2 651	8,9
Importations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 2,8	- 0,6	+ 15,8	+ 12,2	+ 13,6	184	6 617	22,2
Intra-C.E.E.	+ 8,1	+ 9,4	+ 18,1	+ 23,3	+ 18,5	258	1 417	4,8
Extra-C.E.E.	+ 1,8	- 2,5	+ 15,3	+ 9,7	+ 12,3	171	5 200	17,4
Importations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 3,0	- 5,0	+ 21,1	+ 31,4	+ 23,5	274	18 246	61,2
Intra-C.E.E.	+ 2,8	- 3,0	+ 25,4	+ 32,0	+ 24,8	236	9 514	31,9
Extra-C.E.E.	+ 4,3	- 6,9	+ 16,8	+ 30,7	+ 22,1	229	8 732	29,3

TABLEAU 4 : Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	138,9	141,8	144,1	142,7	145,9	146,4	144,6	150,6	146,1	148,7	157,6	153,6
	1970	155,4	145,8	159,9	153,1	164,7	151,7	156,8	158,0	151,9	155,1	155,5	153,3
	1971	164,3	162,6	159,4	161,0	160,7	157,3	168,5					
Entrées de commandes, total (1963 = 100)	1969	163,0	161,6	166,2	169,3	168,0	166,1	176,6	174,8	177,6	179,6	171,9	170,9
	1970	176,6	185,3	179,5	184,3	169,0	182,4	178,5	176,1	180,3	173,6	177,6	185,2
	1971	178,5	181,2	196,9	187,6	183,0	187,1	186,2					
Nombre de chômeurs (en 1000)	1969	197,0	203,3	186,8	156,0	161,6	170,7	177,6	176,2	166,4	160,7	148,0	149,4
	1970	156,1	132,5	152,5	121,2	134,6	142,8	156,2	161,0	163,1	165,0	159,9	131,1
	1971	157,7	124,6	161,5	161,0	174,4	184,0	191,2	201,6				
Construction : Nombre de permis de construire pour logements (en 1000)	1969	43,4	47,2	44,8	45,6	47,2	48,1	48,4	45,6	47,0	49,5	48,7	44,1
	1970	48,8	50,7	46,0	52,4	47,3	51,5	55,4	54,4	54,5	49,4	50,6	46,7
	1971	49,8	55,9	55,9	56,8	58,6	61,6	57,7					
Consommation privée : Chiffre d'affaires de grands magasins (1963 = 100)	1969	164,1	155,7	162,3	159,4	170,5	167,0	170,1	173,2	176,7	180,5	177,9	176,9
	1970	184,7	174,9	185,3	180,6	185,5	198,3	202,5	199,6	200,4	208,2	197,7	201,0
	1971	212,3	200,1	207,1	209,5	211,4	219,9	226,0					
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	115,1	115,4	115,5	115,7	115,9	116,2	116,1	115,8	116,1	116,5	117,0	117,6
	1970	119,1	119,3	119,8	120,1	120,3	120,7	120,7	120,6	120,6	121,2	121,5	122,3
	1971	123,5	124,3	125,3	125,9	126,3	128,7	127,2	127,1				
Importations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	1 933	1 880	1 974	2 071	2 021	2 038	2 144	2 045	2 122	2 391	2 125	2 127
	1970	2 338	2 463	2 375	2 631	2 349	2 606	2 536	2 345	2 507	2 530	2 574	2 579
	1971	2 372	2 883	2 922	2 801	2 711	2 873	2 972					
Exportations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	2 073	2 155	2 219	2 403	2 380	2 445	2 558	2 478	2 456	2 786	2 616	2 480
	1970	2 498	2 767	2 639	2 935	2 650	3 016	3 083	2 787	2 883	2 965	2 844	3 104
	1971	2 720	3 125	3 293	3 092	3 060	3 234	3 396					
Solde de la balance commerciale (Mio. u.c.)	1969	+ 140	+ 276	+ 245	+ 332	+ 360	+ 407	+ 414	+ 434	+ 335	+ 395	+ 492	+ 354
	1970	+ 159	+ 304	+ 264	+ 304	+ 301	+ 410	+ 547	+ 442	+ 376	+ 435	+ 270	+ 525
	1971	+ 345	+ 242	+ 371	+ 291	+ 349	+ 424	+ 361					
Réserves officielles d'or et de devises (Mio. u.c.)	1969	7 722	7 560	7 280	7 807	10 591	9 108	9 129	9 697	11 128	9 640	7 741	5 981
	1970	6 455	6 616	6 765	6 893	7 219	8 215	9 378	9 643	10 700	11 283	12 961	13 009
	1971	13 411	14 253	15 202	16 137	18 401	16 095	16 405	16 116				
Disponibilités monétaires (Mrd. DM)	1969	89,2	89,2	90,7	90,3	91,5	92,2	93,2	94,3	94,3	93,7	95,0	93,2
	1970	96,1	95,9	97,5	96,6	97,1	97,8	99,7	99,5	99,2	98,4	100,6	101,9
	1971	103,8	104,3	105,8	106,9	109,7	109,5	112,9					

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET LES TABLEAUX

Source: Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire).
Conversion en unités de compte (1 U.C. = 0,888671 gramme d'or fin).

Graphique 1

— Production industrielle : à l'exclusion de la construction et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs; indice désaisonnalisé; moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

— Marché de l'emploi: Séries désaisonnalisées. Moyennes mobiles sur trois mois. Situation en fin de mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation et salaires: Indice du coût de la vie de l'ensemble des ménages privés (au milieu du mois); non désaisonnalisé. Indice des gains horaires bruts moyens dans l'industrie (y compris la construction).

Graphique 4

— Crédits bancaires à l'économie: Crédits à court terme aux entreprises et particuliers à l'intérieur du pays; non désaisonnalisés. Situation en fin de mois.

Graphique 5

— Exportations (f.o.b.) : Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 6

— Importations (c.a.f.) : Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 7

— Balance commerciale : Différence entre les exportations et les importations désaisonnalisées, en valeur.

Tableau 1

- Produit national brut aux prix du marché.
- Production industrielle: Valeur ajoutée par l'industrie (y compris l'artisanat).
- Exportations et importations totales: Biens, services et revenus de facteurs.
- Rémunération brute par salarié: Cotisations de sécurité sociale des employeurs comprises.

Tableau 2

- Solde extérieur: En termes de comptabilité nationale.
- Taux de chômage: Nombre de chômeurs en pourcentage de la population active (moyennes annuelles). Source: « Statistisches Bundesamt » et « Bundesanstalt für Arbeit ».
- Prix de la consommation privée: Prix implicites fournis dans les comptes nationaux.

Tableau 3

- Exportations f.o.b., importations c.a.f. Le regroupement des produits est effectué sur la base de la « Classification statistique et tarifaire pour le commerce international » (C.S.T.). Produits alimentaires, boissons et tabacs: groupes 0 et 1; matières premières et produits énergétiques: groupes 2 à 4; produits finis et semi-finis: groupes 5 à 9.

Tableau 4

- Production industrielle: Construction et alimentation exclues; indice désaisonnalisé.
- Entrées de commandes: Industrie manufacturière (sans les industries alimentaires, boissons et tabacs). Indice de valeur désaisonnalisé.
- Nombre de chômeurs: Chiffres désaisonnalisés; situation en fin de mois.
- Construction: Nombre de logements autorisés; chiffres désaisonnalisés.
- Consommation privée: Indice de valeur désaisonnalisé.
- Prix à la consommation: Indice du coût de la vie de l'ensemble des ménages privés (non désaisonnalisé).
- Importations f.o.b.; exportations c.a.f. Chiffres désaisonnalisés.
- Balance commerciale: Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées.
- Réserves officielles en or et en devises : Réserves des autorités monétaires en or et en devises convertibles, avoirs en droits de tirage spéciaux et position de réserve auprès du F.M.I. Chiffres bruts, à l'exclusion des engagements extérieures. Situation en fin de mois.
- Disponibilités monétaires: billets et monnaies divisionnaires en circulation (sans les encaisses des instituts de crédit) et dépôts à vue des entreprises non bancaires et des particuliers résidents (sans les dépôts des pouvoirs publics auprès de la Bundesbank); chiffres désaisonnalisés; Situation en fin de mois.



B. France

1. La situation à l'été de 1971

L'économie française se caractérise actuellement par la persistance d'une expansion soutenue de la demande, une élasticité limitée de la production et des tensions inflationnistes relativement vives.

Les impulsions les plus fortes émanent de la demande des ménages, dont les revenus augmentent rapidement, sous l'effet du développement de l'emploi et de la hausse accentuée des salaires. Au cours des derniers mois, les dépenses de consommation des ménages auraient augmenté, en valeur, à un taux annuel d'environ 12 %. En même temps, les chefs d'entreprise, encouragés par la situation favorable du marché et par des facilités de financement relativement grandes, continuent d'accroître leurs investissements fixes. Suivant les résultats de l'enquête sur les investissements effectuée par l'I.N.S.E.E. au mois de juin dernier, les dépenses d'investissement des entreprises de l'industrie privée collaborant à cette enquête augmenteraient de 14 % en 1971. Les investissements des administrations publiques et les dépenses consacrées à la construction résidentielle s'accroissent à un rythme nettement accéléré. En outre, la demande étrangère est en expansion.

La production industrielle, si l'on fait abstraction d'arrêts momentanés du travail dus à des grèves, accuse une croissance appréciable, en particulier dans les industries productrices de biens de consommation. Au mois de juin, suivant l'indice mensuel de l'I.N.S.E.E., sa progression atteignait 5,1 % en comparaison annuelle. Toutefois, dans certains secteurs importants, à en juger d'après les résultats des enquêtes de conjoncture, une pénurie de capacités techniques et de main-d'œuvre qualifiée continue de freiner son expansion.

Les tensions qui s'avivent de nouveau sur le marché de l'emploi favorisent des majorations de salaires dépassant largement les progrès de productivité. Dans l'industrie et le commerce, les salaires horaires ont augmenté de 5,5 % au cours de la première moitié de l'année; pareil taux semestriel n'avait plus été atteint depuis le début de 1958, si l'on fait abstraction des

conséquences directes des événements de mai 1968. La hausse des prix est demeurée très forte. Elle a tenu non seulement à l'augmentation persistante des coûts, mais aussi au dynamisme accru de la demande. Les prix à la production, dans l'industrie, ont augmenté, entre mars et juin, dans une mesure correspondant à une hausse annuelle de 5,5 à 6 %. Le coût de la vie (calculé d'après l'indice I.N.S.E.E. des 295 articles) s'est élevé, dans l'ensemble, de 3,6 % au cours des sept premiers mois; l'écart par rapport à la même période de 1970 atteignait 5,6 % en juillet.

Vers le milieu de l'année, l'évolution plus dynamique de la demande a commencé de se répercuter aussi sur l'évolution de la balance commerciale. Jusqu'alors les importations n'avaient augmenté qu'à un rythme relativement lent, accusant même parfois une stagnation, de sorte que, compte tenu du développement continu des exportations, les mouvements de marchandises sur base fob s'étaient soldés par des excédents; or, depuis peu, la croissance des importations s'est accentuée. La balance des paiements courants a probablement été déficitaire, par suite du montant élevé des dépenses nettes au titre des services et des prestations sans contrepartie. La balance globale des paiements s'est pourtant soldée, au cours des mois d'été, par des excédents plus importants, dus notamment à un afflux renforcé de capitaux à court terme, en partie de caractère spéculatif. Les réserves brutes d'or et de devises des autorités monétaires, qui n'avaient augmenté que de 164 millions de dollars au second trimestre, se sont accrues de 498 millions de dollars durant le seul mois de juillet.

La liquidité intérieure a augmenté non seulement du fait de l'afflux plus important de devises, mais surtout sous l'effet d'une expansion très rapide du crédit accordé à l'économie et aux particuliers. Fin juin, le volume du crédit dépassait de 23,1 % le résultat enregistré un an auparavant. Bien que, depuis le printemps, la gestion budgétaire de l'Etat exerce plutôt un effet restrictif, on a enregistré, ces derniers temps, un nouvel et important accroissement de la masse monétaire; en comparaison annuelle, l'augmentation atteignait 19,2 % à la fin du mois de juin.

Emplois et ressources de biens et services

	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽¹⁾		1970 ⁽¹⁾		1971 ⁽²⁾	
	Aux prix cou- rants, Mrd/Ffr	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume (⁴)	Valeur	Volume (⁴)	Valeur	Volume (⁵)	Valeur
Exportations ⁽³⁾	89,8	+ 17,9	+ 22,9	+ 17,0	+ 25,9	+ 7½	+ 10½
Formation brute de capital fixe	157,0	+ 10,1	+ 17,3	+ 7,4	+ 14,7	+ 6	+ 11½
Consommation des administrations	79,5	+ 4,4	+ 12,3	+ 3,8	+ 11,1	+ 3½	+ 11½
Consommation des ménages	385,5	+ 6,7	+ 14,0	+ 4,3	+ 9,7	+ 6	+ 11½
Produit national brut	629,8	+ 7,7	+ 16,2	+ 6,0	+ 12,0	+ 5½	+ 11
Importations ⁽³⁾	89,3	+ 22,5	+ 28,1	+ 8,5	+ 18,8	+ 8½	+ 11½

⁽¹⁾ Rapport sur les Comptes de la Nation 1970. Ministère de l'Economie et des Finances.

⁽²⁾ Prévisions.

⁽³⁾ Biens, services et revenus de facteurs.

⁽⁴⁾ Aux prix de 1963.

⁽⁵⁾ Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux ressources et celles qui concernent les emplois est imputable aux variations de stocks.

(b) Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971

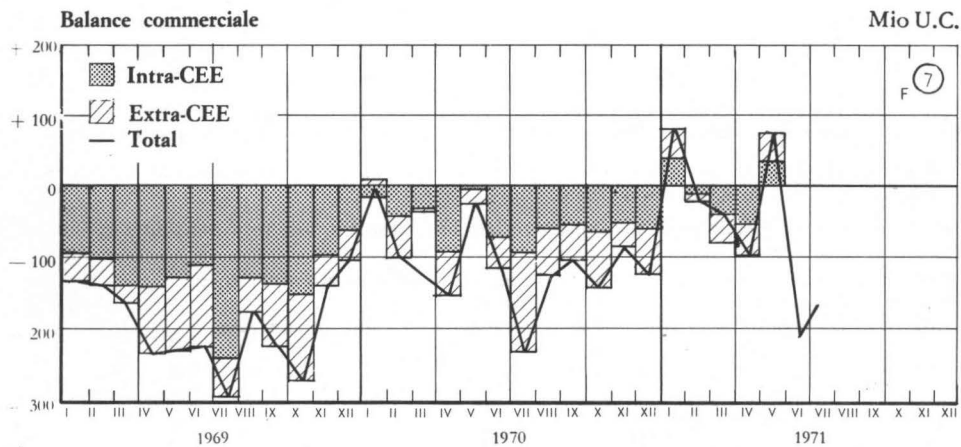
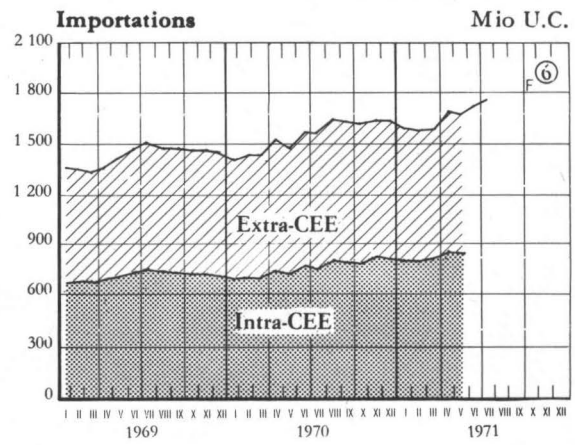
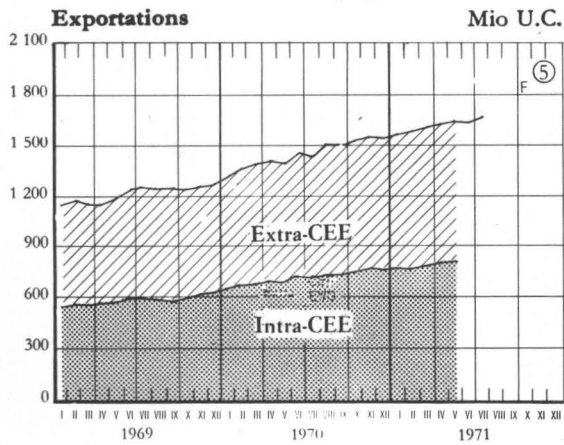
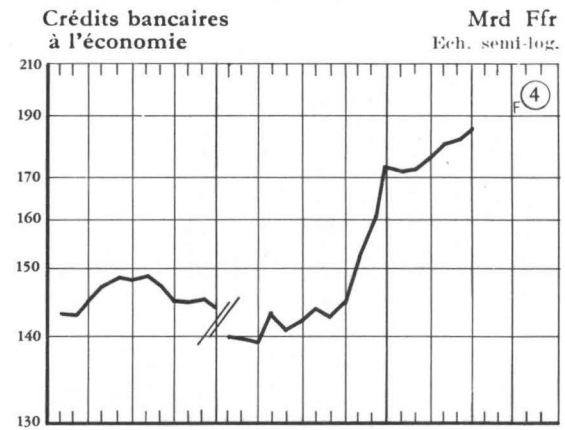
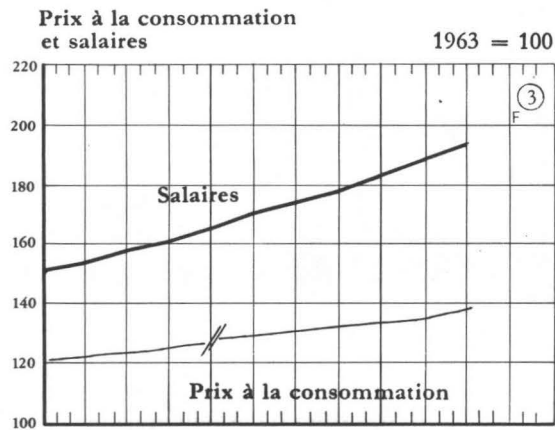
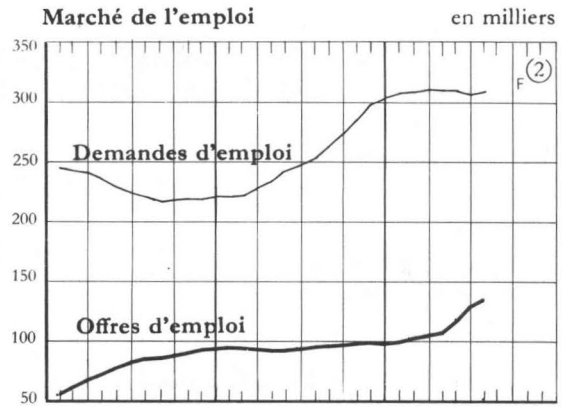
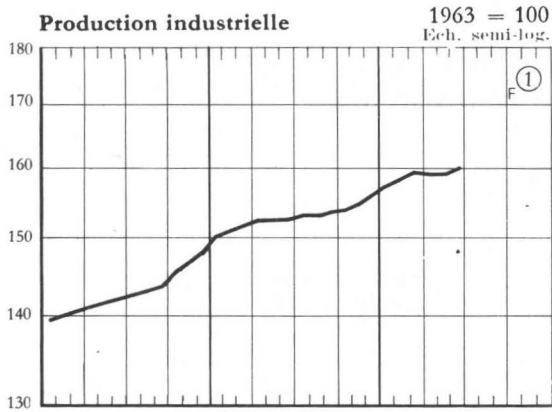
Tout annonce, pour les prochains mois, la persistance d'une vive expansion de la demande. Les dépenses de consommation des ménages, en particulier, devraient encore augmenter sensiblement. Il faut s'attendre non seulement à la persistance de fortes majorations de salaires, à une nouvelle élévation du niveau de l'emploi, à une amélioration des prestations sociales et à un accroissement des revenus des indépendants, mais aussi, dans l'hypothèse où la pression inflationniste ne s'atténuerait pas dans une mesure appréciable, à une stabilisation de la propension à l'épargne. Compte tenu de perspec-

tives de vente favorables, de la pénurie de capacités disponibles et de la hausse persistante des coûts salariaux, la propension à investir des entreprises devrait demeurer assez vive, d'autant plus que la forte liquidité de l'économie rend peu probables des difficultés de financement. Les dépenses d'investissement de l'Etat et les dépenses consacrées à la construction résidentielle continueront d'augmenter à un rythme accéléré.

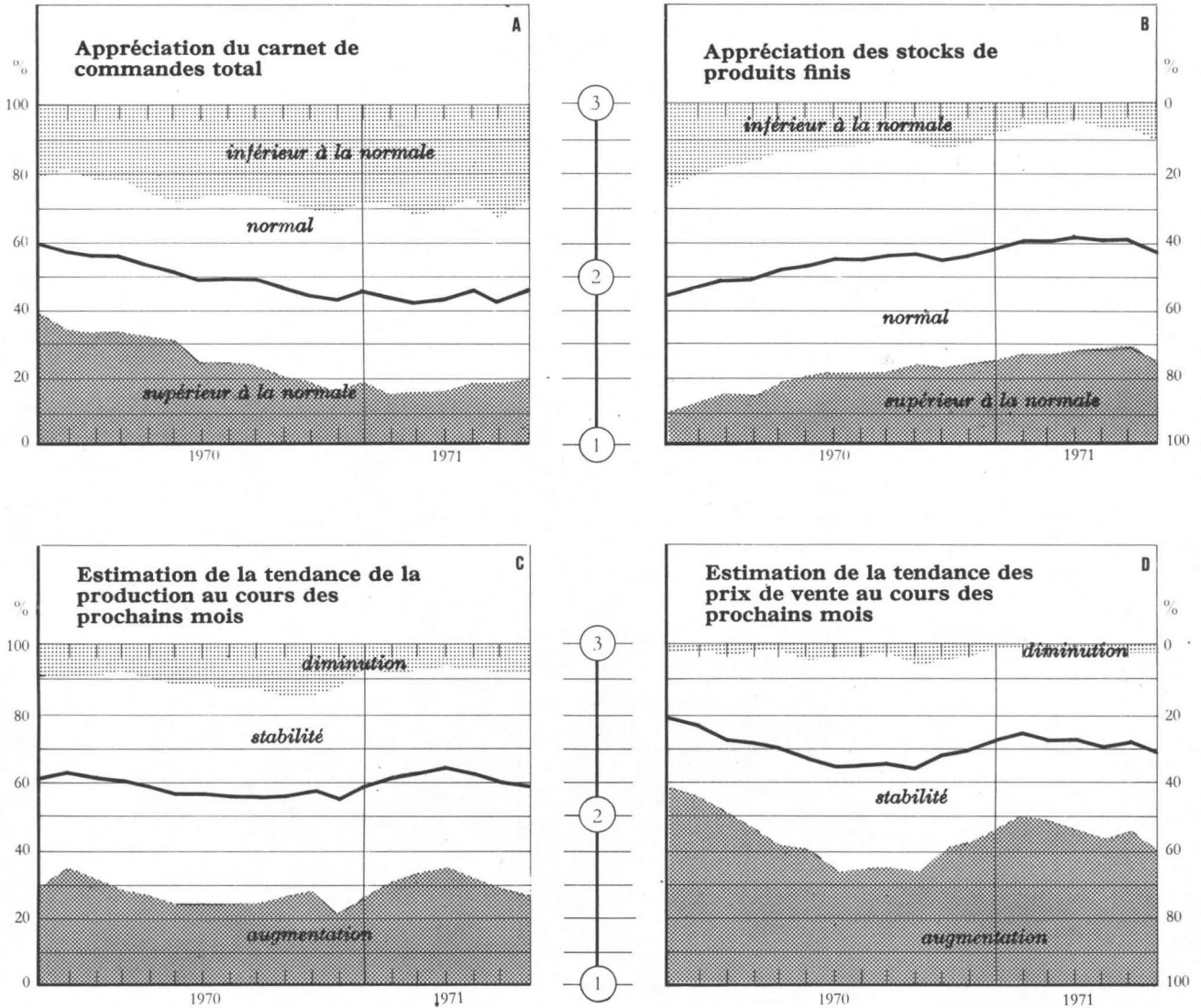
En ce qui concerne la demande étrangère, il n'y a guère lieu de s'attendre que les mesures prises au milieu du mois d'août par le Gouvernement des Etats-Unis, en vue d'assainir la balance des paiements, aient une incidence modératrice di-

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

France



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en France par l'I.N.S.E.E.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

recte, étant donné la structure même des exportations de la France à destination de ce pays et l'importance relativement limitée du marché américain pour l'économie française. Pareille incidence serait d'ailleurs neutralisée par les modifications intervenues depuis lors dans les taux de change sur les marchés internationaux des devises, modifications qui, tout au moins en tendance, ont renforcé la position concurrentielle de la France et qui, par conséquent, donneront plutôt une impulsion supplémentaire aux exportations vers les autres pays, notamment vers les pays continentaux d'Europe.

Face à l'expansion de la demande globale, l'offre intérieure montrera moins d'élasticité que jusqu'à présent. En effet, le degré d'utilisation des capacités est déjà très élevé dans les secteurs orientés vers la consommation et l'exportation, et la qualification insuffisante et une répartition géographique défavorable des réserves de main-d'œuvre font craindre la persistance des tensions sur le marché de l'emploi. Dans ces conditions, il ne faut pas s'attendre, pour le moment, à un ralentissement rapide et prononcé de la hausse des salaires et des prix. Quant à la propension à importer, il est à présumer qu'elle s'accroîtra.

Principales mesures de politique économique

Juin :

— Le Conseil des Ministres décide, à la mi-juin, de relever de 1,5 % les traitements de base dans la fonction publique, dont la dernière majoration (de 1,7 %) datait du 1^{er} janvier 1971.

— L'Assemblée nationale adopte, à la mi-juin, le projet de loi portant approbation du VI^{me} Plan (1970-1975).

— A la fin du mois de juin, sept entreprises nommément citées, ainsi que les fabricants d'appareils de manutention et de levage, qui avaient augmenté leurs prix de vente sans autorisation préalable des pouvoirs publics ou dans une mesure supérieure aux taux autorisés, sont contraintes par arrêtés de ramener leurs prix de vente à leur niveau du 1^{er} juin 1971 ou à un niveau inférieur de 1 à 4 % à celui-ci. En même temps, le Ministre de l'Economie et des Finances avertit

tous les entrepreneurs qui ont conclu avec le Gouvernement des « contrats de programme », ou auxquels s'applique le régime dit de « liberté contractuelle des prix », qu'en cas de hausses injustifiées ils se verront appliquer un blocage des prix. Dans des régions de villégiature, les préfets reçoivent pour instructions d'intensifier le contrôle des prix, notamment en ce qui concerne les denrées alimentaires ainsi que les services fournis par les hôtels et établissements de camping.

Juillet :

— Le salaire minimum de croissance (SMIC) est relevé de 4,6 % au 1^{er} juillet et porté à 3,85 francs par heure, augmentation supérieure à celle qui devait être accordée en vertu des dispositions de la loi du 2.1.1970 (environ 3 %).

— Les loyers de certaines catégories de logements anciens subissent, au 1^{er} juillet, une majoration pouvant atteindre jusqu'à 17 %.

— Quelques tarifs postaux, et notamment ceux qui sont applicables aux envois commerciaux, sont relevés à partir du 1^{er} juillet.

— Les formalités de dédouanement sont simplifiées à partir du 1^{er} juillet : Pour les particuliers, il suffit désormais d'une déclaration orale si la valeur de la marchandise passible de droits ne dépasse pas 2.500 francs. Pour les entreprises, l'obligation de présenter la marchandise pour dédouanement est supprimée sous certaines conditions.

— Pour freiner le développement exceptionnellement rapide du crédit et contrecarrer l'effet expansif exercé sur les liquidités par l'afflux de capitaux étrangers à court terme, la Banque de France décide, avec effet au 1^{er} juillet, de porter les taux des réserves obligatoires de 9,25 à 10,25 % pour les dépôts à vue, de 4,25 à 5,25 % pour les dépôts à terme et de 0,50 à 1,50 % pour les crédits accordés, ceux-ci devant en outre être calculés selon des règles plus strictes. La marge de liquidités des banques devrait ainsi être réduite d'un peu plus de 2 milliards de francs. Mais, en même temps, le taux du portefeuille minimum d'effets représentatifs de crédits à moyen terme immédiatement récomptables, qui doivent constituer les banques (coefficient dit « de retenue »), est ramené de 16 à 14 %. Cette mesure, qui libère des effets

réescomptables pour environ 2,7 milliards de francs, vise notamment à améliorer la structure des taux d'intérêt et à éviter un nouveau resserrement du marché monétaire.

Août :

— Les allocations familiales sont majorées de 5,3 % à partir du 1^{er} août.

— Les tarifs du gaz sont relevés de 4,5 à 5,5 % à partir du 1^{er} août. A la même date, une restructuration des tarifs de l'électricité est mise en vigueur. De plus, le Gouvernement annonce au début d'août, pour le 20 du même mois, une augmentation considérable des tarifs des transports parisiens.

— Le relèvement au 1^{er} août des prix des céréales blé + 11,4 %, avoine + 8,8 %, maïs + 4,2 %) des plantes oléagineuses (+ 10,3 %) et des betteraves sucrières (+ 10,3 %) marquent l'achèvement du processus d'adaptation du niveau des prix agricoles intérieurs au niveau communautaire, rendu nécessaire par la dévaluation du franc en août 1969. Mais ces produits sont, en même temps, frappés d'une taxe spéciale au profit de la sécurité sociale des agriculteurs et des caisses de solidarité professionnelle, afin d'éponger une partie (environ 220 millions de francs) du « bénéfice de la dévaluation » (approximativement 1,3 milliard de francs) résultant de cette hausse des prix.

— Eu égard à l'expansion toujours aussi vive de la masse monétaire, la Banque de France majore une nouvelle fois, avec effet au 5 août, les réserves obligatoires des banques et autres établissements financiers : les taux sont portés de 10,25 à 12,25 % pour les dépôts à vue, de 5,25 à 6,50 % pour les dépôts à terme et de 1,50 à 3 % pour les crédits accordés. La ponction ainsi exercée sur les liquidités est évaluée à environ 4 milliards de francs.

— Le contrôle des changes est sensiblement assoupli au début d'août. L'allocation de devises pour les touristes est portée à la contrevaletur de 3 500 francs — au lieu de 2 000 francs — par personne et la limitation à deux voyages par an est supprimée. Pour les voyages d'affaires, l'allocation de devises de 400 francs par jour est désormais accordée pour un maximum de 20 jours, au lieu de 10 jours auparavant. Les importateurs voient améliorer notamment leurs possibilités de couverture à terme en devises

pour les achats de matières premières et le versement d'acomptes sur les achats de biens d'équipement. Les plafonds fixés pour les transferts courants à l'étranger sont relevés. De plus, les autorisations nécessaires pour les investissements directs à l'étranger doivent être accordées de façon plus libérale.

— Pour endiguer l'afflux de devises qui s'est sensiblement accru au cours des dernières semaines sous l'effet de la reprise de la spéculation monétaire internationale, la Banque de France enjoint aux banques commerciales de figer leurs engagements envers l'étranger au niveau atteint à la date du 3 août. Les devises provenant d'opérations spéculatives doivent être refusées et seules doivent être acceptées les devises provenant de transactions commerciales. Sur quoi les banques suspendent, à partir du 9 août, le versement d'intérêts sur les nouveaux dépôts à vue (dépôts à moins de 91 jours) des non-résidents. De plus, elles sont autorisées, à partir de la mi-août, à consentir des prêts en monnaie française à des non-résidents, à la condition qu'une couverture à terme en devises soit assurée pour le montant correspondant.

— Le 9 août, le Gouvernement rembourse par anticipation au Fonds monétaire international 233,8 millions de dollars, représentant le solde de la dette contractée au cours de l'année 1969, dette qui s'élevait au total à 985 millions de dollars. En même temps, la France reverse le montant intégral de sa tranche-or — soit 375 millions de dollars — qu'elle avait utilisée dès l'année 1968. Sur ce montant total de 608,8 millions de dollars, 191 millions de dollars sont versés en or, acquis à cet effet auprès du Trésor américain.

— Après l'annonce, faite le 15 août par le Gouvernement américain, de mesures très strictes destinées à rétablir l'équilibre de la balance des paiements, le marché parisien de l'or et des devises demeure fermé du 6 au 22 août, comme la plupart des marchés internationaux des changes.

— Le 23 août, un système de taux de change multiples est institué; il comporte 1^o: un cours de change coté officiellement sur la base de la parité antérieure de 5,55 francs pour un dollar, et qui est valable pour toutes les transactions commerciales (échanges de biens et services de transport et d'assurances y afférents, ainsi que paiements courants des gouvernement et autres institutions officielles) : le franc commercial.

2° : un cours de change libre pour toutes les autres opérations (notamment le tourisme et les mouvements de capitaux) : le franc financier. 3° : un marché également libre pour l'achat de valeurs mobilières étrangères : le marché de la devise-titre. Pour assurer le fonctionnement de ce triple marché des changes, le contrôle des devises est notablement renforcé, en particulier le contrôle des importations et des exportations et celui des opérations sur comptes de non-résidents.

Septembre :

— Le Conseil des Ministres décide de majorer de 2,8 %, à partir du 1^{er} octobre, les traitements de base dans la fonction publique. L'amélioration accordée depuis le début de l'année totalise ainsi 6 %.

— A la mi-septembre, les groupements professionnels se déclarent prêts à soutenir le « plan anti-hausse » lancé par le Gouvernement, en vertu duquel la hausse du niveau général des prix au cours des six prochains mois doit être limitée à 2 %; l'industrie s'engage à ne pas majorer de plus de 1,5 % en moyenne les prix de ses produits manufacturés entre le 1^{er} octobre de cette année et le 1^{er} avril de l'année prochaine. Les entreprises commerciales acceptent de ne pas modifier leurs marges bénéficiaires en valeur relative. En contrepartie, le Gouvernement s'ab-

stiendra, jusqu'au 1^{er} avril, d'aggraver les charges qui pèsent sur les entreprises du fait des impôts et taxes et des tarifs publics. Les entreprises qui n'auront pas conclu un accord correspondant avec le Gouvernement devront, à l'avenir, ou bien demander une autorisation préalable avant de procéder à une quelconque majoration de leurs prix (industrie) ou bien accepter un blocage de leurs marges bénéficiaires au niveau actuel en valeur absolue (entreprises commerciales).

— Le Conseil des Ministres approuve à la mi-septembre le projet de Loi de Finances pour 1972. Le budget est présenté en équilibre, une augmentation de 9,7 % des dépenses globales — légèrement supérieure à la croissance escomptée de la production intérieure brute en valeur — étant compensée par un accroissement du même ordre des recettes prévues. L'expansion des dépenses porte essentiellement sur les dépenses civiles d'investissement, qui doivent être accrues de 14,5 %, tandis que la progression atteindra à peine 9 % pour les dépenses civiles de fonctionnement et 8 % pour les dépenses militaires. Du côté des recettes, le Gouvernement ayant renoncé à la majeure partie des allègements fiscaux initialement prévus, la plus-value fiscale escomptée est de 15,6 % pour l'impôt sur le revenu, de 6,3 % pour l'impôt sur les sociétés et de 9,6 % pour la taxe sur la valeur ajoutée.

France

TABLEAU 1 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	1966	1967	1968	1969	1970	1970
	Variation en volume par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100
Produit national brut	+ 5,6	+ 5,0	+ 4,6	+ 7,7	+ 6,0	148
Production industrielle	+ 7,4	+ 4,6	+ 4,7	+ 9,8	+ 7,1	157
Importations totales	+ 13,9	+ 8,0	+ 12,8	+ 22,5	+ 8,5	215
Consommation privée	+ 4,8	+ 5,4	+ 5,5	+ 6,7	+ 4,3	143
Consommation publique	+ 2,3	+ 4,1	+ 5,1	+ 4,4	+ 3,8	129
Formation brute de capital fixe	+ 8,4	+ 6,1	+ 6,6	+ 10,1	+ 6,6	176
Exportations totales	+ 8,4	+ 7,5	+ 10,0	+ 17,0	+ 17,0	213
Produit national brut par tête	+ 4,7	+ 4,2	+ 3,8	+ 6,8	+ 5,1	139
Produit national brut par personne active occupée	+ 4,8	+ 4,6	+ 4,6	+ 5,8	+ 4,4	140
	Variation en valeur par rapport à l'année précédente (en %)					
Rémunération brute par salarié	+ 6,1	+ 6,7	+ 11,6	+ 12,0	+ 9,4	181

TABLEAU 2 : Évolution des conditions de l'équilibre interne et externe de l'économie

	1966	1967	1968	1969	1970
Solde extérieur					
Mio. u.c.	+ 344	+ 446	+ 101	- 792	+ 558
% du produit national brut	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,08	- 0,6	+ 0,4
Taux de chômage	1,4	1,8	2,1	1,7	1,7
Prix de la consommation privée (variation par rapport à l'année précédente en %)	+ 3,0	+ 2,8	+ 4,9	+ 6,8	+ 5,2

TABLEAU 3 : Commerce extérieur (évolution à prix courants)

	Variation par rapport à l'année précédente (en %)					Indice 1963=100	Valeur absolue (Mio. u.c.)	% du total
	1966	1967	1968	1969	1970	1970	1970	1970
Exportations de marchandises								
Total	+ 8,3	+ 4,5	+ 11,4	+ 17,4	+ 18,8	219	17 676	100,0
Intra-C.E.E.	+ 12,0	+ 2,0	+ 16,0	+ 30,6	+ 20,9	278	8 606	48,7
Extra-C.E.E.	+ 5,8	+ 6,3	+ 8,2	+ 7,5	+ 16,8	182	9 070	51,3
Exportations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 7,5	+ 2,9	+ 19,8	+ 20,8	+ 6,0	216	2 711	15,3
Intra-C.E.E.	+ 19,4	+ 6,0	+ 26,6	+ 41,9	+ 1,7	341	1 626	9,2
Extra-C.E.E.	- 2,0	- 0,1	+ 12,8	- 3,3	+ 13,2	140	1 085	6,1
Exportations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 7,3	- 3,7	+ 1,6	+ 10,6	+ 11,7	149	1 390	7,9
Intra-C.E.E.	+ 7,4	- 3,7	+ 0,9	+ 19,9	+ 13,7	184	926	5,2
Extra-C.E.E.	+ 7,2	- 3,6	+ 2,6	- 3,5	+ 7,9	107	464	2,7
Exportations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 8,7	+ 6,1	+ 11,1	+ 17,5	+ 22,5	230	13 575	76,8
Intra-C.E.E.	+ 11,2	+ 2,3	+ 16,2	+ 29,0	+ 28,7	287	6 054	34,3
Extra-C.E.E.	+ 7,2	+ 8,5	+ 8,1	+ 10,2	+ 18,0	199	7 521	42,5
Importations de marchandises								
Total	+ 14,6	+ 4,5	+ 12,5	+ 27,7	+ 9,8	217	18 913	100,0
Intra-C.E.E.	+ 20,8	+ 10,7	+ 23,1	+ 31,3	+ 6,5	295	9 252	48,9
Extra-C.E.E.	+ 10,5	+ 0,2	+ 4,4	+ 16,7	+ 13,2	173	9 661	51,1
Importations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 8,4	- 2,6	+ 2,7	+ 19,6	+ 6,8	158	2 453	13,0
Intra-C.E.E.	+ 1,3	+ 16,6	+ 31,8	+ 33,4	+ 3,9	296	814	4,3
Extra-C.E.E.	+ 10,3	- 7,4	- 6,4	+ 13,5	+ 8,4	128	1 639	8,7
Importations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 5,9	+ 0,3	+ 3,6	+ 10,6	+ 4,5	136	4 202	22,2
Intra-C.E.E.	+ 9,5	- 2,3	+ 14,2	+ 11,4	+ 8,7	146	730	3,9
Extra-C.E.E.	+ 5,3	+ 0,8	+ 1,7	+ 10,5	+ 3,7	134	3 472	18,3
Importations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 22,0	+ 9,0	+ 19,6	+ 30,3	+ 12,4	300	12 258	64,8
Intra-C.E.E.	+ 25,0	+ 12,0	+ 23,3	+ 33,3	+ 6,5	328	7 708	40,7
Extra-C.E.E.	+ 17,7	+ 4,4	+ 13,3	+ 24,6	+ 23,9	261	4 550	24,1

TABLEAU 4 : Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production Industrielle (1963 = 100)	1969	144,1	140,5	139,4	142,2	142,0	132,5	145,4	139,4	143,9	145,5	143,4	150,0
	1970	154,8	152,9	152,3	150,7	145,5	137,7	151,7	145,1	154,7	152,2	150,7	154,1
	1971	157,8	157,0	159,0	152,1	149,1	(152)						
Nombre de chômeurs (en 1000)	1969	242,7	237,9	231,0	224,1	221,4	215,5	217,5	218,1	217,4	218,4	216,6	218,7
	1970	220,7	227,3	233,0	241,5	246,0	251,3	261,1	271,1	285,0	297,4	307,3	306,6
	1971	315,2	313,0	312,5	312,1	313,0	(314)	(320)					
Construction : Nombre de permis de construire pour logements (en 1000)	1969	51,0	46,9	44,1	46,6	50,5	51,9	56,2	50,0	58,1	53,6	39,1	49,8
	1970	42,1	50,9	48,3	49,4	45,8	56,9	44,7	46,6	51,3	38,9	39,3	
	1971												
Consommation privée : Chiffre d'affaires des grands magasins (1963 = 100)	1969	146,3	139,2	143,0	139,0	150,9	138,6	146,1	153,4	137,5	143,0	144,1	147,9
	1970	153,2	141,1	139,9	138,7	142,3	141,2	144,8	145,2	141,7	157,0	143,1	160,3
	1971	162,1	152,1	149,8	149,8								
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	121,1	121,5	122,1	122,7	123,2	123,6	124,2	124,5	125,1	125,9	126,5	126,9
	1970	128,0	128,6	129,0	129,6	130,1	130,7	130,9	131,4	132,0	132,5	133,0	133,4
	1971	134,2	134,8	135,4	136,2	137,1	137,6	138,3					
Importations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	1 362,4	1 316,9	1 272,8	1 469,6	1 460,5	1 472,9	1 573,9	1 379,4	1 462,7	1 539,1	1 374,1	1 404,4
	1970	1 431,9	1 485,5	1 404,9	1 666,4	1 431,7	1 692,3	1 661,3	1 626,9	1 673,9	1 629,1	1 655,4	1 673,3
	1971	1 485,0	1 611,2	1 720,4	1 731,9	1 571,5	(1840)	(1862)	(1851)				
Exportations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	1 229,1	1 179,0	1 107,7	1 237,8	1 231,6	1 249,7	1 282,3	1 203,4	1 240,2	1 266,9	1 237,7	1 298,9
	1970	1 421,0	1 385,0	1 369,4	1 510,7	1 319,4	1 577,1	1 428,6	1 505,2	1 566,9	1 490,4	1 570,4	1 550,5
	1971	1 566,7	1 590,9	1 637,6	1 634,1	1 648,2	(1631)	(1707)	(1827)				
Solde de la balance commerciale (Mio. u.c.)	1969	- 133,3	- 137,9	- 165,1	- 231,8	- 228,9	- 223,2	- 291,6	- 176,0	- 222,5	- 272,2	- 136,4	- 105,5
	1970	- 10,9	- 100,5	- 35,5	- 155,7	- 22,3	- 115,2	- 232,7	- 121,7	- 107,0	- 133,7	- 85,0	- 122,8
	1971	+ 81,7	- 20,3	- 82,8	- 97,8	+ 76,7	(-209)	(-155)	(-24)				
Réserves officielles en or et en devises (Mio. u.c.)	1969	4 215	4 125	3 986	3 774	3 636	3 610	3 594	3 781	4 006	3 913	3 989	3 833
	1970	3 885	3 957	3 961	4 032	4 142	4 232	4 492	4 546	4 576	4 617	4 789	4 789
	1971	5 007	5 057	5 140	5 211	5 277	5 304	5 802	6 847				
Disponibilités monétaires (Mrd. Ff)	1969	207,9	210,6	212,6	214,5	211,4	212,4	212,4	213,3	213,6	211,8	213,2	209,2
	1970	204,6	205,8	207,5	209,1	208,1	208,4	209,4	211,3	212,8	219,7	223,8	227,1
	1971	227,7	231,8	234,5	234,0	(237,4)	(240,9)						

France

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Source : Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire).
Conversion en unité de compte (1 u.c. = 0,888671 gramme d'or fin).

Graphique 1

— Production industrielle : bâtiment et industries alimentaires, boissons et tabacs exclus; série corrigée des variations saisonnières; moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

-- Marché de l'emploi. Séries désaisonnalisées. Moyennes mobiles sur trois mois. Situation en fin de mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation et salaires.

Indice national des prix à la consommation. En 1969 et 1970 : 259 articles; à partir de janvier 1971, nouvel indice : 295 postes).

Indices des taux de salaires horaires, toutes activités, France entière.

Graphique 4

— Crédits bancaires à l'économie. Source : Conseil national du Crédit; Crédits à court terme (jusqu'à 2 ans) des organismes monétaires aux entreprises et aux particuliers. Chiffres en fin de période.

Graphique 5

— Exportations (f.o.b.) : séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 6

— Importations (c.a.f.) : séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 7

— Balance commerciale : différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées, en valeur.

Tableau 1

— Source : Rapport sur les comptes de la Nation 1970. Ministère de l'Economie et des Finances.

— Produit national brut aux prix du marché (séries nouvelles établies sur base 1962).

— Production industrielle: Valeur ajoutée par l'industrie.

— Exportations et importations totales: Biens, services et revenus de facteurs.

— Rémunération brute par salarié: y compris les cotisations sociales versées par les entreprises.

Tableau 2

— Source : Rapport sur les comptes de la Nation 1970. Ministère de l'Economie et des Finances.

— Solde extérieur: en termes de comptabilité nationale.

— Taux de chômage: Rapport entre la population disponible à la recherche d'un emploi et la population active intérieure. La population disponible à la recherche d'un emploi est estimée à partir du nombre des demandes d'emploi non satisfaites; le passage d'un concept à l'autre utilise les résultats du dernier recensement de population.

— Prix de la consommation privée: Indices des prix implicites fournis dans les comptes nationaux.

Tableau 3

— Exportations f.o.b., importations c.a.f. Le regroupement des produits est effectué sur la base de la « Classification statistique et tarifaire pour le commerce international » (C.S.T.); produits alimentaires, boissons et tabacs: Groupes C.S.T. 0 et 1; Matières premières et produits énergétiques: Groupes C.S.T. 2 à 4; Produits finis et semi-finis: Groupes C.S.T. 5 à 9.

Tableau 4

— Production industrielle: Chiffres désaisonnalisés. Construction et industries des denrées alimentaires, boissons et tabacs exclus.

— Demandes d'emploi non satisfaites: Chiffres désaisonnalisés, situation en fin de mois.

— Construction: Nombre de logements autorisés. Chiffres désaisonnalisés.

— Consommation privée: Indices désaisonnalisés du chiffre d'affaires des grands magasins. Echantillons constants.

— Prix à la consommation : Indice des 259 articles en 1969 et 1970 et des 295 postes, à partir de janvier 1971.

— Importations c.a.f., exportations f.o.b. Chiffres désaisonnalisés.

— Balance commerciale: Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées.

— Réserves officielles en or et en devises: Réserves brutes en or et en devises convertibles de la Banque de France et du Fonds de Stabilisation des Changes. Situation en fin de mois.

— Disponibilités monétaires. Monnaie fiduciaire (total de la monnaie divisionnaire et des billets en circulation, à l'exclusion de la partie détenue par la Banque de France), dépôts à vue (dépôts de particuliers et d'entreprises à la Banque de France, aux comptes courants postaux et chez les comptables publics et les dépôts à vue correspondant à l'activité métropolitaine des banques). Séries désaisonnalisées. Situation en fin de mois.

C. Italie

1. La situation à l'été de 1971

Dans l'ensemble, la faiblesse de la conjoncture a persisté au début de l'été. A la différence de l'année dernière, elle ne s'explique plus seulement par des entraves affectant les facteurs de production (réticence des travailleurs à l'égard des heures supplémentaires et du travail par équipes, réductions conventionnelles de la durée du travail, arrêts du travail du fait de grèves, etc.), mais aussi et surtout par un ralentissement de la demande.

Les exportations de marchandises, en valeur, ont pourtant accusé une tendance un peu plus nette à l'expansion, grâce aux efforts accrus déployés sur les marchés étrangers et à l'avantage de prix dont bénéficient les exportations italiennes par rapport à certains pays concurrents. Elles ont dépassé de 8,7 %, au deuxième trimestre, le niveau atteint un an auparavant. Il semble, en revanche, que l'évolution des exportations de services soit demeurée hésitante.

En ce qui concerne la demande intérieure, une faiblesse prononcée a caractérisé les dépenses d'investissement. Elle a touché surtout la construction résidentielle, dont la tendance à la régression a persisté. En dépit d'un développement rapide des travaux publics, la tendance s'est également infléchie dans les autres domaines du secteur de la construction.

Les investissements d'équipement, eux aussi, ont témoigné d'une évolution plutôt hésitante, surtout pour ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Ce manque de dynamisme serait dû essentiellement à la détérioration des revenus enregistrée depuis un an et demi, à une baisse du degré d'utilisation des capacités, ainsi qu'au climat psychologique général.

L'accroissement des dépenses de consommation semble avoir été relativement faible. Certes, le revenu disponible a eu tendance à augmenter, du fait d'une nouvelle majoration des salaires horaires et — au premier trimestre — d'un relèvement important des traitements des fonctionnaires; mais une réduction du nombre de personnes occupées dans l'industrie, et en particulier dans la construction, ainsi que les pertes de revenus entraînées par les arrêts de travail, ont exercé une incidence modératrice sur la consommation.

En ce qui concerne l'offre en termes réels, la production industrielle et aussi, dans une moindre mesure, les importations de marchandises ont marqué un fléchissement conjoncturel, surtout dans le secteur des biens d'équipement. Au deuxième trimestre, la production industrielle se situait, d'après l'indice de l'ISTAT, à 4,3 % au-dessous du niveau enregistré un an plus tôt. Quant aux importations de marchandises, elles accusaient encore, suivant les statistiques douanières, une légère augmentation en valeur, atteignant 2,5 %; en volume, cependant, elles avaient également diminué.

La hausse des prix s'est poursuivie. Au mois de juillet, selon les indices officiels, les prix de gros et les prix à la consommation dépassaient respectivement de 3,7 et de 4,9 % le niveau qu'ils avaient atteint un an auparavant.

Malgré le peu de dynamisme de la demande intérieure, qui s'est traduit par une légère amélioration du solde des opérations courantes (sur la base des opérations de caisse), l'excédent de la balance globale des paiements s'est réduit au deuxième trimestre, par suite d'une diminution de l'afflux net de capitaux. Le niveau des réserves d'or et de devises des autorités monétaires est resté à peu près inchangé entre fin mars et fin juin, les banques commerciales ayant procédé à d'importantes exportations de fonds à court terme.

Des effets expansifs exercés sur les liquidités, notamment par les opérations de caisse du Trésor, ont eu pour conséquence le maintien d'une vive expansion de la masse monétaire, qui dépassait de 22,7 %, au mois de juin, le résultat enregistré un an auparavant. Sur le marché des capitaux, la tendance à la baisse des taux d'intérêt enregistrée depuis le milieu de 1970 s'est interrompue depuis le mois de mai, malgré la reprise des achats de soutien effectués par la Banque d'Italie.

2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971

Les perspectives esquissées ci-après pour le second semestre de 1971 sont fondées sur la double hypothèse que, d'une part, le potentiel

Emplois et ressources de biens et services

	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽¹⁾		1970 ⁽¹⁾		1971 ⁽²⁾	
	Aux prix cou- rants, Mrd/Lit.	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁵⁾	Valeur
Exportations ⁽³⁾	9.119	+ 13,8	+ 15,9	+ 6,0	+ 11,6	+ 6½	+ 9½
Formation brute de capital fixe	9.322	+ 8,0	+ 14,7	+ 3,8	+ 15,3	- 2	+ 2
Consommation des administrations	6.382	+ 3,3	+ 8,3	+ 3,2	+ 7,1	+ 4½	+ 15
Consommation des ménages	30.066	+ 6,3	+ 9,4	+ 8,0	+ 13,2	+ 4½	+ 10
Produit national brut	47.280	+ 5,9	+ 10,3	+ 5,1	+ 11,7	+ 3	+ 8
Importations ⁽³⁾	7.689	+ 20,6	+ 21,5	+ 17,2	+ 22,0	+ 4½	+ 10

⁽¹⁾ Relazione generale sulla situazione economica del Paese (1970).

⁽²⁾ Prévisions.

⁽³⁾ Biens, services et revenus de facteurs.

⁽⁴⁾ Aux prix de 1963.

⁽⁵⁾ Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux ressources, d'une part, et celles qui concernent les emplois, d'autre part, est imputable aux variations de stocks.

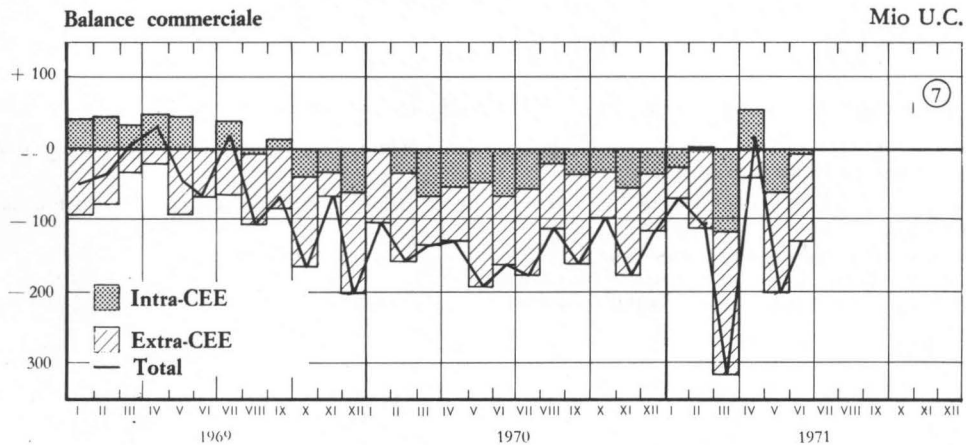
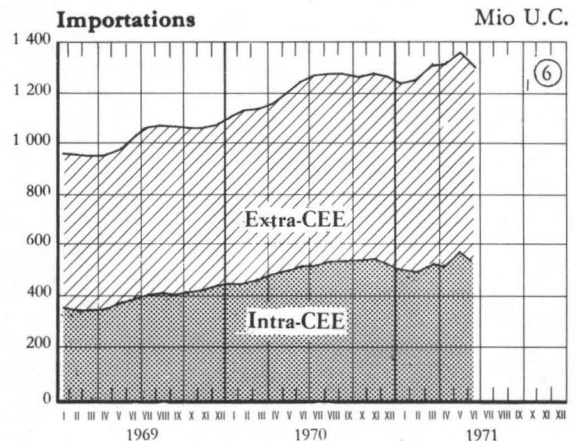
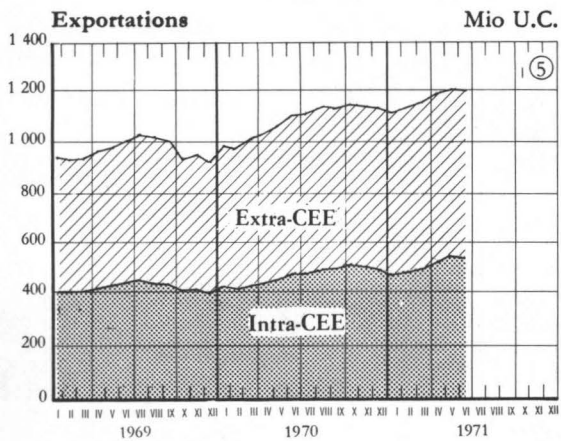
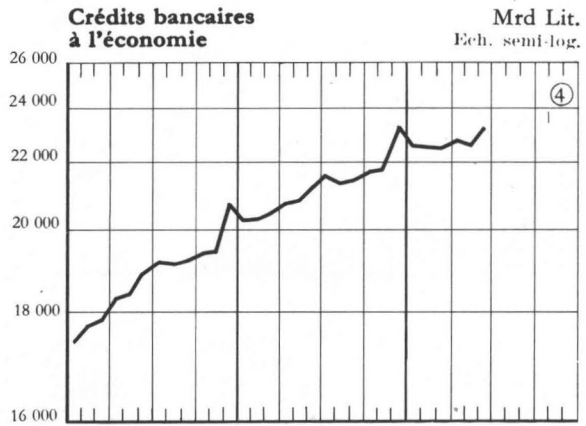
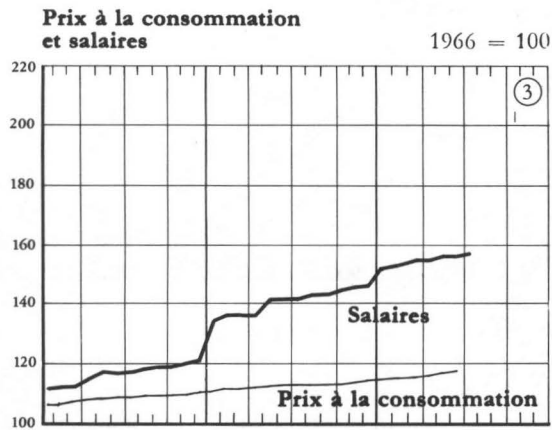
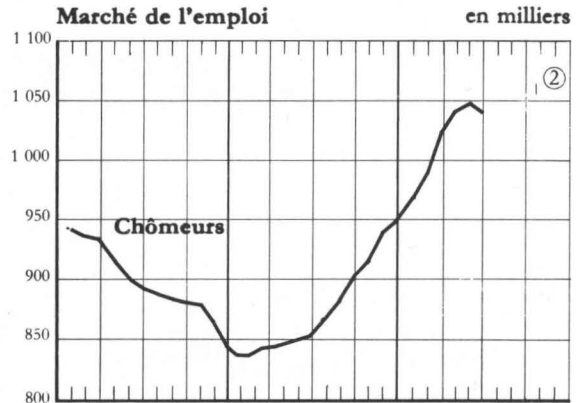
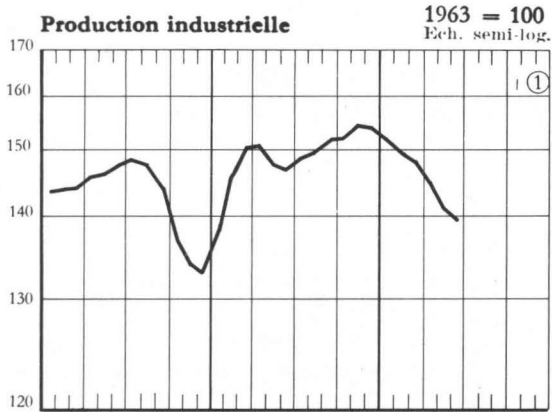
(b) Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

effectif de production, grâce à une détente profonde et durable qui s'instaurerait dans les relations entre partenaires sociaux, retrouvera à bref délai un rythme de développement rapide, et que, d'autre part, la demande accusera une expansion accélérée, sous l'effet notamment des mesures de relance prises par le Gouvernement et en particulier d'un renforcement de la propension à investir des entreprises. Si ces deux hypothèses — parfaitement réalisables — ne devaient pas se vérifier, l'évolution risquerait de prendre un cours bien peu satisfaisant, qui s'écarterait considérablement des orientations quantitatives du troisième programme de politique économique à moyen terme.

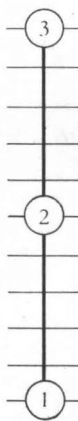
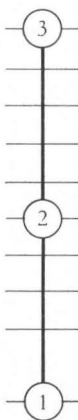
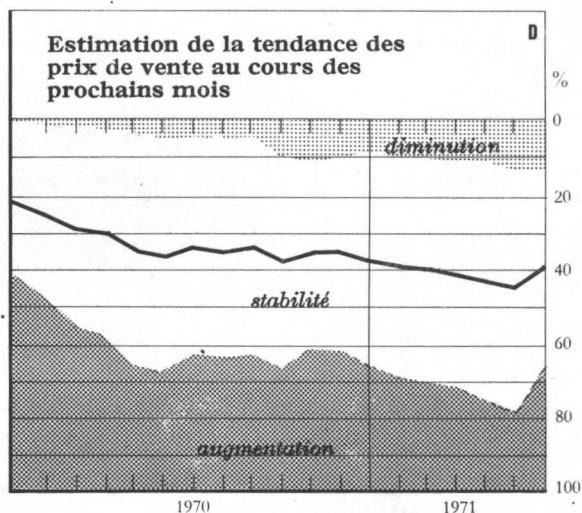
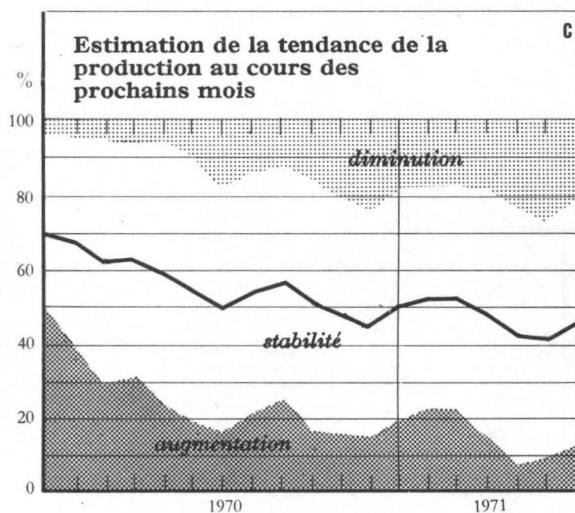
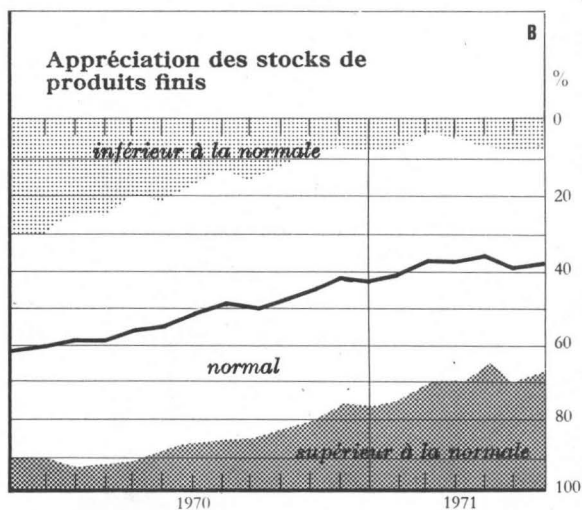
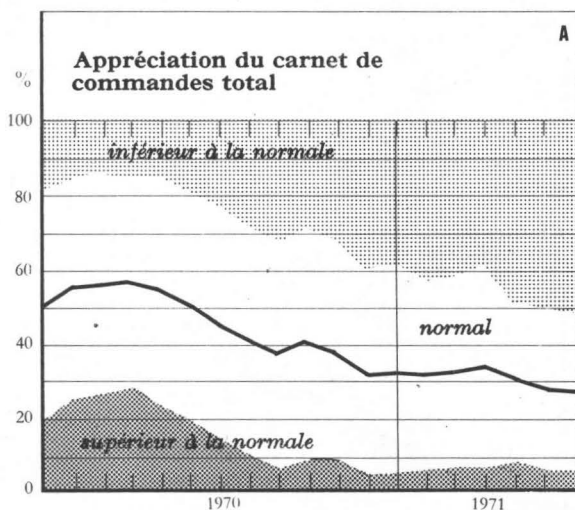
En dépit des mesures de politique commerciale prises dans le courant du mois d'août par le Gouvernement des Etats-Unis et malgré la dévaluation de fait du dollar, les exportations de marchandises devraient encore s'accroître, dans l'ensemble, durant les prochains mois. Sans doute faut-il s'attendre à une diminution notable des ventes aux Etats-Unis, notamment en ce qui concerne les chaussures, les produits textiles et les automobiles. Mais cette réduction pourrait être compensée par une amélioration simultanée de la position concurrentielle des produits italiens sur les autres marchés étrangers, qui absorbent 90 % des exportations totales de l'Italie.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Italie



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Italie par l'I.S.C.O.-Mondo Economico.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

La demande intérieure sera nettement orientée à l'expansion. Toutefois, une certaine influence modératrice des investissements sous forme de construction persistera vraisemblablement, en dépit d'un vigoureux développement des travaux publics. En revanche, les autres dépenses d'investissement et la consommation accuseront une nette croissance.

De nombreux facteurs pourraient stimuler la propension à investir des chefs d'entreprise : l'amélioration du climat psychologique et des perspectives économiques, du fait de la normalisation escomptée des relations entre partenaires sociaux; les perspectives meilleures concernant la demande étrangère et intérieure; la nécessité d'une rationalisation imposée par l'évolution des coûts et par la concurrence, et enfin la politique économique favorable aux investissements, notamment le projet, soumis au Parlement, d'anticiper le dégrèvement des nouveaux investissements. Suivant les résultats de l'enquête semestrielle C.E.E. sur les investissements, la propension à investir semble être très forte, du moins dans les entreprises industrielles importantes.

Une nouvelle élévation du niveau de l'emploi, une propension à la dépense peut-être légèrement accrue et une tendance à multiplier les achats avant l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée devraient contribuer dans une mesure appréciable à l'augmentation des dépenses de consommation privée.

Dans les hypothèses ici retenues, la production s'adapterait à l'accélération de la demande sans qu'il en résulte des tensions trop vives. On pourrait néanmoins assister à une accentuation de la hausse des prix, du fait que beaucoup d'entreprises, profitant d'une expansion plus forte de la demande, s'efforceront sans doute de répercuter sur les prix au moins une partie de l'augmentation considérable des coûts enregistrée ces dernières années. Ces majorations de prix seront d'ailleurs facilitées par l'évolution observée sur les marchés des devises, pour autant que les taux de change actuels demeurent à peu près inchangés. L'expansion des importations devrait s'accélérer sensiblement. Aussi les conditions de l'équilibre resteront-elles, dans l'ensemble, assez précaires, maintenant ainsi la nécessité d'une grande flexibilité de la politique conjoncturelle.

Principales mesures de politique économique

Juillet :

— *Après obtention de l'autorisation ministérielle, le prix des journaux, qui avait déjà été relevé de près de 15 % au 1^{er} mars, subit une nouvelle hausse de 12 % environ au 1^{er} juillet.*

— *Au début du mois sont entrés en vigueur plusieurs décrets-loi que le Gouvernement avait motivés par des impératifs de politique conjoncturelle; ils ont été depuis lors ratifiés par le Parlement moyennant quelques amendements mineurs. Outre des mesures de politique de crédit (subventions en capital et bonifications d'intérêts) visant à soutenir les investissements dans l'artisanat, l'industrie et le commerce, ainsi que certaines aides en faveur de l'agriculture ou destinées à accroître le fonds de rotation créé à l'automne de 1968 pour financer la recherche appliquée dans l'économie (fonds qui doit passer de 100 à 150 milliards de lires), ces décrets-lois prévoient notamment une nouvelle « fiscalisation » des charges sociales supportées par les entreprises, à savoir : une prorogation jusqu'à la fin de l'année 1980 des dispositions appliquées depuis le mois d'août 1968 en faveur des entreprises industrielles et artisanales du Sud de l'Italie (l'Etat prend en charge, selon la date d'engagement du personnel, 10 ou 20 % des salaires assujettis à l'assurance-chômage de l'Etat) et l'élargissement de ces dispositions (taux de prise en charge porté à 30 % si les cotisations sont dues pour des travailleurs recrutés après le 1^{er} août 1971); pour toutes les entreprises industrielles et artisanales d'Italie n'employant pas plus de 500 travailleurs, « fiscalisation » de 5 % des salaires jusqu'à fin juin 1972 (toutefois, pour les entreprises employant de 300 à 500 travailleurs, le calcul est effectué sur un montant égal à 300 fois la rémunération moyenne par personne occupée). L'augmentation des dépenses de l'Etat résultant de ces mesures est évaluée, pour 1971 et 1972, à environ 250 et 210 milliards de lires respectivement, dont à peu près 130 et 150 milliards respectivement proviennent de la « fiscalisation » des charges sociales.*

— *A la fin du mois, le Parlement décide d'augmenter de 900 et 290 milliards de lires respec-*

tivement les fonds de dotation des holdings de l'Etat IRI et ENI.

— A la fin du mois, le budget de l'Etat pour 1972 est présenté : recettes, non compris les ressources provenant du recours à l'emprunt : + 9,7% (contre + 11,1 % dans le budget de 1971); dépenses sans l'amortissement de la dette : + 11,5 % (contre + 10,9 %); déficit : 1956 milliards de liras (contre 1559 milliards de liras). Les dépenses de l'Etat à financer provisoirement hors-budget augmentent de nouveau : elles passent de 877 à 986 milliards de liras. Compte tenu de ces dépenses et des déficits d'exploitation des régies d'Etat, le déficit budgétaire s'élève au total, pour l'année 1972, à 4150 milliards de liras (contre 3255 milliards).

Août :

— A l'occasion de ses délibérations sur le projet de loi concernant la réforme fiscale (qui doit encore être approuvé par la Première Cham-

bre du Parlement), le Sénat approuve au début du mois les dispositions relatives au régime fiscal applicable aux investissements fixes et aux stocks au cours de la période de transition précédant l'entrée en vigueur du système de taxe sur la valeur ajoutée. D'après ces dispositions, la taxe sur le chiffre d'affaire (IGE) à acquitter sur les investissements fixes et la formation de stocks, pendant les six ou les quatre derniers mois respectivement avant l'entrée en vigueur du nouveau système, doit pouvoir être déduite de la dette fiscale future au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

— Après l'annonce des mesures arrêtées le 15 août par le Gouvernement des Etats-Unis pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, la marge de fluctuation du taux de change de la lire par rapport au dollar américain est élargie, mais la parité-or officielle est maintenue. La Banque d'Italie invite les banques commerciales italiennes à solder avant le 15 septembre leurs engagements nets en devises (fin juin : 123 millions de dollars).

TABLEAU 1 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	1966	1967	1968	1969	1970	1970
	Variations en volume par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100
Produit national brut	+ 5,9	+ 6,8	+ 6,0	+ 5,9	+ 5,1	142
Production industrielle	+ 7,4	+ 8,7	+ 8,7	+ 7,0	+ 6,4	151
Importations totales	+ 13,7	+ 12,6	+ 7,5	+ 20,6	+ 17,2	189
Consommation privée	+ 6,8	+ 7,1	+ 4,7	+ 6,3	+ 8,0	145
Consommation publique	+ 3,2	+ 4,3	+ 4,1	+ 3,3	+ 3,2	129
Formation brute de capital fixe	+ 4,0	+ 11,8	+ 7,7	+ 8,0	+ 3,8	122
Exportations totales	+ 13,2	+ 6,7	+ 15,4	+ 13,8	+ 6,0	225
Produit national brut par tête	+ 5,1	+ 6,0	+ 5,4	+ 5,1	+ 4,8	132
Produit national brut par personne active occupée	+ 7,4	+ 5,7	+ 6,0	+ 7,0	+ 4,6	144
	Variations en valeur par rapport à l'année précédente (en %)					
Rémunération brute par salarié	+ 7,9	+ 8,5	+ 7,1	+ 8,8	+ 13,7	188

TABLEAU 2 : Évolution des conditions de l'équilibre interne et externe de l'économie

	1966	1967	1968	1969	1970
Solde extérieur					
mio. u.c.	+ 1 723	+ 1 235	+ 2 274	+ 1 963	+ 637
% du produit national brut	+ 2,7	+ 1,8	+ 3,0	+ 2,4	+ 0,7
Taux de chômage	3,9	3,5	3,5	3,4	3,1
Prix de la consommation privée (variations par rapport à l'année précédente, en %)	+ 2,9	+ 3,0	+ 1,6	+ 2,9	+ 4,8

TABLEAU 3 : Commerce extérieur (évolution à prix courants)

	Variations par rapport à l'année précédente (en %)					1963=100	Valeur absolue (Mio. u.c.)	% du total
	1966	1967	1968	1969	1970	1970	1970	1970
Exportations de marchandises								
Total	+ 11,7	+ 8,3	+ 17,0	+ 15,2	+ 12,6	262	13 207	100,0
Intra-C.E.E.	+ 12,8	+ 3,3	+ 20,9	+ 22,2	+ 13,6	316	5 660	42,9
Extra-C.E.E.	+ 11,0	+ 11,6	+ 14,5	+ 10,5	+ 11,9	232	7 547	57,1
Exportations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 1,5	+ 4,7	- 3,7	+ 15,6	+ 9,2	160	1 098	8,3
Intra-C.E.E.	+ 0,4	- 1,7	- 1,3	+ 21,4	+ 5,7	179	582	4,4
Extra-C.E.E.	+ 2,8	+ 12,4	- 6,1	+ 9,3	+ 13,4	142	516	3,9
Exportations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 10,6	+ 9,1	+ 14,1	+ 1,4	+ 10,3	209	990	7,5
Intra-C.E.E.	+ 21,5	+ 15,9	+ 14,7	- 2,0	+ 9,6	287	366	2,8
Extra-C.E.E.	+ 5,2	+ 5,3	+ 13,7	+ 3,6	+ 10,6	181	624	4,7
Exportations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 13,4	+ 8,8	+ 20,0	+ 16,7	+ 13,2	286	11 119	84,2
Intra-C.E.E.	+ 14,6	+ 3,2	+ 25,4	+ 24,9	+ 15,0	352	4 712	35,7
Extra-C.E.E.	+ 12,6	+ 12,4	+ 16,7	+ 11,5	+ 11,9	252	6 407	48,5
Importations de marchandises								
Total	+ 16,7	+ 12,9	+ 4,3	+ 21,4	+ 19,4	197	14 865	100,0
Intra-C.E.E.	+ 21,6	+ 21,5	+ 9,1	+ 29,9	+ 27,4	248	6 140	41,3
Extra-C.E.E.	+ 14,4	+ 8,8	+ 1,8	+ 16,6	+ 14,3	172	8 725	58,7
Importations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 9,7	+ 0,7	+ 8,5	+ 14,9	+ 18,0	189	2 499	16,8
Intra-C.E.E.	+ 13,5	+ 26,6	+ 29,0	+ 26,8	+ 20,9	397	954	6,4
Extra-C.E.E.	+ 8,7	- 6,4	+ 0,9	+ 9,2	+ 8,1	143	1 545	10,4
Importations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 15,1	+ 13,7	+ 1,0	+ 13,0	+ 11,8	180	4 663	31,4
Intra-C.E.E.	+ 18,2	+ 14,2	- 3,0	+ 20,6	+ 16,6	219	697	4,7
Extra-C.E.E.	+ 14,6	+ 13,6	+ 1,7	+ 11,8	+ 11,0	174	3 966	26,7
Importations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 22,0	+ 18,8	+ 8,6	+ 31,0	+ 27,1	213	7 704	51,8
Intra-C.E.E.	+ 24,2	+ 22,3	+ 8,1	+ 32,4	+ 30,8	234	4 489	30,2
Extra-C.E.E.	+ 19,4	+ 14,5	+ 9,2	+ 29,0	+ 22,2	188	3 215	21,6

TABLEAU 4 : Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	141,7	143,7	145,0	147,8	144,9	149,4	150,0	142,5	137,4	131,7	132,1	133,5
	1970	143,9	153,6	149,0	143,6	145,5	146,4	152,3	149,5	152,6	152,6	157,9	150,6
	1971	147,5	151,5	144,6	137,8	140,5	140,3						
Nombre de chômeurs (en 1000)	1969	931,3	937,5	918,7	898,4	883,0	890,9	884,3	876,2	872,9	864,5	843,2	834,1
	1970	843,1	840,2	848,2	849,0	853,0	860,9	881,0	895,8	925,4	935,7	959,9	955,3
	1971	995,1	1 017,8	1 063,5	1 044,7	1 038,4	1 043,3						
Construction : Nombre de permis de construire pour logements (en 1000)	1969	31,5	21,3	19,0	21,4	21,8	22,8	21,8	22,6	25,8	25,3	24,5	24,4
	1970	23,4	22,3	22,1	25,3	25,0	24,8	24,9	21,6	23,3	24,5	24,1	33,4
	1971	21,0	21,0	22,3	27,7								
Consommation privée : Chiffre d'affaires des grands magasins (1963 = 100)	1969	154,9	153,3	161,5	162,6	181,5	162,8	172,6	180,4	183,3	177,0	169,2	180,2
	1970	182,3	180,9	195,7	173,6	169,4	195,2	196,9	197,0	202,0	215,3	189,3	197,9
	1971	195,0	196,1	192,9	210,1	196,2							
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	119,9	120,1	120,6	121,1	121,4	211,8	123,1	122,9	123,1	123,4	124,1	124,6
	1970	125,1	126,1	126,6	127,2	127,7	128,0	128,2	128,4	129,2	129,8	130,8	131,3
	1971	131,8	132,3	132,8	133,2	134,0	134,1	134,5	134,7				
Importations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	974,8	981,3	929,1	991,1	1 041,9	1 073,9	1 089,2	1 063,3	1 060,6	1 061,0	1 073,4	1 109,1
	1970	1 168,4	1 124,4	1 137,3	1 245,2	1 247,1	1 313,9	1 305,5	1 263,7	1 294,4	1 274,5	1 307,4	1 249,1
	1971	1 167,9	1 325,8	1 490,9	1 174,5	1 452,2	1 281,4						
Exportations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	927,0	952,3	937,8	1 024,5	1 000,3	1 007,9	1 067,3	957,1	994,7	897,0	1 006,6	908,5
	1970	1 066,0	967,2	1 004,0	1 118,5	1 057,0	1 155,4	1 129,5	1 149,1	1 134,2	1 179,4	1 133,9	1 132,0
	1971	1 097,0	1 219,5	1 173,2	1 106,1	1 250,5	1 155,4						
Solde de la balance commerciale (Mio. u.c.)	1969	- 47,8	- 29,0	+ 8,7	+ 33,4	- 41,6	- 66,0	- 21,9	- 106,2	- 65,9	- 164,0	- 66,8	- 200,6
	1970	- 103,4	- 157,2	- 133,3	- 126,7	- 190,1	- 153,5	- 176,0	- 114,6	- 169,2	- 95,1	- 173,5	- 117,1
	1971	- 70,9	- 106,3	- 317,7	+ 21,6	- 201,7	- 126,0						
Réserves officielles en or et en devises (Mio. u.c.)	1969	4 727	4 636	4 493	4 571	4 366	4 514	4 582	4 686	4 547	4 566	4 668	4 696
	1970	4 457	3 943	3 947	3 923	4 368	4 233	4 130	4 226	4 411	4 776	4 903	5 271
	1971	5 652	5 836	5 994	6 167	6 091	5 993	6 016	6 461				
Disponibilités monétaires (Mrd. Lit.)	1969	20 440	20 379	20 836	20 845	21 232	21 558	21 590	21 681	22 138	22 351	22 831	24 388
	1970	23 839	24 122	24 639	24 689	25 538	26 117	26 522	26 660	27 247	27 811	28 452	31 108
	1971	30 416	30 120	30 534	31 007	31 455	32 085	32 545					

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Source : Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire). Conversion en unité de compte (1 u.c. = 0,888671 gramme d'or fin).

Graphique 1

— Production industrielle : Série corrigée des variations saisonnières. A l'exclusion du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

— Marché de l'emploi : nombre de personnes inscrites au chômage. Séries du Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale, corrigées des variations saisonnières par l'O.S.C.E.; moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation et salaires : Source ISTAT. Salaires minima conventionnels (à l'exclusion des allocations familiales) des travailleurs de l'industrie; séries calculées d'après les salaires horaires.

Graphique 4

— Crédits bancaires à l'économie : Source Banca d'Italia. Crédits à court terme accordés aux entreprises et aux particuliers. Situation en fin de mois.

Graphique 5

— Exportations : (f.o.b.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 6

— Importations : (c.a.f.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 7

— Balance commerciale : Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées, en valeur.

Tableau 1

Source pour 1969 et 1970 : Relazione generale sulla situazione economica del Paese (1970).

- Produit national brut aux prix du marché.
- Production industrielle : valeur ajoutée par l'industrie au coût des facteurs.
- Exportations et importations totales: biens, services et revenus de facteurs.
- Rémunération des salariés par salarié : déduction faite des cotisations sociales à charge de l'État.

Tableau 2

- Solde extérieur : biens, services et revenus de facteurs.
- Taux de chômage : nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. Source : I.S.T.A.T.
- Prix de la consommation privée : indice des prix implicites calculé sur la base des comptes nationaux.

Tableau 3

- Exportations f.o.b., importations c.i.f. Conversion sur base des taux de change officiels. Le regroupement des produits est effectué sur la base de la « classification statistique et tarifaire pour le Commerce international » (C.S.T.); produits alimentaires, boissons et tabacs : groupes 0 et 1; matières premières et produits énergétiques : groupes 2 à 4; produits industriels finis et semi-finis : groupes 5 à 9.

Tableau 4

- Production industrielle (à l'exclusion du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs) chiffres désaisonnalisés.
- Chômeurs : séries du Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale; chiffres désaisonnalisés par l'O.S.C.E.
- Construction : autorisations de bâtir dans les communes chefs-lieux de province et dans les communes de plus de 20 000 habitants; chiffres désaisonnalisés.
- Consommation privée : indice de valeur du chiffre d'affaires des grands magasins; chiffres désaisonnalisés.
- Prix à la consommation : indice brut.
- Importations c.i.f., exportations f.o.b. Chiffres désaisonnalisés.
- Solde de la balance commerciale : différence entre les chiffres désaisonnalisés des exportations et des importations.
- Réserves officielles nettes d'or et de devises : Source Ufficio Italiano dei Cambi. Situation en fin de mois.
- Disponibilités monétaires : billets et monnaies divisionnaires en circulation, à l'exclusion des encaisses du Trésor, Comptes courants à vue du secteur non bancaire auprès des établissements de crédit recensés; chèques circulaires (vaglia e assegni) de la Banque centrale et des autres banques et instituts de crédit. Situation en fin de mois.

D. Pays-Bas

1. La situation à l'été de 1971

Depuis le début de l'été, les conditions de l'équilibre paraissent de nouveau s'être détériorées. Après la fin du blocage temporaire des salaires, des majorations de salaires importantes ont été accordées dans les nouvelles conventions collectives. L'expansion des dépenses des ménages s'est ainsi accélérée.

Par contre, la croissance conjoncturelle des exportations a continué de se modérer, du fait surtout que les achats des autres pays membres ont perdu de leur dynamisme. De même, le développement des investissements fixes, qui avait bénéficié jusqu'au printemps de l'incidence exercée sur les dépenses en construction par des conditions climatiques exceptionnellement favorables, a été affecté dans une mesure croissante par la tendance à l'affaiblissement de la propension à investir des chefs d'entreprise.

Alors que, jusqu'au printemps, des pénuries de facteurs de production et le niveau élevé des stocks de produits finis dans certains secteurs avaient exercé sur le développement de l'offre intérieure une incidence modératrice sensible, celle-ci s'est atténuée au cours des derniers mois. La production industrielle s'est accrue, durant la période mai-juin, à un rythme annuel voisin de 7 %. Les efforts de rationalisation déployés par les entreprises pour faire face à la hausse des coûts de production ont néanmoins contribué à la poursuite de la détente qui s'était amorcée sur le marché de l'emploi dès la fin de 1970. Le taux de chômage (nombre de chômeurs corrigé des variations saisonnières et accidentelles, en pourcentage de la population active) s'élevait à 1,5 % au mois de juillet, contre 1,2 % à la même époque de l'année dernière.

En dépit du nouveau développement des importations, dont le niveau conjoncturel au printemps dépassait encore le résultat, extrêmement élevé, enregistré à la fin de 1970, la hausse des prix intérieurs est demeurée très nette. En juillet, l'indice des prix à la consommation accusait une augmentation de 7,6 % par rapport au même mois de 1970. L'excédent de la demande est responsable des nouveaux déficits de la balance des paiements courants. L'afflux de

capitaux en provenance de l'étranger s'est modéré depuis l'instauration du cours fluctuant du florin. Les réserves nettes d'or et de devises de l'Institut d'émission, qui se sont accrues de 1074 millions de florins entre le début de l'année et le mois de mai, ont de nouveau diminué depuis lors.

La détente qui s'était instaurée sur les marchés monétaire et financier n'a pas persisté jusqu'au mois d'août, si l'on en juge d'après le raffermissement des taux d'intérêt qui a suivi la décision de laisser fluctuer le cours du florin. Les mesures prises pour décourager l'afflux des capitaux à court terme, de même que les opérations d'open market auxquelles l'Institut d'émission a de nouveau eu recours, pour la première fois depuis 1964, y ont largement contribué.

2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971

L'application des nouvelles mesures restrictives envisagées par le Gouvernement issu des élections d'avril dernier ne devrait pas modifier sensiblement les perspectives d'évolution de l'économie néerlandaise d'ici la fin de l'année.

L'incertitude qui règne en matière de relations monétaires internationales, les incidences des mesures protectionnistes prises aux Etats-Unis et la nouvelle flambée des coûts salariaux pèsent lourdement sur les perspectives d'exportation. Malgré la reprise progressive de la conjoncture mondiale et l'évolution prévisible des capacités de production, il ne faut s'attendre qu'à une faible progression des exportations.

L'orientation récente des éléments principaux de la demande intérieure pourrait se maintenir. Alors que la formation brute de capital fixe continuera de se ralentir, par suite de l'incidence exercée sur les dépenses des entreprises par l'amenuisement de plus en plus sensible des bénéfiques, la demande de consommation devrait, par contre, demeurer en forte expansion, en raison notamment de l'augmentation accélérée des revenus salariaux disponibles, attendue pour le second semestre de l'année.

Emplois et ressources de biens et services

	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽¹⁾		1970 ⁽¹⁾		1971 ⁽²⁾	
	Aux prix cou- rants, Mrd/Fl	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁴⁾	Valeur	Volume ⁽⁵⁾	Valeur
Exportations ⁽³⁾	42,16	+ 15,7	+ 17,8	+ 13,7	+ 18,8	+ 8½	+ 12
Formation brute de capital fixe	24,08	+ 0,5	+ 7,2	+ 7,2	+ 15,3	+ 7	+ 14
Consommation des administrations	14,41	+ 2,2	+ 1,5	+ 5,5	+ 13,2	+ 3	+ 14
Consommation des ménages	51,99	+ 4,3	+ 10,7	+ 7,4	+ 11,5	+ 5	+ 11
Produit national brut	91,68	+ 5,7	+ 11,7	+ 5,6	+ 10,5	+ 4½	+ 11
Importations ⁽³⁾	41,59	+ 14,7	+ 18,5	+ 15,0	+ 22,5	+ 7½	+ 12

⁽¹⁾ Centraal Bureau voor de Statistiek.

⁽²⁾ Prévisions.

⁽³⁾ Biens, services et revenus de facteurs.

⁽⁴⁾ Aux prix de 1963.

⁽⁵⁾ Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux emplois, d'une part, et celles qui concernent les ressources, d'autre part, est imputable aux variations de stocks.

(b) Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

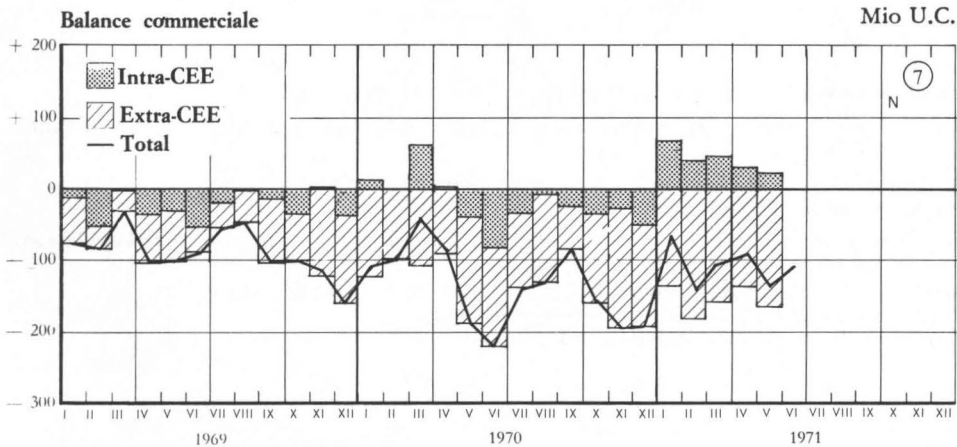
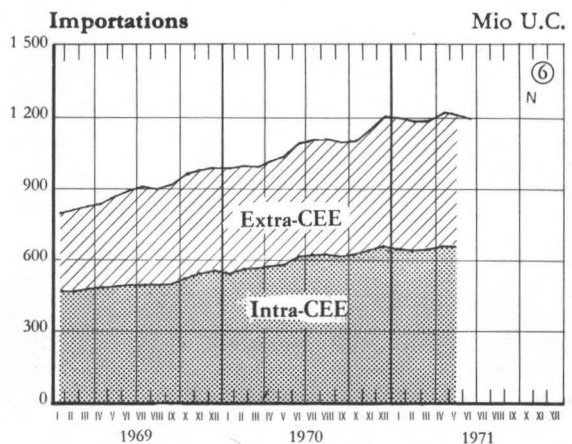
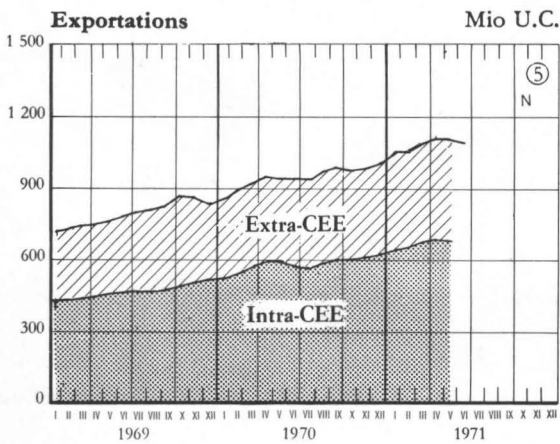
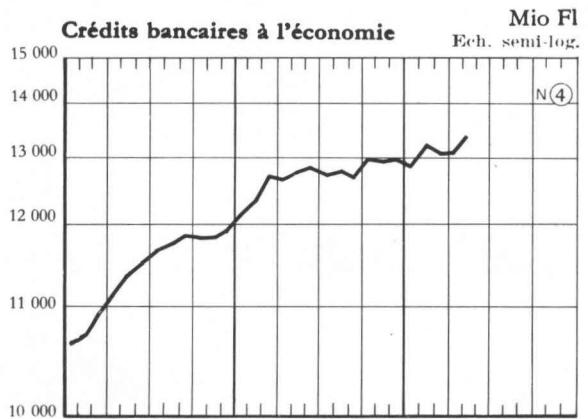
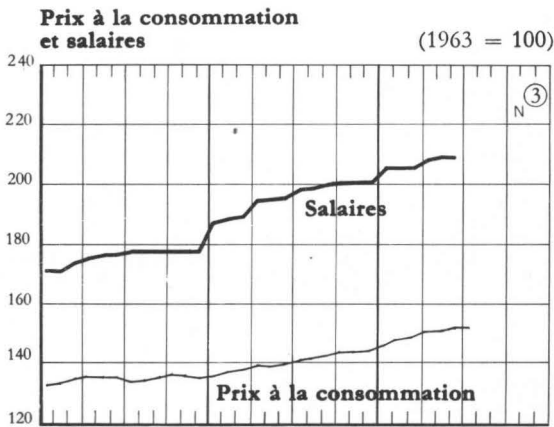
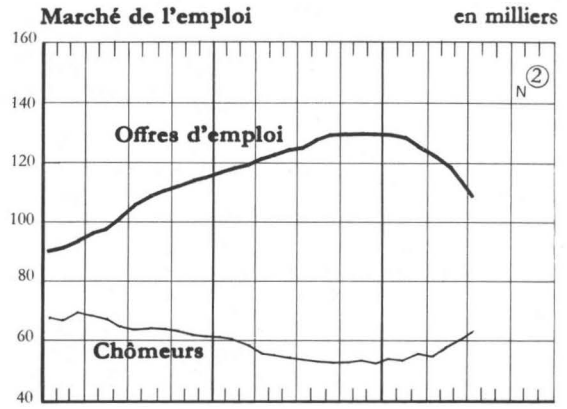
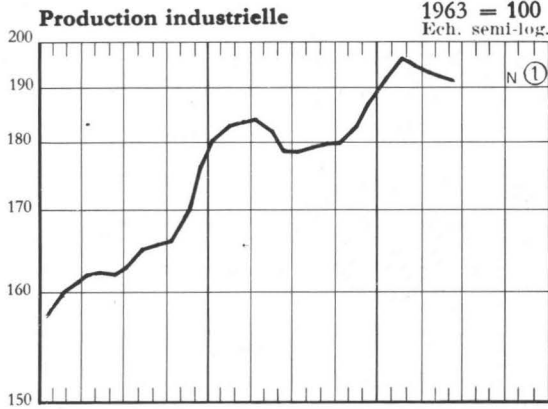
Dans ces conditions, la production ne devrait pas, dans son ensemble, ralentir notablement sa croissance, ce qui n'exclut pas que l'expansion puisse s'affaiblir dans certains secteurs particuliers, notamment dans celui des biens d'équipement. Le marché de l'emploi, très sensible à la détérioration du climat des investissements, pourrait connaître une nouvelle détente.

Les conditions de l'équilibre demeureront sans doute précaires. Sous la forte pression des coûts,

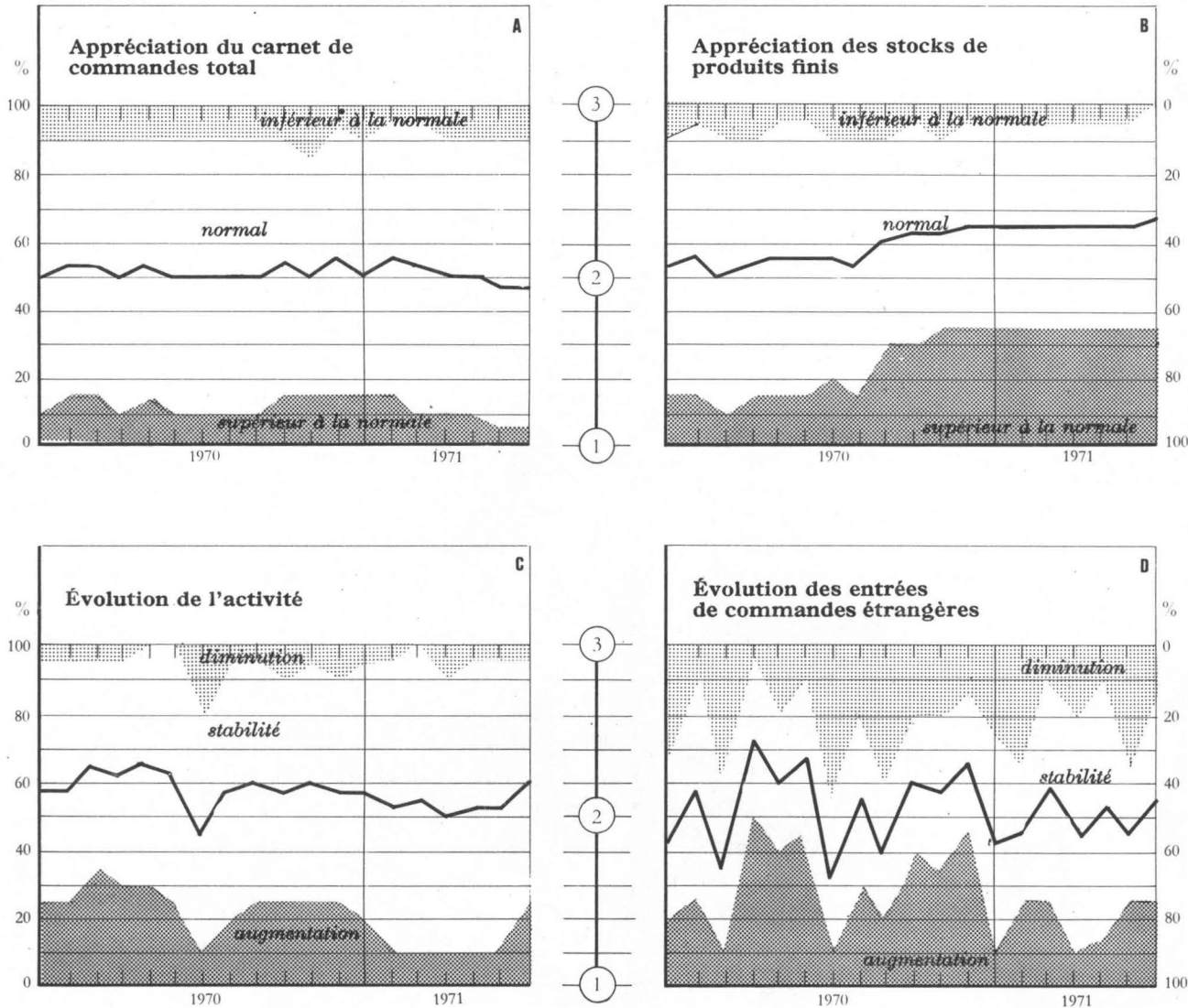
la poussée des prix intérieurs sera encore vive au cours des prochains mois. En particulier, il est à craindre qu'après la suppression du blocage des prix et des salaires, à fin juillet, les prix à la consommation ne restent nettement orientés à la hausse. La balance des paiements courants, affectée entre autres par l'influence de nouveaux achats d'avions, continuera probablement d'accuser un déficit jusqu'à la fin de l'année, même dans l'hypothèse d'un redressement des termes de l'échange.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Pays-Bas



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Source : Enquête de conjoncture du Centraal Bureau voor de Statistiek.

Remarque : L'enquête recouvre le secteur de la construction, mais non les secteurs suivants : papier, pétrole, minéraux non métalliques.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

Principales mesures de politique économique

Juin :

— La *Nederlandsche Bank* interdit aux non-résidents de convertir leurs avoirs en florins sur comptes convertibles en bons du Trésor ou en acceptations bancaires libellées en florins.

— La durée légale des congés annuels pour les salariés est augmentée d'une semaine.

— Les tarifs postaux et téléphoniques sont majorés.

Juillet :

— Les dispositions régissant le « Fonds de formation des patrimoines » entrent en vigueur. Le Fonds peut notamment octroyer, à titre gratuit, des prêts sociaux d'un montant atteignant jusqu'à 2 400 florins, pour l'achat ou la construction d'un logement.

— Le salaire social minimum est relevé de 6 %.

— Le blocage des loyers cesse d'être applicable aux maisons unifamiliales d'un certain standing.

— Le recrutement du personnel de l'Etat, des provinces et des communes est suspendu.

Août :

— Le nouveau gouvernement issu des élections de fin avril dernier présente aux Etats généraux son programme de politique économique. Tout en réaffirmant sa détermination de maîtriser les tendances inflationnistes, notamment en freinant la croissance des dépenses publiques et en mettant le coût de certains services rendus par l'Etat à charge de leurs bénéficiaires, il se propose de mener une politique concertée des prix et des salaires à l'aide de mesures de caractère général. Il visera également à favoriser le secteur de la construction résidentielle et une meilleure répartition régionale des investissements productifs.

— La durée de l'instruction obligatoire est portée de 8 à 9 ans.

— La *Nederlandsche Bank* ramène le taux d'escompte des billets à ordre et le taux d'intérêt des avances en compte courant ainsi que des crédits sur nantissement de 6,5 à 6 %, avec effet au 26 août. Le taux des billets à ordre

constitue la base pour la fixation des taux bancaires débiteurs.

— Les pensions et allocations sociales seront exemptées d'impôt en 1971.

— En vue d'améliorer le climat social, le Gouvernement abroge les mesures de contrôle des prix qui avaient été adoptées le 3 novembre 1970 et prorogées le 9 mars dernier. Sont également abolies les mesures de freinage des hausses de salaires, prises le 9 décembre 1970.

— Le système des primes en faveur des investissements des entreprises dans certaines provinces du pays est suspendu. En revanche, les incitations aux implantations industrielles dans les zones de développement du Nord du pays sont renforcées.

— Les marchés des changes et de l'or sont fermés du 16 au 22 août. Ils sont rouverts le 23 août, après conclusion d'un accord Benelux qui lie entre eux les francs belges et luxembourgeois d'une part, le florin d'autre part, sur la base de la parité du 9 mai dernier. Les marges de fluctuation des cours du franc et du florin au-dessus et au-dessous du rapport de parité sont ramenées à 1,5 %. En même temps, les marges de fluctuation des cours vis-à-vis des autres monnaies sont suspendues.

Septembre :

— Les pensions de vieillesse sont augmentées d'environ 6 %, avec effet rétroactif au 1^{er} août. Une hausse correspondante des allocations familiales et des pensions d'invalidité est décidée également, avec effet au 1^{er} juillet.

— En vue de limiter l'afflux de capitaux étrangers, les autorités instituent un « circuit fermé » pour l'achat, par les non-résidents, d'obligations libellées en florins. Ces achats ne pourront plus être effectués qu'au moyen de florins provenant de la vente, par les non-résidents, d'autres obligations libellées en florins.

— Les mesures d'encadrement du crédit à court terme octroyé au secteur privé par les banques commerciales et agricoles, ainsi que par les postes, sont prorogées pour les mois de septembre et octobre 1971. Le taux d'accroissement autorisé est fixé à 2 % du niveau moyen des crédits autorisés au dernier trimestre de 1970, ce qui correspond à la norme retenue pour les mois de septembre et octobre 1970.

— Afin de prévenir un afflux excessif de capitaux en provenance de l'étranger et d'accroître l'efficacité de l'encadrement du crédit bancaire, la Nederlandsche Bank ramène le taux d'escompte de 5,5 à 5 % avec effet au 15 septembre.

— A l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire des Etats généraux néerlandais, les autorités soulignent la nécessité de parvenir le plus rapidement possible à un rétablissement durable de l'équilibre économique. Dans le projet de budget de l'Etat pour 1972, on s'est efforcé de tenir compte de cette nécessité, bien que l'augmentation des dépenses publiques (15,3 %) dépasse de beaucoup le taux de croissance escompté du produit national brut en termes nominaux (10,7 %). Ainsi, en dépit d'un nouvel alourdissement de la fiscalité et notam-

ment d'une augmentation du taux de la surtaxe de conjoncture, porté de 3 à 5 %, le déficit budgétaire devrait passer du montant probable de 2,1 milliards de florins en 1971 à 2,3 milliards en 1972. L'impression qui se dégage du projet de budget pour 1972 devient cependant moins défavorable si l'on considère que des dépassements considérables des prévisions de dépenses ont encore été observés en 1971. Si l'on compare les résultats prévus pour 1972 aux résultats probables de l'exercice 1971, les dépenses augmentent de 8,3 %, les recettes de 12,7 %, tandis que le déficit budgétaire est ramené de 3,4 milliards de florins en 1971 à 2,3 milliards en 1972. Les autorités escomptent que, à la différence de ce qui s'est produit en 1971, le déficit sera exclusivement financé par recours au marché des capitaux.

TABLEAU 1 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	1966	1967	1968	1969	1970	1970
	Variation en volume par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100
Produit national brut	+ 2,6	+ 5,8	+ 6,6	+ 5,7	+ 5,6	148
Production industrielle	+ 5,9	+ 5,7	+ 10,6	+ 8,2	+ 7,4	170
Importations totales	+ 7,3	+ 6,7	+ 13,5	+ 14,7	+ 15,0	210
Consommation privée	+ 3,4	+ 5,2	+ 6,9	+ 4,3	+ 7,4	148
Consommation publique	+ 1,6	+ 2,8	+ 2,3	+ 2,2	+ 5,5	119
Formation brute de capital fixe	+ 8,5	+ 8,1	+ 11,0	+ 0,5	+ 7,2	174
Exportations totales	+ 5,2	+ 7,8	+ 12,5	+ 15,7	+ 13,7	201
Produit national brut par tête	+ 1,2	+ 4,6	+ 5,5	+ 4,5	+ 4,3	136
Produit national brut par personne active occupée	+ 1,8	+ 6,1	+ 5,7	+ 4,3	+ 4,3	139
	Variation en valeur par rapport à l'année précédente (en %)					
Rémunération brute par salarié	+ 11,1	+ 9,2	+ 8,7	+ 11,1	+ 11,4	212

TABLEAU 2 : Évolution des conditions de l'équilibre interne et externe de l'économie

	1966	1967	1968	1969	1970
Solde extérieur					
Mio. u.c.	- 135	+ 23	+ 158	+ 102	- 38
% du produit national brut	- 0,6	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,4	- 1,2
Taux de chômage	1,0	2,0	1,9	1,5	1,2
Prix de la consommation privée (variation par rapport à l'année précédente en %)	+ 5,4	+ 3,4	+ 2,3	+ 6,1	+ 3,8

Pays-Bas

TABLEAU 3 : Commerce extérieur (évolution à prix courants)

	Variation par rapport à l'année précédente (en %)					Indice 1963=100	Valeur absolue (Mio. u.c.)	% du total
	1966	1967	1968	1969	1970	1970	1970	1970
Exportations de marchandises								
Total	+ 5,6	+ 7,9	+ 14,5	+ 19,6	+ 18,3	238	11 789	100
Intra-C.E.E.	+ 5,3	+ 6,7	+ 19,7	+ 25,1	+ 22,0	276	7 312	62,0
Extra-C.E.E.	+ 6,0	+ 9,4	+ 8,2	+ 12,1	+ 12,7	193	4 478	38,0
Exportations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 0,3	+ 9,0	+ 15,9	+ 15,4	+ 18,5	216	2 738	23,2
Intra-C.E.E.	- 0,2	+ 9,6	+ 22,1	+ 19,6	+ 22,8	264	1 902	16,1
Extra-C.E.E.	+ 1,0	+ 10,5	+ 6,1	+ 7,8	+ 9,8	153	836	7,1
Exportations de matières premières et produits énergétiques								
Total	- 0,4	+ 10,1	+ 12,8	+ 20,0	+ 31,8	232	2 164	18,4
Intra-C.E.E.	- 0,7	+ 10,7	+ 22,5	+ 26,0	+ 34,8	265	1 353	11,5
Extra-C.E.E.	- 0,1	+ 9,5	+ 1,7	+ 11,7	+ 27,2	192	811	6,9
Exportations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 9,7	+ 6,6	+ 14,4	+ 21,1	+ 14,5	254	6 887	58,4
Intra-C.E.E.	+ 9,8	+ 4,5	+ 17,8	+ 27,5	+ 17,9	291	4 057	34,4
Extra-C.E.E.	+ 9,6	+ 9,0	+ 10,6	+ 13,4	+ 10,0	215	2 831	24,0
Importations de marchandises								
Total	+ 7,5	+ 4,0	+ 11,5	+ 17,3	+ 23,0	224	13 395	100
Intra-C.E.E.	+ 8,7	+ 5,0	+ 13,2	+ 19,2	+ 22,1	243	7 481	55,9
Extra-C.E.E.	+ 6,0	+ 2,9	+ 9,5	+ 15,0	+ 24,1	205	5 911	44,1
Importations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 3,9	+ 11,3	+ 9,7	+ 19,0	+ 13,5	205	1 686	12,6
Intra-C.E.E.	+ 8,8	+ 22,7	+ 28,1	+ 49,4	+ 5,1	405	607	4,5
Extra-C.E.E.	+ 2,5	+ 7,6	+ 3,2	+ 5,4	+ 18,8	161	1 079	8,1
Importations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 0,9	+ 5,2	+ 8,6	+ 13,8	+ 24,3	194	2 747	20,5
Intra-C.E.E.	+ 7,7	+ 9,9	+ 4,8	+ 3,0	+ 7,1	155	475	3,5
Extra-C.E.E.	- 0,9	+ 3,9	+ 9,7	+ 16,9	+ 38,7	205	2 272	17,0
Importations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 10,5	+ 2,2	+ 12,8	+ 18,1	+ 24,5	248	8 962	66,9
Intra-C.E.E.	+ 8,8	+ 3,3	+ 12,9	+ 18,1	+ 25,3	252	6 402	47,8
Extra-C.E.E.	+ 14,7	- 0,3	+ 12,6	+ 18,1	+ 22,5	239	2 560	19,1

TABLEAU 4 : Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	155,9	158,5	159,8	159,0	161,3	163,9	167,1	165,0	166,8	169,0	175,5	177,7
	1970	179,9	182,1	183,2	180,4	176,9	176,9	184,7	178,9	180,1	185,7	186,1	188,8
	1971	197,8	196,8	194,9	193,2	189,8	191,8						
Nombre de chômeurs (en 1000)	1969	67,1	67,4	70,0	67,7	66,0	65,1	66,2	66,3	64,4	63,1	62,2	65,4
	1970	60,3	56,7	56,7	55,3	56,7	56,1	53,4	53,8	55,1	55,8	54,7	54,1
	1971	57,9	53,3	58,1	57,4	60,8	61,4	65,5	68,1				
Construction : Nombre de permis de construire pour logements	1969	9 371	11 105	11 384	11 543	11 211	9 373	9 347	13 402	9 680	9 330	10 339	12 187
	1970	10 030	9 728	11 386	10 780	10 668	11 735	15 533	12 208	12 762	12 058	9 720	9 611
	1971	12 396	8 949	10 536	13 578	10 806							
Consommation privée : Chiffre d'affaires de grands magasins (1963 = 100)	1969	170	186	194	195	209	196	197	210	202	171	211	229
	1970	208	208	214	213	225	216	227	221	228	210	216	254
	1971	217	229	235	235	232							
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	132,3	133,4	134,4	135,6	135,4	135,4	134,2	134,9	135,8	136,4	136,2	136,1
	1970	136,6	137,9	139,3	139,9	139,8	140,5	140,9	142,3	143,3	143,8	143,8	143,9
	1971	145,3	147,4	148,5	150,4	150,8	151,3	151,6	153,0				
Importations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	815	846	833	881	914	885	923	908	911	1011	964	1 029
	1970	1 001	1 049	995	1 079	1 115	1 053	1 135	1 105	1 117	1 133	1 262	1 255
	1971	1 103	1 220	1 278	1 201	1 170	1 235						
Exportations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	744	768	796	779	814	825	861	850	875	913	848	873
	1970	899	952	945	993	928	968	991	911	1 035	977	1 069	1 064
	1971	1 011	1 082	1 165	1 107	1 041	1 139						
Solde de la balance commerciale (Mio. u.c.)	1969	- 71	- 78	- 37	- 102	- 100	- 60	- 59	- 58	- 99	- 101	- 116	- 156
	1970	- 102	- 97	- 50	- 86	- 187	- 85	- 111	- 131	- 82	- 156	- 193	- 191
	1971	- 59	- 138	- 113	- 94	- 129	- 96						
Réserves officielles en or et en devises (Mio. u.c.)	1969	1 892	1 937	1 954	1 981	2 046	1 965	2 031	1 999	2 005	2 502	2 235	2 090
	1970	2 126	2 096	2 108	2 046	2 018	2 038	2 131	2 267	2 359	2 622	2 593	2 552
	1971	2 359	2 552	2 685	2 594	2 592	2 499	2 412					
Disponibilités monétaires (Mio. u.c.)	1969	6 055	6 071	6 052	6 071	6 177	6 201	6 194	6 236	6 237	6 436	6 410	6 472
	1970	6 506	6 523	6 649	6 699	6 819	6 774	6 925	6 973	7 058	7 120	7 200	7 215
	1971	7 485	7 589	7 690	7 898	8 206	7 974						

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Source : Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire).
Conversion en unités de compte (1 U.C. = 0,888671 gramme d'or fin).

Graphique 1

— Production industrielle : à l'exclusion de la construction et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs. Chiffres désaisonnalisés. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

— Marché de l'emploi: Séries désaisonnalisées. Moyennes mobiles sur trois mois. Situation en fin de mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation et salaires: Indice du coût de la vie. Source: C.B.S. Indices des salaires horaires bruts dans l'industrie (industries extractives et construction non comprise); indice des salaires conventionnels.

Graphique 4

— Crédits bancaires à l'économie : Crédits à court terme des banques commerciales. Chiffres en fin de période.

Graphique 5

— Exportations : (f.o.b.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 6

— Importations : (c.a.f.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 7

— Balance commerciale : Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées, en valeur.

Tableau 1

- Produit national brut aux prix du marché.
- Production industrielle: Valeur ajoutée par l'industrie.
- Exportations et importations totales: Biens, services et revenus de facteurs.
- Rémunération brute par salarié: Y compris les cotisations sociales versées par les entreprises.

Tableau 2

- Solde extérieur: en termes de comptabilité nationale.
- Taux de chômage: Source: C.B.S. Pourcentage du nombre de chômeurs par rapport à la population active civile occupée.
- Prix de la consommation privée: Indices des prix implicites fournis dans les comptes nationaux.

Tableau 3

- Exportations f.o.b., importations c.a.f. Conversion sur la base des taux de change officiels. Le regroupement des produits est effectué sur la base de la « Classification statistique et tarifaire pour le commerce international » (C.S.T.); produits alimentaires, boissons et tabacs: Groupes C.S.T. 0 et 1; Matières premières et produits énergétiques: Groupes C.S.T. 2 à 4; Produits finis et semi-finis: Groupes C.S.T. 5 à 9.

Tableau 4

- Production industrielle: Chiffres désaisonnalisés. Construction et alimentation exclues.
- Chômeurs: Chiffres désaisonnalisés. Situation en fin de mois.
- Construction: Nombre de logements autorisés. Chiffres désaisonnalisés.
- Consommation privée: Indices désaisonnalisés du chiffre d'affaires des grands magasins.
- Prix à la consommation: Chiffres non désaisonnalisés.
- Importations c.a.f., exportations f.o.b. Conversion sur la base des taux de change officiels. Chiffres désaisonnalisés.
- Balance commerciale: Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées.
- Réserves officielles en or et en devises: Réserves brutes en or et en devises. Situation en fin de mois.
- Disponibilités monétaires: Billets et monnaies divisionnaires en circulation sans les encaisses des institutions monétaires. Dépôts à vue auprès des instituts de Crédit. Chiffres désaisonnalisés. Situation en fin de mois.

E. Union économique belgo-luxembourgeoise

Belgique

1. La situation à l'été de 1971

Après une accélération au début de 1971, l'activité économique a repris une allure plus modérée, essentiellement sous l'effet d'un ralentissement de l'expansion de la demande étrangère.

Le développement de la demande intérieure est, dans l'ensemble, demeuré soutenu; l'évolution des investissements des entreprises reflétait, il est vrai, une certaine hésitation dans les intentions des chefs d'entreprise, et la construction résidentielle a témoigné d'une faiblesse croissante. Toutefois, la consommation des ménages semble avoir augmenté à un rythme accéléré, après une courte phase de modération qui a suivi immédiatement l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée. La progression des revenus disponibles est, en effet, restée rapide. En avril, le taux de croissance des gains horaires dans l'industrie a atteint 12,4 % par rapport à la même période de 1970.

Le développement de l'offre intérieure s'est modéré au cours des derniers mois, plus particulièrement dans les industries des matières premières. L'indice de la production industrielle établi par l'Institut national de Statistique dépassait de 8 %, en avril, le niveau enregistré un an plus tôt. Le nombre total d'heures de travail a marqué une augmentation moins importante qu'auparavant. Le nombre de chômeurs a cessé de diminuer au milieu de l'année; en juillet 1971, il représentait, abstraction faite des variations saisonnières, à peu près 1,8 % de la population active.

Les importations, notamment de produits finis, ont continué de se développer à un rythme assez rapide.

Le dispositif mis en place par les autorités pour éviter que l'application de la taxe sur la valeur ajoutée ne provoque une poussée des prix a continué de freiner la hausse de l'indice du coût de la vie. Au mois d'août 1971, celui-ci dépassait de 4,3 % le niveau atteint un an auparavant. Toutefois, les tensions sur l'ensemble des prix intérieurs ont sans doute été plus vives

que ne le laisse supposer l'évolution de l'indice du coût de la vie.

La nette détérioration conjoncturelle de la balance commerciale, telle qu'elle résulte des statistiques douanières, ne s'est pas accompagnée, au cours des derniers mois, d'une évolution analogue de la balance des paiements courants. Celle-ci s'est soldée, au deuxième trimestre, par un excédent de 12,1 milliards de francs. Les événements monétaires survenus dans les pays voisins ont eu pour effet d'accélérer sensiblement, au mois de mai, l'accroissement des réserves d'or et de devises des autorités monétaires; une normalisation s'est cependant produite depuis lors, sous l'effet des mesures prises par les autorités monétaires pour limiter l'afflux de capitaux étrangers.

Cette évolution et le fait que la demande de fonds émanant du secteur public s'est maintenue à un niveau élevé ont eu pour effet d'interrompre temporairement, jusqu'au mois d'août, le processus de détente qui avait caractérisé jusqu'en avril les marchés monétaire et financier.

2. Les perspectives jusqu'à la fin de l'année 1971

L'économie belge devrait conserver un haut niveau d'activité d'ici la fin de l'année, bien que l'expansion de la demande globale puisse continuer de se modérer. En effet, les exportations vers les pays non membres n'accuseront encore que dans une mesure relativement faible les effets de la reprise escomptée de la conjoncture mondiale, eu égard notamment aux perspectives médiocres concernant les ventes aux Etats-Unis. De plus, les exportations de l'U.E.B.L. se ressentiront sans doute du léger ralentissement attendu dans le développement des échanges intracommunautaires.

Eu égard à l'évolution récente des inscriptions de commandes, surtout dans l'industrie, la croissance de la production restera assez modérée. Dans ces conditions, une certaine détente pourrait se manifester sur le marché de l'emploi.

Emplois et ressources de biens et services

	1968 (1)	1969 (1)		1970 (2)		1971 (3)	
	Aux prix cour- rants, Mrd/Fb	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume (5)	Valeur	Volume (6)	Valeur	Volume (6)	Valeur
Exportations (4)	422,0	+ 15,6	+ 21,1	+ 11	+ 15½	+ 8	+ 9
Formation brute de capital fixe	218,2	+ 7,1	+ 11,4	+ 10	+ 16	+ 5	+ 11½
Consommation des administrations	144,0	+ 7,5	+ 12,2	+ 5	+ 10	+ 4½	+ 12
Consommation des ménages	660,7	+ 5,5	+ 7,7	+ 5½	+ 9	+ 4	+ 10
Produit national brut	1.036,9	+ 6,5	+ 10,3	+ 5½	+ 10	+ 4	+ 9½
Importations (4)	418,8	+ 15,8	+ 19,8	+ 10½	+ 15	+ 8½	+ 11

(1) Institut national de Statistique (I.N.S.).

(2) Estimations.

(3) Prévisions.

(4) Biens, services et revenus de facteurs.

(5) Aux prix de 1963.

(6) Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux emplois, d'une part, et celles qui concernent les ressources, d'autre part, est imputable aux variations de stocks.

(b) Les estimations et les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

En dépit d'un développement toujours appréciable des importations et d'une élasticité accrue de l'offre intérieure, la hausse des prix intérieurs demeurera assez prononcée. En particulier, la poussée continue des coûts de production pourrait se refléter plus nettement sur l'indice du coût de la vie.

Les tendances qui viennent d'être esquissées en ce qui concerne l'évolution des exportations et des importations permettent de prévoir une réduction de l'excédent de la balance des paiements courants.

Principales mesures de politique économique

Juin :

— Des prix maxima sont fixés pour les appareils électro-ménagers.

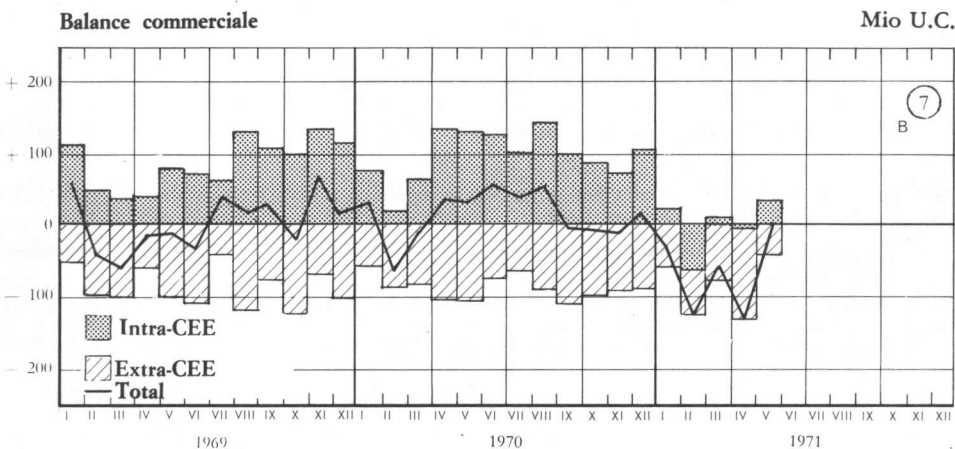
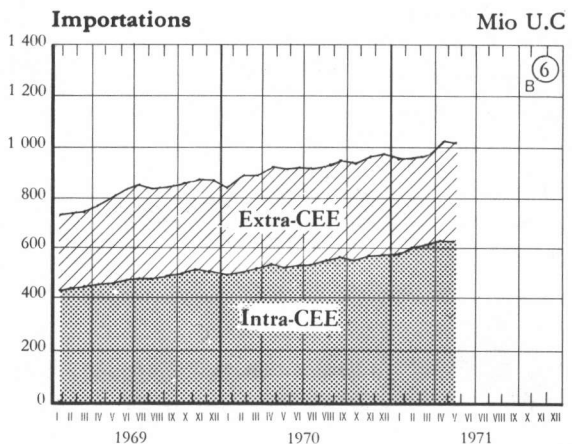
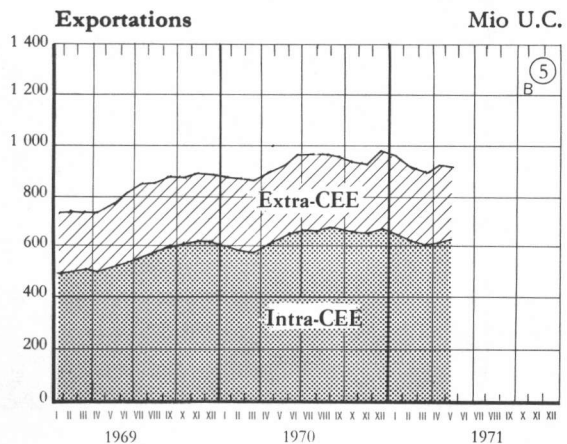
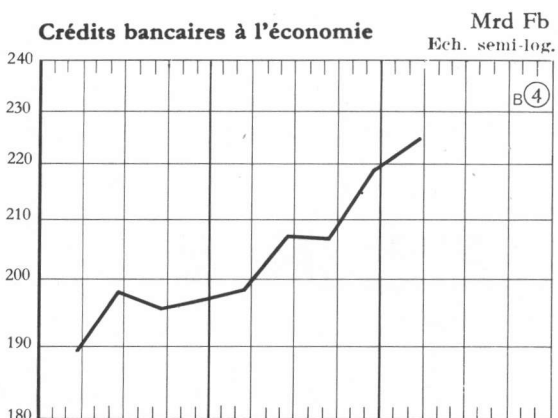
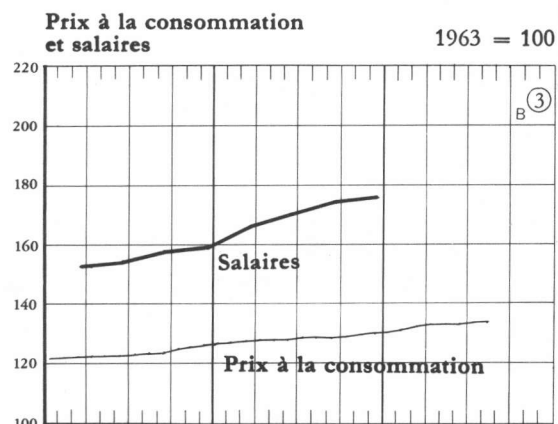
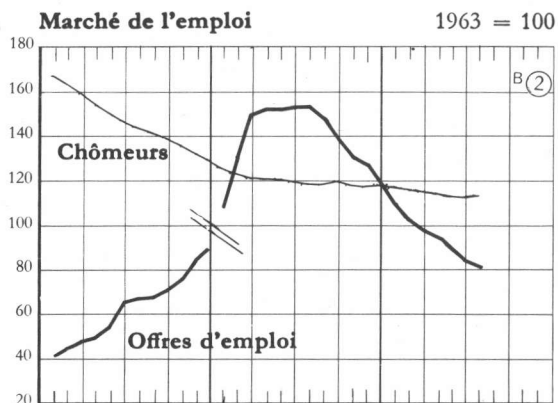
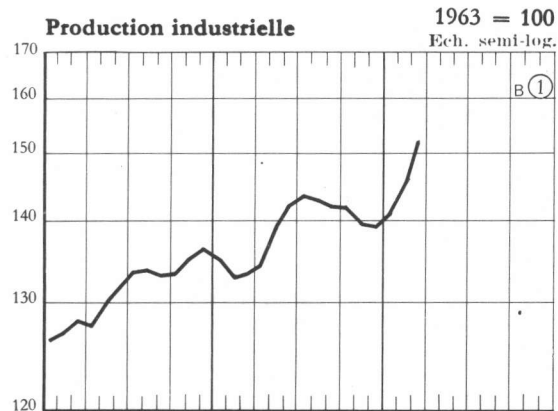
Juillet :

— Les tarifs téléphoniques sont majorés de 9 % environ.

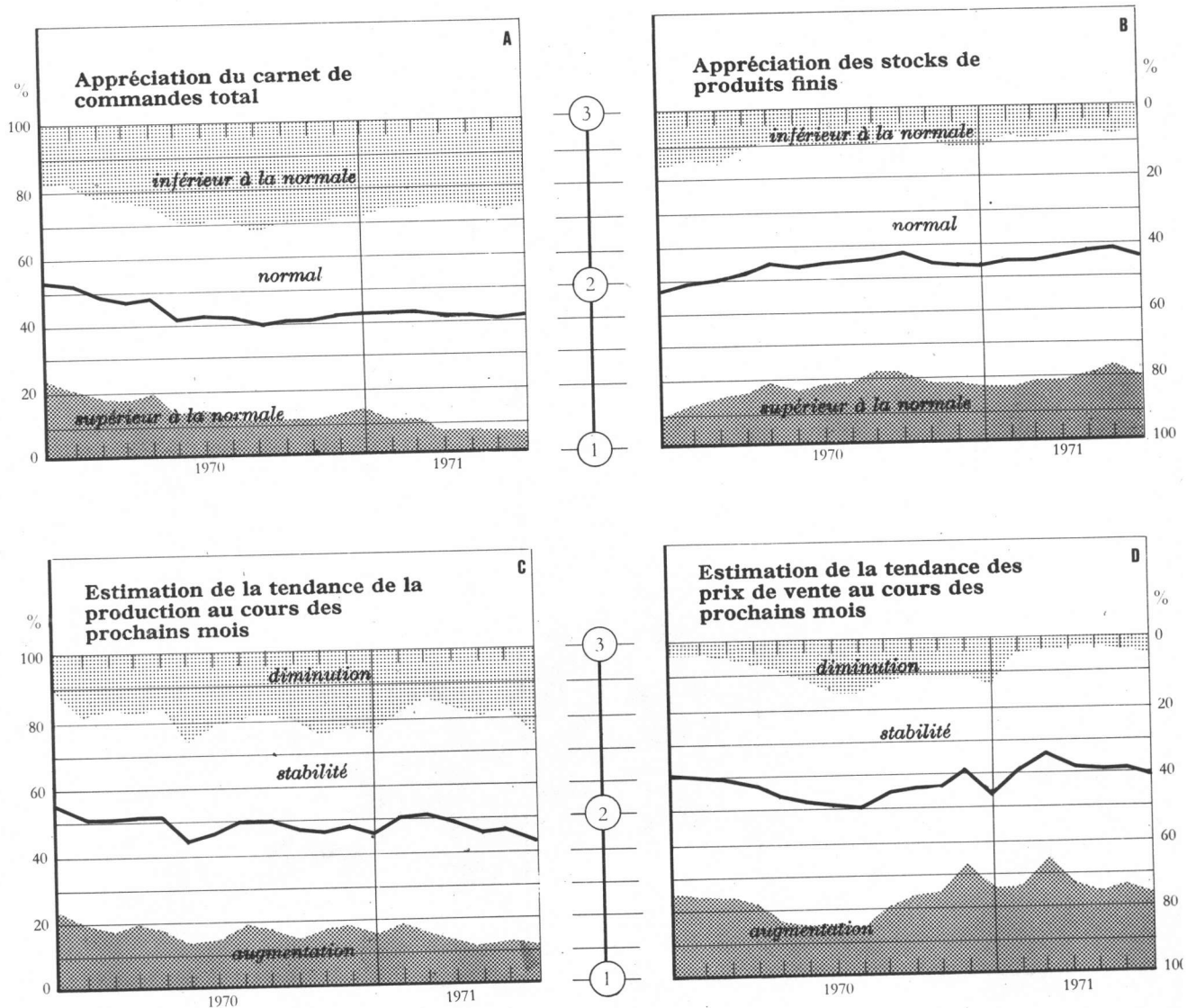
— Les pensions sont relevées de 5 %.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Belgique



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Belgique par la Banque nationale de Belgique.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

— Dans le cadre de la programmation sociale dans les administrations publiques, une prime de revalorisation est octroyée, d'un montant minimum de 7.500 francs.

— Le statut et des modalités de fonctionnement de l'Office de promotion industrielle sont publiés.

— Le projet de loi concernant la programmation économique à moyen terme est déposé (« Lignes de force du Plan » 1971-1975).

Août :

— Les marchés des changes et de l'or sont fermés du 16 au 22 août. A la réouverture, le 23 août, un accord Benelux est appliqué, en vertu duquel les francs belge et luxembourgeois, d'une part, le florin, d'autre part, sont liés entre eux par un taux-pivot égal à leur rapport de parité. La marge de fluctuation entre les deux monnaies est ramenée à ce qu'elle était avant le 9 mai, soit 1,5 % dans chaque sens. Les deux instituts d'émission se sont également accordés à cette fin des « lignes de crédit ». Les marges de fluctuation des cours vis-à-vis des autres monnaies sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, mais les autorités se réservent d'intervenir pour limiter ces fluctuations, notamment en vue de préserver la position concurrentielle des deux pays. La réglementation du double marché de l'U.E.B.L. reste en vigueur.

— Tous les produits agricoles soumis à la réglementation du marché agricole commun, de même qu'une série de produits industriels incorporant ces produits agricoles, sont soumis à licence, afin de permettre l'application, à l'égard des pays autres que ceux du Benelux, du régime de la taxe de compensation à l'importation et à l'exportation fixée au niveau communautaire.

— La loi modifiant le système d'indexation des traitements, salaires et transferts sociaux à charge des administrations publiques est publiée.

— Les pouvoirs de contrôle de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont renforcés.

— La loi est publiée, qui accorde au Ministre des Affaires économiques des pouvoirs supplémentaires en matière de contrôle des prix, notamment la possibilité d'imposer un prix maximum individualisé, de prescrire des normes de comptabilité et d'ordonner la fermeture provisoire de l'établissement du contrevenant.

— Les barèmes de l'impôt sur les revenus des personnes physiques sont aménagés de manière à réduire l'effet de la progressivité de l'impôt lié à la hausse nominale des revenus.

Septembre :

— Les tarifs des chemins de fer sont majorés de 5,4 % en moyenne, avec effet au 1^{er} septembre. Les tarifs sociaux sont relevés également, et les barèmes d'intervention des employeurs dans ces frais de transport sont adaptés à cette hausse.

— La taxe à l'exportation est réduite de manière sélective avec effet au 1^{er} octobre. La perte de recettes fiscales engendrée par cette mesure est évaluée à environ 400 millions de francs.

— La Banque nationale suspend ses recommandations du 24 mars et du 3 juin, invitant les banques commerciales à limiter leur position nette en devises et prévoyant la constitution de dépôts sans intérêt pour les dépassements par rapport aux montants autorisés.

— La Banque nationale supprime, à la date du 30 septembre 1971, l'encadrement du crédit bancaire en faveur du secteur privé, qui était en vigueur depuis le mois de mai 1969. En fait, le crédit accordé était, depuis plusieurs mois, largement inférieur au plafond autorisé. En outre, par suite de l'abondance de capitaux à court terme, le taux d'escompte est ramené de 6 à 5,5 %, avec effet au 23 septembre.

Belgique

TABLEAU 1 : Évolution de quelques grandeurs économiques importantes

	1966	1967	1968	1969	1970	1970
	Variation en volume par rapport à l'année précédente (en %)					1963 = 100
Produit national brut	+ 2,9	+ 4,0	+ 3,5	+ 6,7	+ 6,1	139
Production industrielle	+ 4,9	+ 2,2	+ 4,0	+ 9,2	+ 5,7	146
Importations totales	+ 8,2	+ 3,4	+ 13,3	+ 15,9	+ 9,8	190
Consommation privée	+ 3,3	+ 2,8	+ 5,7	+ 5,9	+ 3,9	133
Consommation publique	+ 3,9	+ 5,9	+ 4,6	+ 6,5	+ 4,5	141
Formation brute de capital fixe	+ 6,4	+ 2,6	- 2,4	+ 5,6	+ 6,9	141
Exportations totales	+ 4,0	+ 6,7	+ 11,6	+ 15,9	+ 14,1	196
Produit national brut par tête	+ 2,2	+ 3,4	+ 3,1	+ 6,4	+ 5,7	134
Produit national brut par personne active occupée	+ 2,5	+ 4,5	+ 3,6	+ 5,0	+ 5,5	134
	Variation en valeur par rapport à l'année précédente (en %)					
Rémunération brute par salarié	+ 8,9	+ 7,1	+ 6,4	+ 8,4	(+ 11,3)	(179)

TABLEAU 2 : Évolution des conditions de l'équilibre interne et externe de l'économie

	1966	1967	1968	1969	1970
Solde extérieur					
Mio. u.c.	- 48	+ 176	+ 58	+ 182	+ 784
% du produit national brut	- 0,3	+ 0,9	+ 0,3	+ 0,8	+ 3,1
Taux de chômage	1,7	2,3	2,8	2,3	1,9
Prix de la consommation privée (variation par rapport à l'année précédente en %)	+ 4,1	+ 2,5	+ 2,3	+ 2,6	+ 2,8

TABLEAU 3 : Commerce extérieur (évolution à prix courants)

	Variation par rapport à l'année précédente (en %)					Indice 1963=100	Valeur absolue (Mio. u.c.)	% du total
	1966	1967	1968	1969	1970	1970	1970	1970
Exportations de marchandises								
Total	+ 5,2	+ 3,0	+ 16,0	+ 23,3	+ 15,2	240	11 591	100
Intra-C.E.E.	+ 6,1	+ 3,2	+ 18,5	+ 29,5	+ 16,9	270	7 946	68,6
Extra-C.E.E.	+ 3,9	+ 2,5	+ 11,7	+ 12,1	+ 11,6	192	3 645	31,4
Exportations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 8,4	+ 18,8	+ 15,5	+ 21,8	+ 19,6	294	932	8,0
Intra-C.E.E.	+ 5,4	+ 25,7	+ 24,6	+ 27,1	+ 16,9	338	778	6,7
Extra-C.E.E.	+ 17,1	+ 1,3	- 13,4	- 1,8	+ 35,3	175	154	1,3
Exportations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 0,5	- 2,4	+ 13,4	+ 21,4	+ 0,1	143	841	7,3
Intra-C.E.E.	+ 1,5	- 3,6	+ 10,3	+ 21,3	+ 4,6	146	524	4,5
Extra-C.E.E.	- 1,0	- 0,5	+ 17,4	+ 21,7	- 6,4	137	317	2,7
Exportations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 7,7	+ 2,3	+ 16,4	+ 23,6	+ 15,9	257	9 818	84,7
Intra-C.E.E.	+ 9,8	+ 1,9	+ 18,7	+ 30,3	+ 17,4	239	6 644	57,3
Extra-C.E.E.	+ 4,2	+ 2,9	+ 12,8	+ 11,8	+ 12,6	209	3 174	27,4
Importations de marchandises								
Total	+ 12,6	0	+ 16,1	+ 19,9	+ 13,6	222	11 347	100
Intra-C.E.E.	+ 15,4	- 0,6	+ 14,8	+ 25,3	+ 16,4	249	6 677	58,8
Extra-C.E.E.	+ 9,1	+ 0,6	+ 17,8	+ 13,3	+ 9,8	192	4 670	41,2
Importations de produits alimentaires, boissons, tabacs								
Total	+ 8,1	+ 10,0	+ 2,8	+ 14,9	+ 17,1	221	1 357	12,0
Intra-C.E.E.	+ 10,6	+ 11,8	+ 24,0	+ 23,3	+ 20,4	324	772	6,8
Extra-C.E.E.	+ 6,4	+ 8,6	- 13,1	+ 5,8	+ 13,1	156	585	5,2
Importations de matières premières et produits énergétiques								
Total	+ 1,1	- 2,1	+ 22,8	+ 11,3	+ 11,7	175	2 450	21,6
Intra-C.E.E.	+ 5,2	- 5,5	+ 17,6	+ 15,3	+ 12,0	176	876	7,7
Extra-C.E.E.	- 1,3	- 0,2	+ 26,7	+ 9,1	+ 11,5	174	1 574	13,9
Importations de produits industriels finis et semi-finis								
Total	+ 18,3	- 1,1	+ 16,7	+ 24,2	+ 13,6	245	7 540	66,4
Intra-C.E.E.	+ 18,4	- 1,1	+ 13,0	+ 28,0	+ 16,8	260	5 029	44,3
Extra-C.E.E.	+ 18,1	- 1,2	+ 23,6	+ 17,9	+ 7,9	219	2 511	22,1

TABLEAU 4 : Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	129,3	128,4	130,5	129,8	133,8	132,6	133,2	134,2	130,8	133,5	139,6	132,5
	1970	131,0	135,8	137,0	129,6	138,5	131,1	136,4	139,3	139,2	144,2	137,5	135,7
	1971	148,0	156,0	147,8	147,9	140,1							
Nombre de chômeurs (en 1000)	1969	96,4	94,5	90,6	88,2	86,4	84,9	83,5	81,7	80,6	78,6	76,8	75,9
	1970	72,4	72,5	72,4	72,1	71,3	69,9	71,7	70,9	70,6	70,4	69,8	70,8
	1971	69,9	68,4	67,5	66,8	66,9	67,7	70,2	71,2				
Construction : Nombre de permis de construire pour logements (en 1000)	1969	3 365	3 896	3 542	3 870	3 784	4 072	4 195	3 741	4 012	3 462	3 637	3 465
	1970	3 397	3 125	2 620	3 346	2 497	2 507	2 655	2 876	2 963	2 776	2 899	3 121
	1971	3 351	2 170	2 040									
Consommation privée : Chiffre d'affaires des grands magasins (1963 = 100)	1969	144	138	145	142	155	145	144	153	146	154	149	155
	1970	157	155	157	156	160	162	163	155	164	179	165	190
	1971												
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	121,44	121,96	122,62	122,95	123,32	123,65	124,10	124,28	124,64	125,14	125,70	126,20
	1970	126,73	127,12	127,85	128,33	128,35	128,40	129,07	129,34	129,30	129,53	129,91	130,12
	1971	130,31	131,83	132,39	133,07	133,40	133,68	134,50	135,01	135,96			
Importations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	778	738	776	813	834	841	902	812	870	896	831	872
	1970	843	942	893	1 023	862	930	1 025	891	981	955	986	1 025
	1971	909	991	1 049	1 050	962	994	1 042					
Exportations de marchandises (Mio. u.c.)	1969	843	700	737	754	829	840	866	855	910	880	911	879
	1970	881	883	892	1 004	905	1 009	999	999	986	938	982	1 036
	1971	886	878	1 006	862	972	1 081	992					
Solde de la balance commerciale (Mio. u.c.)	1969	+ 65	- 38	- 39	- 59	- 5	- 1	- 37	+ 43	+ 40	- 16	+ 80	+ 7
	1970	+ 37	- 59	- 1	- 20	+ 43	+ 79	- 26	+ 108	+ 4	- 16	- 4	+ 11
	1971	- 22	- 113	- 44	- 187	+ 10	+ 37	- 50					
Réserves officielles en or et en devises (Mio. u.c.)	1969	1 898	1 890	1 880	1 950	2 000	2 024	2 032	2 100	2 106	2 202	2 200	2 232
	1970	2 240	2 232	2 250	2 270	2 178	2 196	2 280	2 302	2 360	2 406	2 458	2 250
	1971	2 318	2 326	2 310	2 370	2 546	2 324	2 434					
Disponibilités monétaires (Mio. u.c.)	1969	7 395	7 538	7 505	7 500	7 522	7 570	7 489	7 534	7 482	7 566	7 533	7 585
	1970	7 719	7 768	7 864	7 864	7 905	7 898	7 908	7 912	7 990	8 068	8 017	8 229
	1971	8 174	8 454	8 413	8 489	8 626	8 713	8 824					

Belgique

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Source : Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire).
Conversion en unités de compte (1 U.C. = 0,888671 gramme d'or fin).

Graphique 1

— Production industrielle : à l'exclusion de la construction et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs. Chiffres désaisonnalisés. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

— Importations U.E.B.L.: (c.a.f.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation et salaires. Prix à la consommation. Source: Ministère des Affaires économiques. Salaires conventionnels ouvriers, ensemble des branches. Source: Ministère du Travail et de l'Emploi.

Graphique 4

— Crédits bancaires à l'économie : Crédits financés par les organismes monétaires. Chiffres en fin de période.

Graphique 5

— Exportations U.E.B.L.: (f.o.b.). Séries corrigées des variations saisonnières. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 6

— Marché de l'emploi : Séries désaisonnalisées. Moyennes mobiles sur trois mois. Situation en fin de mois.

Graphique 7

— Balance commerciale U.E.B.L.: Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées, en valeur.

Tableau 1

- Produit national brut au prix du marché.
- Production industrielle : Valeur ajoutée par l'industrie.
- Exportations et importations totales : Biens, services et revenus de facteurs.
- Rémunération brute par salarié : Y compris les cotisations versées par les entreprises.

Tableau 2

- Solde extérieur : En termes de comptabilité nationale.
- Taux de chômage : Pourcentage du nombre de chômeurs par rapport à la population active civile occupée.
- Prix de la consommation privée : Indice des prix implicites fournis dans les comptes nationaux.

Tableau 3

- U.E.B.L.: Exportations f.o.b., importations c.a.f. Conversion sur la base des taux de change officiels. Le regroupement des produits est effectué sur la base de la « Classification statistique et tarifaire pour le commerce international » (C.S.T.); produits alimentaires boissons et tabacs: Groupes C.S.T. 0 et 1; Matières premières et produits énergétiques: Groupes C.S.T. 2 à 4; Produits finis et semi-finis: Groupes C.S.T. 5 à 9.

Tableau 4

- Production industrielle: Chiffres désaisonnalisés. Construction et alimentation exclues.
- Chômeurs: Chiffres désaisonnalisés. Situation en fin de mois.
- Construction: Nombre d'immeubles autorisés. Chiffres désaisonnalisés.
- Consommation privée: Indices désaisonnalisés du chiffre d'affaires des grands magasins.
- Prix à la consommation: Chiffres non désaisonnalisés.
- Importations c.a.f., exportations f.o.b. Conversion sur la base des taux de change officiels. Chiffres désaisonnalisés U.E.B.L.
- Balance commerciale U.E.B.L.: Différence entre les importations et les exportations désaisonnalisées.
- Réserves officielles en or et en devises: Réserves brutes en or et en devises. Situation en fin de mois.
- Disponibilités monétaires: Billets et monnaies en circulation, déduction faite des encaisses du Trésor, de la Banque centrale et des autres instituts bancaires, à l'exception des C.C.P. Dépôts à vue à moins d'un mois des résidents auprès du système bancaire. Avoir des comptables extraordinaires du Trésor et des non résidents auprès des C.C.P. Chiffres désaisonnalisés. Situation en fin de mois.

Luxembourg

1. La situation à l'été de 1971

L'expansion de la demande globale s'est poursuivie au cours des derniers mois, bien que la reprise de la demande étrangère, enregistrée depuis le début de l'année, ait nettement perdu de sa vigueur. En effet, après le ralentissement des livraisons exceptionnelles de produits sidérurgiques aux Etats-Unis, les ventes à l'étranger ont subi l'influence modératrice de l'évolution toujours hésitante de la demande mondiale d'acier.

En ce qui concerne la demande intérieure, les impulsions additionnelles émanant de la demande d'investissement ne se sont guère affaiblies, étant donné notamment la fermeté relative de la propension à investir des entreprises industrielles et l'amorce d'une amélioration de la demande dans la construction résidentielle. La consommation des administrations publiques a, en outre, continué de se développer à un rythme rapide. Par contre, l'expansion moins vive des revenus des ménages, en dépit de l'allègement de la fiscalité directe, s'est reflétée dans une

Emplois et ressources de biens et services

	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽¹⁾		1970 ⁽²⁾		1971 ⁽³⁾	
	Aux prix courants, Mio Flbg	Variation par rapport à l'année précédente, en %					
		Volume ⁽⁵⁾	Valeur	Volume ⁽⁵⁾	Valeur	Volume ⁽⁵⁾	Valeur
Exportations ⁽⁴⁾	31.689	+ 13,0	+ 22,0	+ 1½	+ 13½	- 3½	- 5
Formation brute de capital fixe	8.960	+ 16,0	+ 24,7	+ 17½	+ 30	+ 8	+ 15
Consommation des administrations	4.625	+ 2,1	+ 5,7	+ 1½	+ 12	+ 2½	+ 11
Consommation des ménages	23.146	+ 5,0	+ 7,4	+ 8	+ 13	+ 4½	+ 9
Produit national brut	38.729	+ 7,0	+ 15,0	+ 3½	+ 12	+ 1	+ 3½
Importations ⁽⁴⁾	29.901	+ 13,0	+ 18,1	+ 8½	+ 21	+ 1	+ 3

⁽¹⁾ Service central de la Statistique et des Etudes économiques (STATEC), Luxembourg.

⁽²⁾ Estimations.

⁽³⁾ Prévisions.

⁽⁴⁾ Biens, services et revenus de facteurs.

⁽⁵⁾ Aux prix de l'année précédente.

Remarques générales :

(a) La différence entre les données relatives aux emplois, d'une part, et celles qui concernent les ressources, d'autre part, est imputable aux variations de stocks.

(b) Les estimations et les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

évolution moins dynamique des dépenses de consommation privée.

Dans ces conditions, la reprise conjoncturelle de la production intérieure s'est nettement ralentie. En juin, l'indice de la production industrielle établi par le STATEC a encore marqué une baisse de 0,5 % par rapport à la même période de 1970. Les tensions sur le marché de l'emploi se sont légèrement atténuées.

La poussée des prix est demeurée vive. Toutefois, au niveau des prix à la consommation, la hausse s'est quelque peu modérée dans le courant du deuxième trimestre; au mois d'août, l'indice des prix dépassait de 4,6 % le niveau enregistré un an auparavant.

2. Les perspectives

Il est peu probable que l'évolution de la demande étrangère se modifie de manière fondamentale d'ici le début de 1972. Etant donné la détérioration des perspectives de vente aux Etats-Unis, les exportations de marchandises ne devraient plus augmenter par rapport au premier semestre. En effet, l'amélioration de la demande d'acier des pays partenaires, que l'on attend principalement de la normalisation des stocks de produits sidérurgiques, ne devrait guère se manifester avant la fin de l'année.

La demande intérieure nominale pourrait encore accuser un développement appréciable, du fait notamment d'une demande d'investissement soutenue de la part des entreprises et du redressement qui se dessine dans la construction résidentielle. Par ailleurs, de nouvelles améliorations salariales seront octroyées lors du renouvellement, au début de 1972, de certaines conventions collectives importantes. En outre, par suite de l'adaptation des barèmes d'imposition des revenus à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les revenus disponibles des ménages augmenteront de nouveau à un rythme plus rapide que les revenus bruts.

Au total, la croissance conjoncturelle de l'offre en termes réels sera sans doute contenue dans des limites très étroites durant les prochains mois, et les tensions sur le marché de l'emploi pourraient de nouveau se relâcher. La montée

des prix intérieurs sera probablement moins rapide qu'au premier semestre, bien que les mesures monétaires prises depuis le mois de mai dans maints pays voisins puissent donner lieu à une hausse des prix à l'importation.

Principales mesures de politique économique

Juin :

— *Le salaire social minimum garanti est porté de 7.547 à 7.656 francs par mois.*

— *La Caisse d'Épargne prend des mesures visant à promouvoir l'épargne-logement.*

Juillet :

— *Une réglementation de l'épargne-logement est édictée, qui favorise l'accès à la propriété par l'octroi de primes, de subventions et, le cas échéant, d'une garantie de remboursement de l'Etat.*

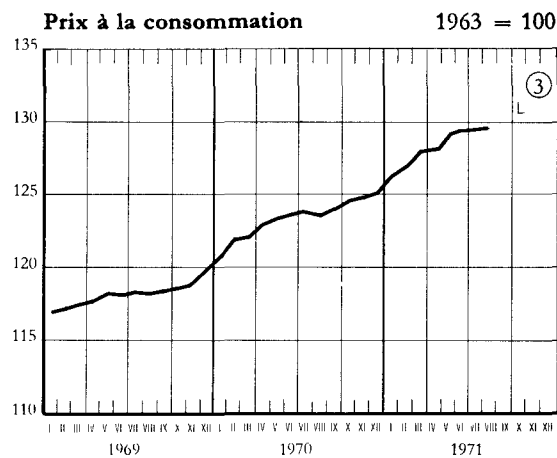
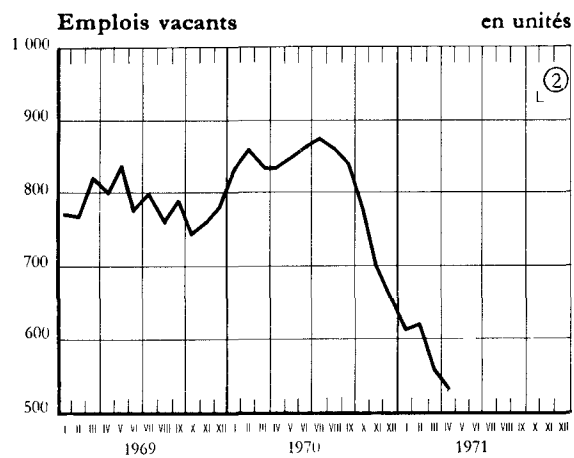
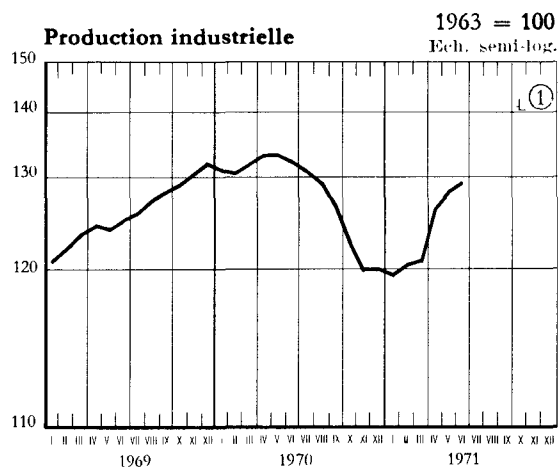
Août :

— *Les prix de vente du lait et du beurre sont fixés.*

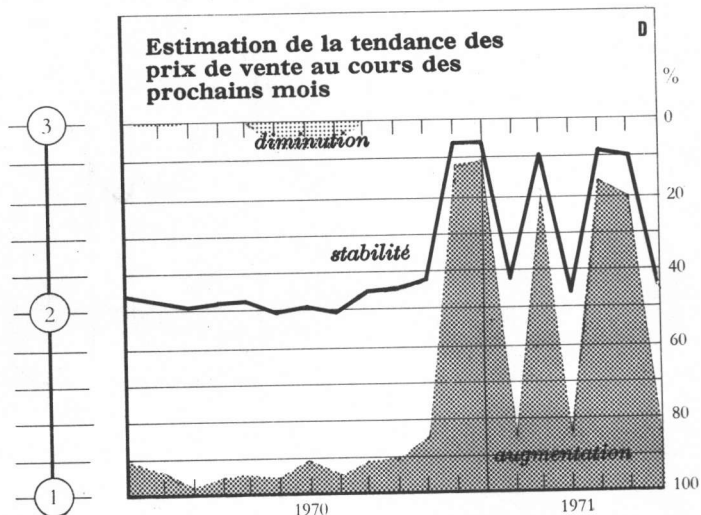
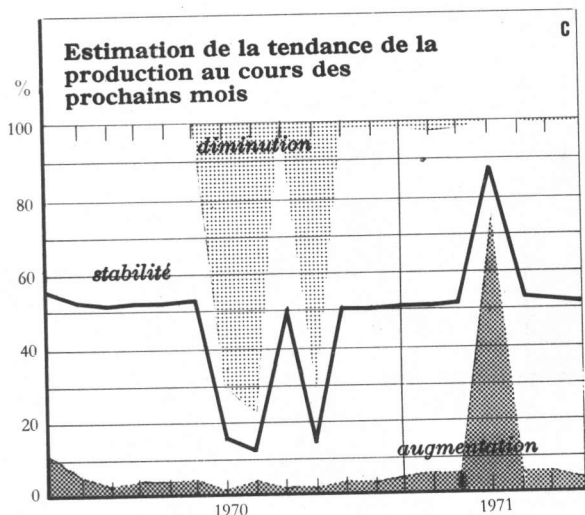
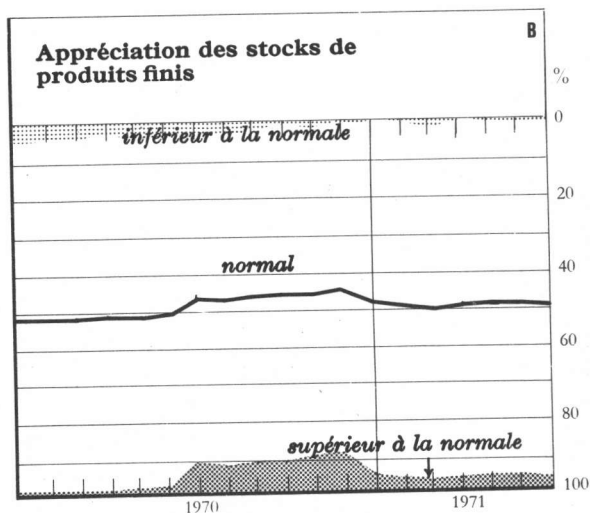
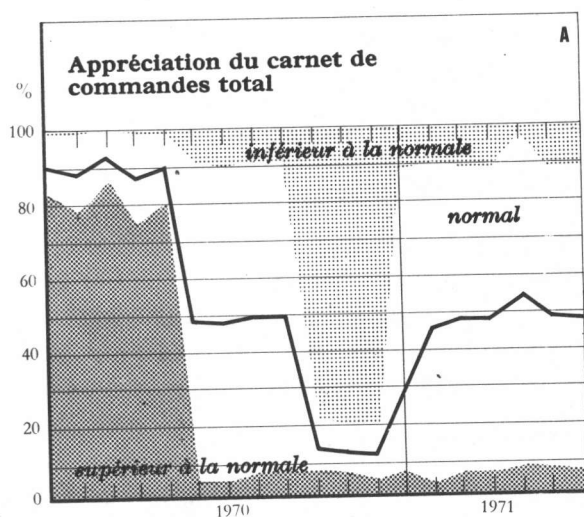
Septembre :

— *Le projet de loi relatif au budget de l'Etat pour l'exercice 1972 est déposé. L'augmentation des dépenses globales est estimée à 7,5 %; elle résulte d'un accroissement de 8,6 % des dépenses ordinaires, ainsi que d'une réduction de 2,1 % des dépenses extraordinaires. Grâce aux opérations des Fonds spéciaux, les investissements d'infrastructure devraient continuer de se développer. En ce qui concerne les recettes, dont l'augmentation globale — dans l'hypothèse d'un taux de croissance de 5 % du produit national brut en termes nominaux — est évaluée à 7,2 %, le budget prévoit certains allègements fiscaux et le maintien du taux réduit à 2% de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits de première nécessité. Le recours à l'emprunt est estimé à 850 millions de francs, contre 900 millions en 1971.*

INDICATEURS ÉCONOMIQUES



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée au Grand-duché de Luxembourg par le STATEC.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, grise, blanche et noire, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale » ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal » ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale » ou « diminution ».

Principaux indicateurs mensuels

	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jull.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Production industrielle (1963 = 100)	1969	123,6	123,2	125,3	124,8	122,7	127,1	125,9	127,6	130,5	129,6	133,6	132,0
	1970	129,0	132,2	135,8	133,1	133,2	130,7	128,8	128,6	122,5	116,0	121,0	122,7
	1971	116,0	124,3	124,9	129,6	130,0	127,8						
Offres d'emploi (nombre)	1969	822	735	860	803	812	796	856	721	739	763	803	844
	1970	850	871	765	850	887	866	866	837	750	740	643	629
	1971	556	646	477	423								
Construction: Permis de construire pour immeubles (nombre)	1969	16	23	11	20	11	58	26	27	15	35	27	20
	1970												
	1971												
Prix à la consommation (1963 = 100)	1969	116,96	117,08	117,30	117,57	118,08	117,94	118,26	118,11	118,31	118,39	118,77	120,03
	1970	121,21	121,98	122,21	122,74	123,38	123,72	124,20	123,84	124,35	124,74	124,95	125,23
	1971	126,06	126,91	128,04	128,15	129,09	129,37	129,48	129,62				

Luxembourg

REMARQUES CONCERNANT LES GRAPHIQUES ET LE TABLEAU

Source : Office statistique des Communautés européennes (sauf mention contraire).

Graphique 1

— Production industrielle : à l'exclusion de la construction et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs. Série désaisonnalisée. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 2

— Emplois vacants : Série désaisonnalisée. Moyennes mobiles sur trois mois.

Graphique 3

— Prix à la consommation: Source: STATEC.

Tableau

- Production industrielle: Chiffres désaisonnalisés. Construction et industrie alimentaire exclues.
- Offres d'emploi: Chiffres désaisonnalisés. Situation en fin de mois.
- Construction: Nombre d'immeubles autorisés. Chiffres désaisonnalisés.
- Prix à la consommation: Chiffres non désaisonnalisés.

